

2025 – 2026



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Région
Grand Est

GRAND EST
**RÉGION
VERTE**

FEUILLE DE ROUTE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE GRAND EST

18 engagements et 100 actions



Grand Est Région Verte, agir ensemble pour 2030 !



Sommaire

La démarche

Édito

Grand Est : un territoire sensible au changement climatique

La conférence des Parties, une démarche ambitieuse et collective

La feuille de route : coconstruite, concrète et évolutive

Les 18 engagements des parties prenantes

Des enjeux aux projets concrets dans les territoires

Un an d'accélération de la transition écologique

Un outil interactif (mode d'emploi)

Lien vers le site de
France Nation Verte



Les actions

Biodiversité, eau & sol

Agriculture, forêt & alimentation

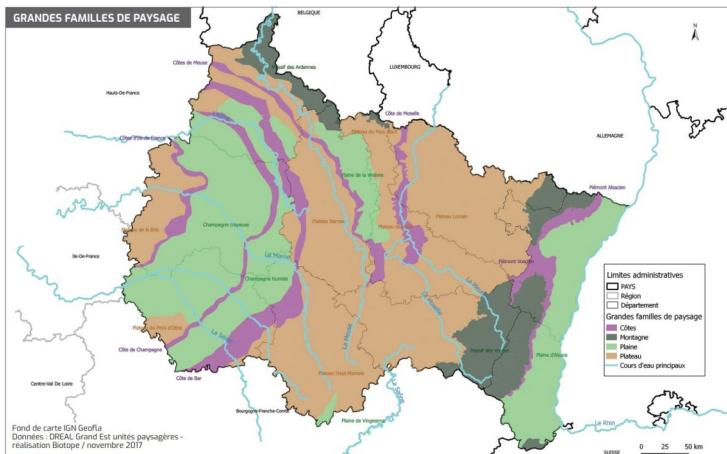
Transport & mobilité

Bâtiment : résidentiel & tertiaire

Économie circulaire & énergie

Industrie & emploi/compétences

Santé, sport, éducation & culture



2

Grandes familles de paysage en Grand Est (diagnostic SRADDET 2019)

Deux ans de mobilisation et d'actions pour construire un horizon commun durable

Précurseur, le Grand Est a été la 1^{ère} région à engager la démarche inédite de territorialisation de la planification écologique « Grand Est région verte » pour reconnecter réponses aux besoins du quotidien et défis de long terme, « fin du mois » et « fin du monde ».

Après une 1^{ère} année de mobilisation des partie-prenantes, collectivités, entreprises, agriculteurs, associations et citoyens, la première feuille de route de la COP régionale : 18 engagements collectifs et 80 actions **est adoptée** le 27 septembre 2024. **Cette feuille de route évolutive annuellement fixe les actions collectives pour atteindre les objectifs fixés à 2030 et tenir le cap 2050 de la neutralité carbone.**

Un an après, ce sont déjà 4000 projets des territoires qui sont engagés dans le cadre des actions contribuant significativement à la dynamique « Grand Est région verte ». **La trajectoire régionale** de réduction des émissions de gaz à effet de serre est orientée à la baisse, grâce en particulier aux actions portées dans l'énergie et l'industrie .

Pour son actualisation, notre attention s'est portée sur d'autres secteurs afin de poursuivre la mobilisation inédite : emploi/compétence, sport, culture, éducation.

La feuille de route 2025/2026 éditée en complément du bilan à l'occasion de la COP annuelle du 28 novembre 2025 de partage l'avancement des actions 2024/2025 et les enrichissements apportés dans de nouveaux champs de politiques publiques.

De plus, en 2025, la priorité a été donnée à **l'adaptation au changement climatique**. Une animation au cœur même des territoires et à l'échelle des COP départementales a permis des échanges au plus fin des bassins de vie. Les actions déjà menées ont été valorisées et des marges de progrès identifiées pour assurer la protection des personnes et le maintien des activités face à l'accroissement, en fréquence et en intensité, des canicules, sécheresses et inondations.

Ainsi, la feuille de route 2025/2026 comprend une trentaine d'actions qui concernent plus directement l'adaptation au changement climatique.

À travers cette dynamique et les rendez-vous réguliers autour d'actions avec ceux qui font vivre nos territoires, le Grand Est démontre qu'il est possible de construire et de faire vivre un projet partagé avec une ambition commune : **faire converger défis climatiques, réalités économiques et attentes citoyennes.**

Ainsi, la décarbonation et l'adaptation des activités du quotidien des territoires et de leurs habitants se conjuguent avec mieux vivre et souveraineté énergétique, économique et alimentaire. La sobriété et l'efficacité dans les usages des sols, de l'eau, de l'énergie sont des facteurs d'innovation et de durabilité des modèles économiques des filières industrielles, artisanales et agricoles. Si nous savons adapter notre économie, notre industrie, notre agriculture ou encore notre artisanat, nous saurons créer les conditions d'une région attractive, compétitive et souveraine dans un environnement préservé.

Le confort été et hiver des bâtiments, les mobilités partagées, la préservation et la restauration de la biodiversité, des zones humides, prairies et forêts sont des garanties de l'habitabilité et de l'attractivité de nos territoires.

Les défis sont considérables et notre région dispose d'**atouts puissants** : la richesse de ses ressources et milieux naturels, la vitalité de ses territoires, la diversité de ses acteurs, la force de ses coopérations locales et transfrontalières.

C'est ensemble que nous pourrons faire du Grand Est un territoire pionnier de la nouvelle prospérité écologique, celle qui associe performance, développement territorial, emplois locaux, justice et fierté collective.

Chaque projet, chaque partenariat, chaque engagement pris dans le cadre de la COP régionale et des dynamiques locales illustre la même idée : en unissant nos efforts, nous affirmons une ambition claire : **transformer la mobilisation en action durable**, et l'action en **culture partagée**.

Gardons le cap et accélérons les coopérations pour faire du Grand Est un territoire robuste, innovant où il fait mieux vivre !

Jacques Witkowski, préfet de la région Grand Est

Franck Leroy, président du conseil régional du Grand Est



Grand Est : un territoire sensible au changement climatique

Des caractéristiques et une histoire à prendre en compte

Des dynamiques territoriales contrastées

Des espaces urbanisés concentrés dans quelques grands corridors et des ruralités diversifiées, un déclin démographique perceptible.

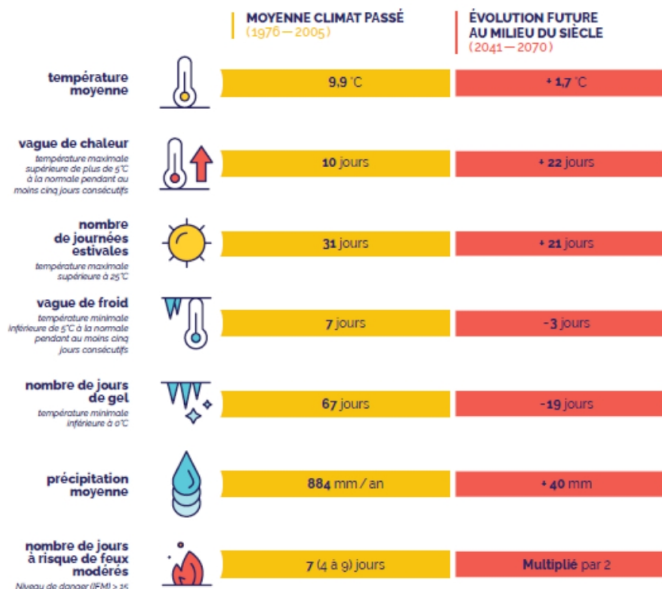
Une large variété de milieux naturels et d'espèces

D'importants réservoirs de biodiversité (1 parc national, 6 PNR, 27 réserves régionales).

Un territoire marqué par l'industrie et les productions primaires

80 % du territoire dédié à l'agriculture et à la forêt et une grande réserve de friches industrielles et militaires.

ÉVOLUTION ATTENDUE DU CLIMAT ET SES CONSÉQUENCES



Biodiversité, eau & sols



Baisse d'1/3 des effectifs d'oiseaux en milieu agricole entre 2002 et 2022
18 000 ha artificialisés en 10 ans (+3,8%)

Certaines zones forestières absorbent 2 fois moins de carbone qu'il y a 10 ans
Une baisse des débits d'étiage de 10 à 20 % d'ici 2050

Résidentiel et tertiaire



25 % des ménages en précarité énergétique
41 % des résidences principales énergivores
260 000 logements vacants

Transports & mobilités



3/4 des transports pour se rendre au travail d'effectuent en voiture en 2020

Agriculture, forêt et alimentation



Baisse d'1/3 des exploitations d'élevage entre 2010 et 2020

31 Plan alimentaires territoriaux (PAT) en Grand Est

Déchets & Énergie



2ème région de production d'énergie éolienne

En 2020, plus de 26 MT de déchets produits, dont près des 2/3 issus du BTP

Industrie



14 des 50 plus gros sites industriels émetteurs de GES sont en Grand Est

Santé, Sport, Culture



60% pratiquent un sport en grand est (contre 66% au niveau national)

83% des visiteurs viennent en voiture, 77% se déplacent dans la région en voiture



4



La Conférence des Parties, une démarche ambitieuse et collective

2023 /
2024

Lancement, débats dans les territoires et COP 1

10 COP
départementales

+ 4000 projets
des collectivités territoriales

Une feuille de route
régionale collective



RÉALISER UN
DIAGNOSTIC
PARTAGÉ DU
TERRITOIRE



CONDUIRE UN
DÉBAT



COCONSTRUIRE UN PLAN
D'ACTIONS RÉGIONAL 2030



METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS
CONCRÈTES SUR LES TERRITOIRES

2025

Actualisation des PTRTE, focus territoriaux sur l'adaptation et COP 2

10 COP
16 rencontres dédiées
«adaptation»

1 500 participants
40 ateliers de travail

Près d'un quart
d'actions nouvelles

100 % des PTRTE
mis à jour

COP 2 Grand Est
28 novembre



5

La feuille de route : coconstruite, concrète et évolutive

COP / Débats

2023/2024

COP régionale et départementales
14 rencontres

2025

COP départementales
16 rencontres et 40 ateliers consacrés à l'adaptation au changement climatique

Plan d'actions régional actualisé

2024 - 2025

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST | La Région Grand Est | GRAND EST RÉGION VERTE

FEUILLE DE ROUTE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE GRAND EST

18 engagements et 80 actions

Grand Est Région Verte, agri ensemble pour 2050

2025 - 2026

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST | La Région Grand Est | GRAND EST RÉGION VERTE

FEUILLE DE ROUTE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE GRAND EST

18 engagements et 100 actions

Grand Est Région Verte, agri ensemble pour 2050

Plan d'actions des PTRTE

93 plans d'actions actualisés dans les PTRTE

+ de 4000 projets



6

Les 18 engagements des parties prenantes

Mieux vivre

Grandir, s'épanouir et bien vieillir

Accompagner l'exemplarité des acteurs pour être ambassadeurs de la transition écologique

S'organiser

Faire rayonner la dynamique auprès de tous : citoyens, territoires, en transfrontalier

Faciliter l'aide à la décision et la mesure des impacts des actions du plan

Préserver

Consolider la valeur environnementale et territoriale des sols ruraux et urbains

Réduire les pressions sur la biodiversité et restaurer des continuités écologiques

Garantir l'accès à une eau de qualité pour tous même en période de sécheresse

Adopter sur chaque projet un objectif de sobriété et de préservation des ressources : eau, énergie, air, matériaux, sols, déplacements, biodiversités, prairies

Adapter les forêts et concilier les usages

Se déplacer

Massifier le report modal et la décarbonation du fret

Accélérer l'intermodalité et les mobilités actives et sobres

Se loger

Accentuer la dynamique de rénovation globale et performante des bâtiments et encourager les matériaux biosourcés

Se nourrir

Accompagner la transition des pratiques agricoles

Permettre à chacun d'augmenter la part de produits durables, sains et locaux dans son alimentation

Approvisionner

Accélérer le développement du réemploi et de la réparation pour accompagner le changement des usages

Accélérer la production locale d'énergies renouvelables

Travailler

Accompagner la transition écologique de toutes les entreprises

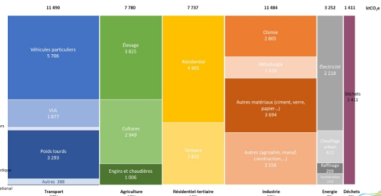
Consolider et rendre attractifs les métiers et filières d'avenir



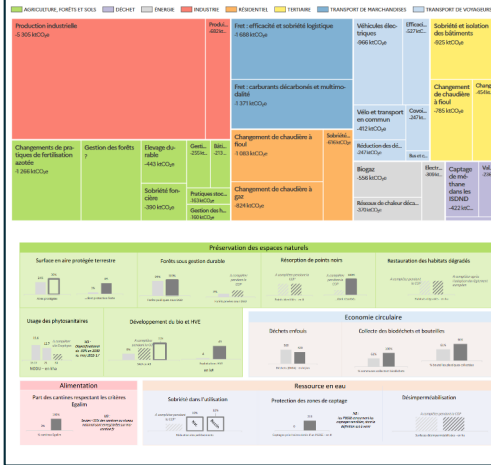
Des enjeux aux projets concrets dans les territoires

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)

ÉTAT DES LIEUX DES ÉMISSIONS DE GES DU GRAND EST EN 2021 (format SECTEN)



Panoramas des leviers



Résidentiel & Tertiaire

Décarboner et adapter le parc social au changement climatique +4°

Levier(s) :

Présentation de l'action

Objectifs :

- soutenir et accompagner les bailleurs dans la réhabilitation de leur patrimoine en définissant une trajectoire régionale de décarbonation et d'adaptation du parc social au changement climatique partagée, réaliste et réalisable, prenant en compte les objectifs s'imposant aux organismes HLM et leur capacité à faire
- réhabiliter le parc HLM existant

Description :

- lancer d'une étude régionale portée par l'UR HLM avec le soutien de plusieurs partenaires visant à affiner la connaissance du parc social et confronter la stratégie des bailleurs aux trajectoires envisageables pour atteindre les objectifs environnementaux, dans le but de définir une trajectoire régionale de décarbonation et d'adaptation du parc au changement climatique, et identifier des préconisations de mise en oeuvre concernant la planification et la nature des réhabilitations, les partenariats à créer, les financements à mobiliser et les pistes de mutualisations envisageables

Contexte :

- parc HLM ancien et émergeant
- objectifs des différentes réglementations environnementales (DPE, loi Climat et Résilience, etc) et les besoins d'une accélération de rythme des émissions du parc social
- dynamique des bailleurs du Grand Est sur les réhabilitations de leur patrimoine

Références : DREAE (S.Naudin et M.Souberon) / Région ?

Porteur : UR HLM

Partenaire(s) : ETUI, collectifs, ADEME, Banque des Territoires

Indicateurs retenus

- Nombre de logements réhabilités par an

Moyens financiers en région

- Aides de l'Etat (PNAR ou BOP LUTAI), copES distribués par la Banque des Territoires
- Aides de la région (CAMPUS, FEDE...)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- lancement de l'étude régionale
- présentation des conclusions de l'étude et de la trajectoire de décarbonation et d'adaptation du parc social le 9 décembre 2025

Les étapes / actions prévues 2026

- communication et valorisation de l'étude régionale portée par l'UR HLM

70

Exemple d'actions vertueuses répliquables



Commune de Servigny Lès Ste Barbe (57)
Prévention des inondations - Réouverture du Rupt de Zelle

Plan d'adaptation au changement climatique 2023-2028

La Région Grand Est déploie 45 actions pour anticiper les vagues de chaleur et le manque d'eau

La Région Grand Est

Préparer la France à +4°C

PRÉSENTATION DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2024

+1,7°C

2030

+2°C

2050

+2,7°C

2100

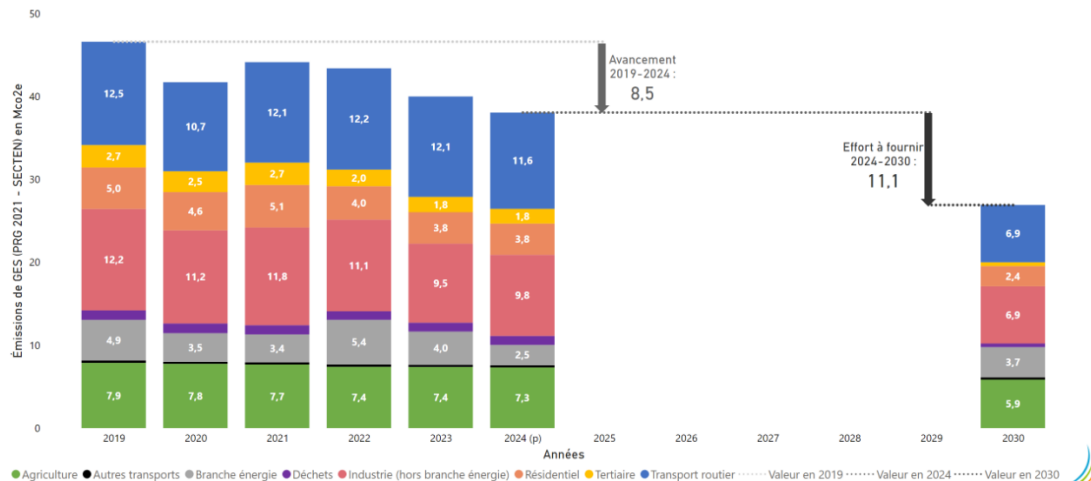
+4°C

Un an d'accélération de la transition écologique

Après un an de déploiement de la feuille de route « Grand Est région verte », on constate bien l'**accélération globale de la transition écologique**.

Le secteur de l'énergie atteint son objectif de réduction de GES à 2030 dès 2024 et les efforts des secteurs de l'industrie et du résidentiel portent leurs fruits.

L'accompagnement des autres secteurs sera une priorité de l'année à venir afin de rejoindre cette tendance régionale.



Sources : ATMO Grand Est Invent'air v2025, Simulateur territorial planification-territoires.ecologie.gouv.fr



Végétalisation et désimperméabilisation de la cour de l'école E. Laguerre à Bar-le-Duc (55)

Ces trajectoires se concrétisent à travers plus de 4000 projets des territoires contribuant à la dynamique « Grand Est région verte »



Renaturation des espaces publics au Jardin des fontaines à Huningue (68)



La feuille de route, un outil interactif...

Biodiversité, eau & sols

Actions 2024/2025

- Redynamiser le centre-bourg en densifiant, reconstruisant et valorisant les espaces artificialisés
- Créer un outil d'accompagnement aux compensations notamment carbone et écologique
- Identifier et résorber les points noirs de continuité écologique
- Restaurer 1000 hectares de zones humides

Actions concrétisées en 2025/2026

- Mettre en place une gouvernance dans chaque sous-bassin pour optimiser la gestion quantitative de l'eau
- Mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités
- Recenser les zones humides du territoire régional
- Améliorer le traitement des eaux usées

Actions à planifier

- Simplifier les modes de gouvernance sur les espaces protégés
- Développer la médiation / surveillance des milieux naturels

13

Cliquez sur les actions

Agriculture, forêt & alimentation

Faire évoluer les habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter l'impact sur l'environnement
Levier(s) : Hors panorama (Loi Egalim / Climat & Résilience)

Présentation de l'action
Objectifs :
Maîtriser la pénalisation auprès des différents publics en y associant les acteurs de la solidarité, sur l'évolution des habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter leurs impacts sur l'environnement.
Pour rappel, l'alimentation représente 25 % de l'empreinte carbone des Français.

Description de l'action :

- PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)**
Le PAT est un dispositif visant à fédérer les différents acteurs d'un territoire afin de faire face aux enjeux de transition agricole, alimentaire et environnementale. Le soutien technique et financier de l'Etat vient soutenir les actions opérationnelles des acteurs des PAT (économie alimentaire, culture et gastronomie, éducation alimentaire, nutrition et santé, justice sociale, restauration collective...). Ces actions permettent de changer l'environnement alimentaire et de renforcer les connaissances des habitants au service d'habitudes alimentaires durables.
- Pacte des solidarités (d'ici le 1^{er} janvier 2024)
- A travers son axe 4 « Construire une transition écologique et solidaire », ce pacte Etat Collectivités, appui plusieurs actions des conseils départementaux visant à développer une alimentation locale, durable et de qualité.
- CLASSES DE GOÛT**
Il s'agit d'une formation de formateurs (3,5 jours) qui mettront en place les ateliers auprès des bénéficiaires. Chaque session compte entre 8 et 12 participants.
- SEMAINES THÉMATIQUES DANS LES CANTINES**
Organisation de menus autour d'un produit, de produits d'un territoire : travail avec les producteurs pour disposer des volumes suffisants, ateliers et échanges de recettes pour les chefs, communication auprès des convives et des familles, démonstration ou ateliers sur site, visites d'entreprises/agriculteurs, livrets de recettes... Mise en œuvre à échelle Grand Est des menus Fabuleuses légumineuses, menu Agricola à échelle de département, menus du Parc Régional de Lorraine, menus EgaliM Meuse...

Contexte

- Stratégie nationale « SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat), PNA (Programme national pour l'alimentation), loi Egalim, Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Stratégie régionale : PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), programme ADAGE, actions Lycées en Transition
- Egaleux territoriaux spécifiques : Mutualisation des actions déployées par les acteurs notamment le réseau InterPAT, le réseau PARTAAGE, les départements à travers les semaines Agricola, Fabuleuses légumineuses

Références(s) : Valentine Barilley (DRAAF-SRAJ/PNA), Aurélie Marand (RSE/ADAGE)

Porteur : DRAAF et Région grand Est

Partenaire(s) : Collectivités territoriales, PAT, DREETS, Etablissements scolaires, Maison de la nutrition de Reims, acteurs agricoles, ADEME

Indicateurs/Objetsifs

- Nombre de projets cumulés par an

Moyens financiers

- AAP nationale et régionale du PNA (compartant des 05 Financements ADEME)
- AAP Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Niveau 2 (France Nation Verts)
- AAP « Mieux Manger Pour Tous » (MMPT), porté par la DSEETS - à travers l'axe 2 - participation aux actions de l'Etat
- CLASSES DE GOÛT - 1 700 € par session de 8 à 12 participants
- Pacte des solidarités (co-financements Départements - Etat)
- Accompagnement des Organismes de Gestion (OG) des labels de qualité (IGP)
- Réseau PARTAGE (comité des financeurs composé de la région, la DRAAF (ADEME)
- SE Meuse Speed (SECOMSA) (2025-2027)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Etude de CERESCO pour la DRAAF sur l'articulation entre PAT et PCAET afin de renforcer la contribution des PAT à l'atténuation du changement climatique
- Classes du GOÛT : possibles tout au long de l'année (10 sessions en 2023/2024 ; 15 en 2024/2025)

Les étapes / actions prévues en 2026 :

- Montée en puissance de Fabuleuses légumineuses, des différents menus thématiques (dont Agricola - Généralisation sur 50 % du territoire, et du Parc dans les lycées avec le Parc Naturel Régional de Lorraine pendant la semaine du goût)
- Classe du goût : une quinzaine de sessions prévues

47

Page de garde thématique

Fiche action type

Barre de navigation

Sommaire Édito Actions n° page

Page de garde

10

... décliné en 7 thématiques et 100 actions pour des projets concrets



Biodiversité, eau & sols



Agriculture, forêt & alimentation



Transports & Mobilité



**Bâtiments :
résidentiel & tertiaire**



**Économie circulaire &
Énergie**



**Industrie &
emploi/compétences**



**Santé, Sport,
Culture & Éducation**



11





Biodiversité, eau & sols

La pollution, l'étalement des villes et la fragmentation qu'elles entraînent, la surexploitation des espèces et des milieux, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique sont les facteurs qui font pression sur la nature et mettent en péril la biodiversité.

De la même façon, la préservation de ressources communes telles que l'eau, le bois mais aussi le sol et sa capacité à stocker du carbone suppose une approche globale et relève d'une intrication de plusieurs leviers liés.

Dynamiques régionales

Le territoire du Grand Est est confronté à une érosion de sa biodiversité, avec près de 86% des habitats d'intérêts communautaires évalués dans un état défavorable ou la baisse d'environ 30% depuis 2002 des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ou forestiers, mais aussi de ses ressources, comme en témoignent les prévisions de baisse des débits d'étiage à horizon 2050 (environ 10 à 20%). Entre 2010 et 2023, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers représente plus de 20000ha.

Plusieurs stratégies régionales globales ont été développées : feuille de route territorialisant la stratégie nationale biodiversité 2030, stratégie régionale biodiversité, plan eau, plan régional santé environnement, SRADDET, et ont vocation à approcher de façon concertée et au long terme ces enjeux, en identifiant des grands axes prioritaires mais aussi des actions précises et déployables à court terme.

Pour 2030

- 10 %
de
prélèvements
d'eau en
moins

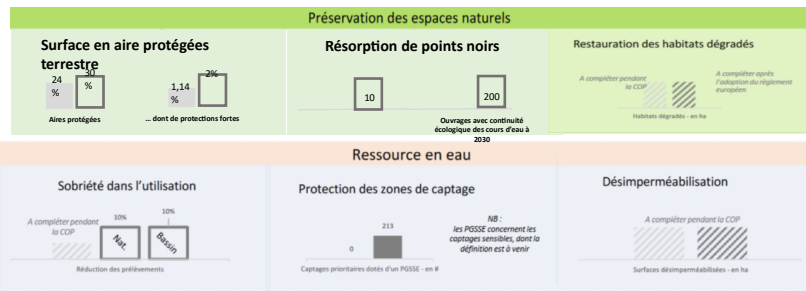
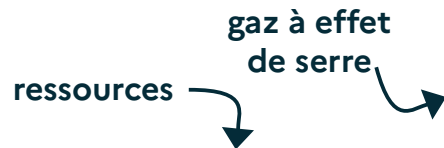
**181 captages
prioritaires**
où les concentrations en
nitrates et pesticides sont
réduits

**10 zones
humides
restaurées**

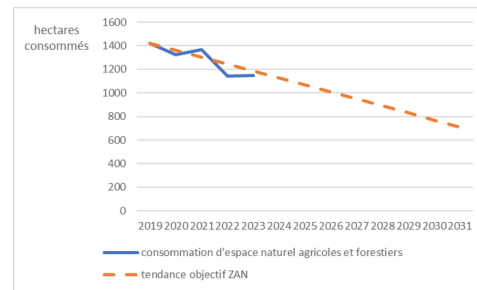
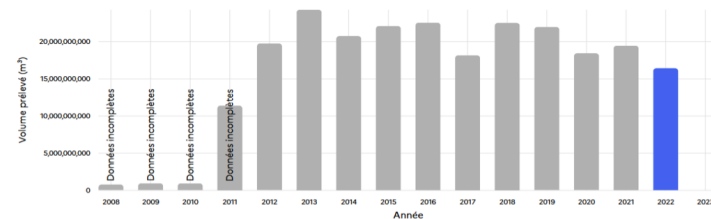
**89 millions
d'arbres plantés (d'ici
2026)**

Diviser par 2
La consommation
d'espaces naturels
agricoles et forestiers
(d'ici 2031)

1000 ha
de friches renaturées
ou recyclées



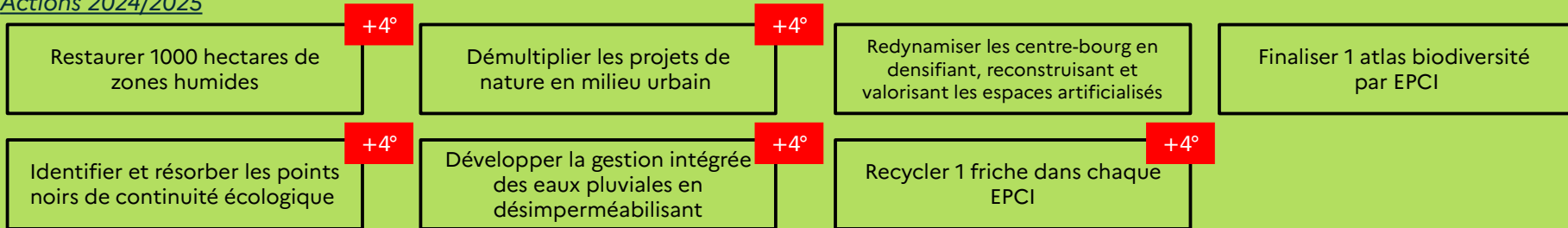
Évolution temporelle



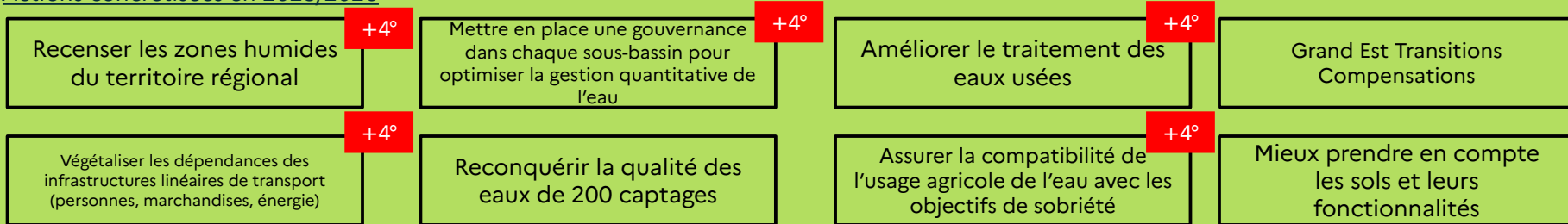
12



Actions 2024/2025



Actions concrétisées en 2025/2026



Actions à planifier

Simplifier les modes de gouvernance sur les espaces protégés

Développer la médiation / surveillance des milieux naturels



13





Agriculture, forêt & alimentation

Le domaine de l'agriculture, de la forêt et de l'alimentation représente 18 % des leviers d'actions du Grand Est, à la fois en termes de réduction d'émissions de GES et de stockage de carbone dans les sols agricoles et forestiers. Par ailleurs, ces secteurs peuvent contribuer à la décarbonation des autres secteurs de l'économie (biomatériaux et bioénergie). En outre, l'agriculture et la forêt ont un rôle déterminant à jouer pour la protection de la biodiversité et la préservation des ressources, notamment en eau.

Dynamiques régionales

Les trajectoires envisagées impliquent des transformations importantes des systèmes de production et des filières, qui doivent aussi tenir compte des autres objectifs poursuivis en matière de souveraineté alimentaire, de compétitivité et de renouvellement des générations. L'accompagnement de ces transitions relève essentiellement de l'État, du Conseil régional et du monde agricole dans son ensemble. Les collectivités disposent toutefois de leviers d'actions, notamment sur l'alimentation (restauration collective...) et la protection des ressources.

Les forêts du Grand Est sont confrontées aux effets du changement climatique (crises sanitaires, incendies, dépérissements...). Leur gestion doit évoluer pour mieux s'y adapter et continuer à trouver un équilibre entre les différents services rendus par les forêts (stockage de carbone, hôte de biodiversité, production de matériaux/d'énergie, tourisme...)

Pour 2030

Maintenir

les surfaces en prairies permanentes

+++

de surfaces en couverts intermédiaires

× 2

des surfaces de culture de légumineuses

4 000 km

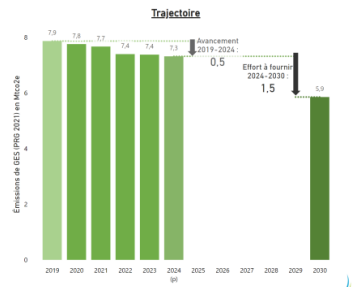
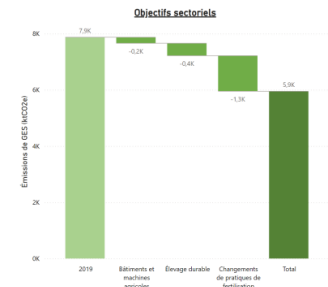
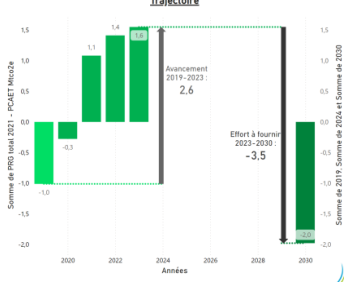
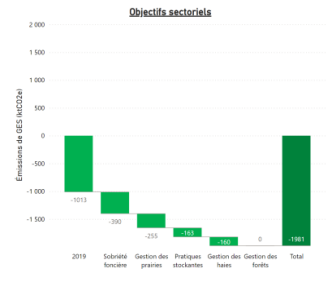
de haies supplémentaires par rapport à 2019

89 millions

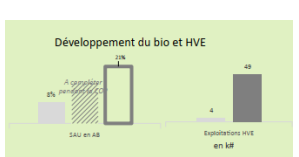
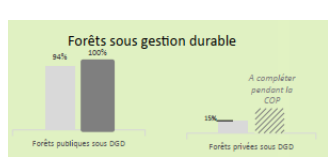
d'arbres plantés d'ici 2026

100 %

des territoires couverts en Projets Alimentaires Territoriaux

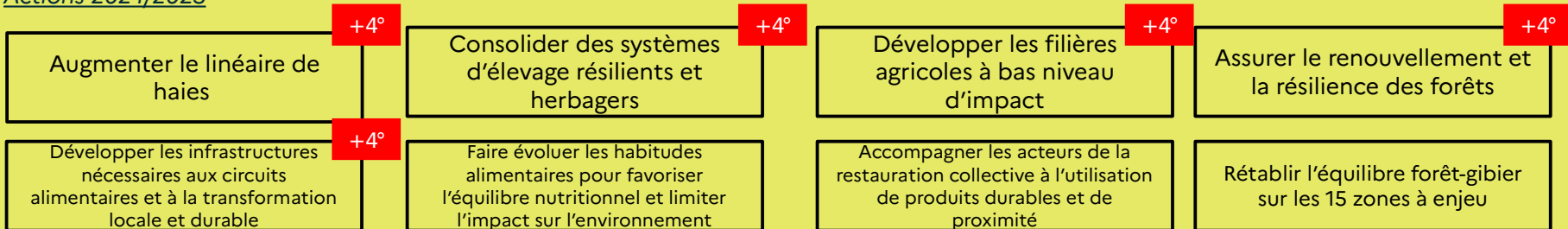


Sources : ATMO Grand Est Invent'air v2025, Simulateur territorial planification-territoires.ecologie.gouv.fr

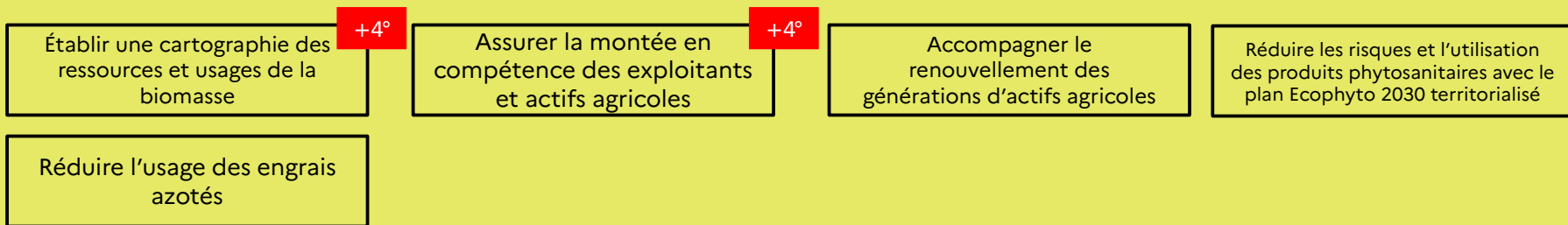




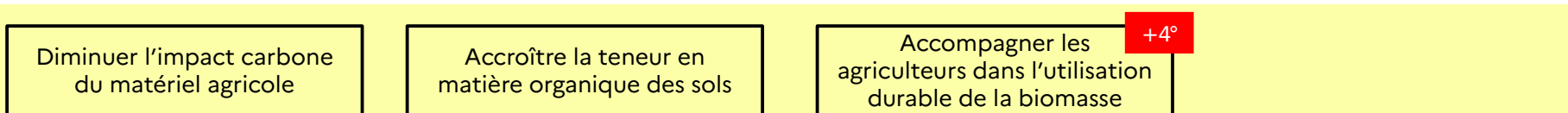
Actions 2024/2025



Actions concrétisées en 2025/2026



Actions à planifier



15





Transport & mobilité

La part du domaine du transport et des mobilités sur la décarbonation du Grand est représente 1/4 des leviers d'actions possibles et porte à la fois sur le transport de marchandises et de voyageurs. Ces leviers reposent à la fois sur une évolution de la motorisation et de la consommation énergétique, et sur une évolution des usages pour faciliter le report modal, les nouvelles mobilités, l'aménagement territorial adapté.

L'activation de ces leviers repose aussi sur une gouvernance novatrice, avec la montée en compétences à venir des autorités organisatrices de la mobilité suite aux évolutions de la loi d'orientation des mobilités de 2019.

Dynamiques régionales

Une part importante des efforts à réaliser porte sur le **transport de marchandises**, le Grand Est étant la 1ère région en volume de marchandises importées/exportées et disposant d'une connexion européenne forte. Plusieurs actions sont ressorties des échanges, notamment en matière d'infrastructures de fret et d'aménagement pour la logistique urbaine, et sont complétées par la feuille de route fret et logistique régionale publiée en septembre 2023 et par l'ORTL.

Les actions régionales propres au **transport de voyageurs** sont plus diffuses mais, une fois agrégées, ont un impact équivalent à celle des actions fret. Sur cette thématique plus particulièrement, l'action des collectivités n'est pas négligeable et leur montée en compétences future viendra renforcer la dynamique.

Pour 2030

-5 %
de baisse de
consommation
moyenne au 100 L
des véhicules
thermiques

1/6
véhicules
électriques en
circulation
(460 000 VE)

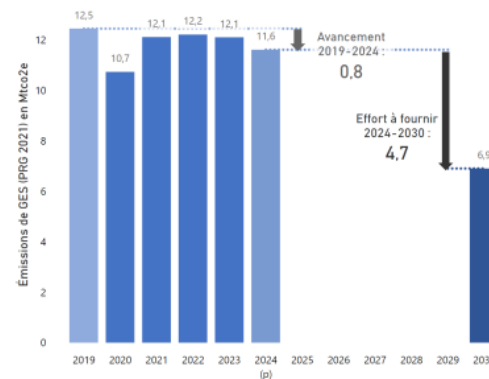
x 10
de bus et cars
décarbonés en 2030
par rapport à 2022
(environ 900)

1 sur 5
inciter 1 personne
sur 5 à covoiturer
deux fois par
semaine pour aller
au travail

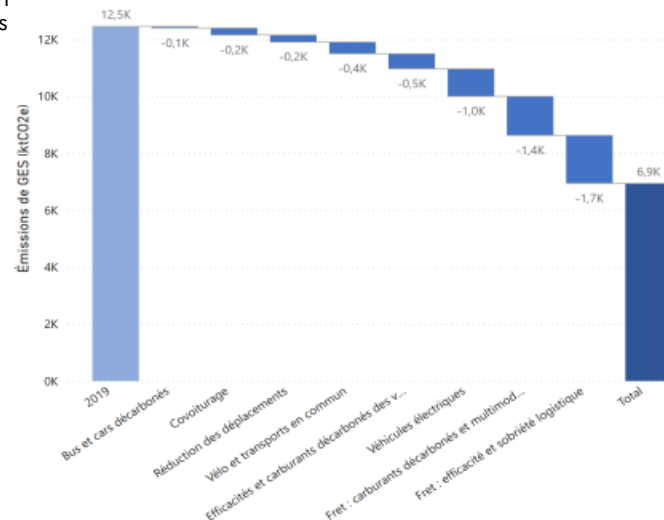
25 %
de report modal
pour le fret
(fleuve & rail)



Trajectoire



Objectifs sectoriels



16



Actions 2024/2025

Encourager le déploiement du covoiturage

Développer les solutions de transports à la demande

Construire des Services Express Régionaux Métropolitains

Volet usagers

Actions concrétisées en 2025/2026

Développer l'usage du vélo

Favoriser l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux

+4°

Actions 2024/2025

Accompagner la décarbonation des véhicules lourds

Volet entreprises

Soutenir le fret fluvial et ferroviaire

Actions à planifier

Accompagner les employeurs publics et privés dans la définition de plans de mobilités, notamment à l'échelle d'une zone d'emploi

Communiquer sur les gains associés à une mobilité plus sobre

Développer un parcours voyageurs plus simple et lisible

Ancrer les bassins de mobilités comme des instances locales de la planification écologique

+4°

Favoriser le confort et la sécurité des cheminements piétons (hors compétence RGE)

Prendre en compte l'adaptation au changement climatique

+4°



17





Bâtiments : résidentiel & tertiaire

Les leviers d’actions concernant les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent un cinquième du potentiel de réduction d’émission de GES dans le Grand Est. De manière simple, cela consiste à consommer moins d’énergie via l’isolation et, quand on consomme, d’émettre moins de GES en changeant les chaudières fioul et gaz vers des systèmes de chauffage décarbonés.

Dynamiques régionales

Dans la **rénovation du bâti**, une vision globale est nécessaire : changement de chaudière couplée à une isolation thermique s’inscrivant dans une rénovation globale, et ce aussi bien dans le résidentiel que dans le tertiaire. La massification de l’action à l’échelle des collectivités, des copropriétés ou de quartiers peut permettre de pleinement mobiliser le levier.

Pour 2030

-15 %
de consommation énergétique dans le résidentiel

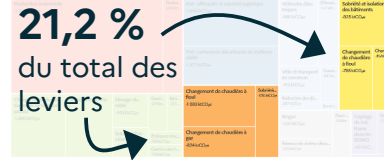
-33 %
de consommation énergétique dans le tertiaire

-25 %
de résidences équipées de chaudières au gaz

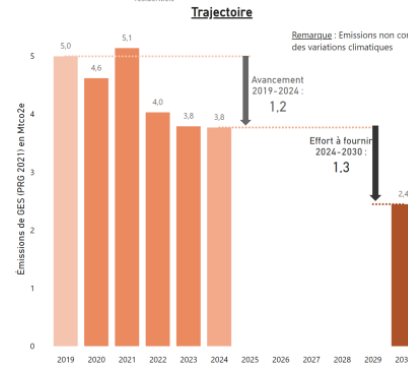
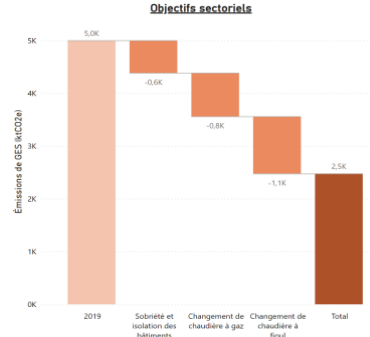
diviser par 5
la consommation d’énergie fournie par les chaudières au fioul dans le tertiaire

diviser par 4
le nombre de résidences équipées de chaudière au fioul

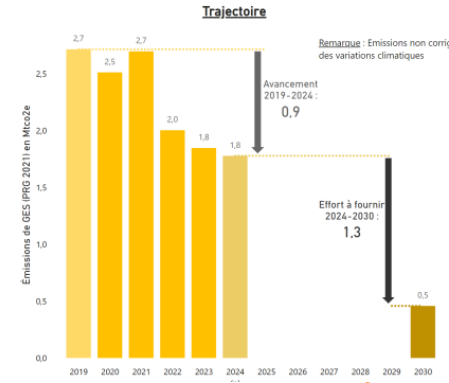
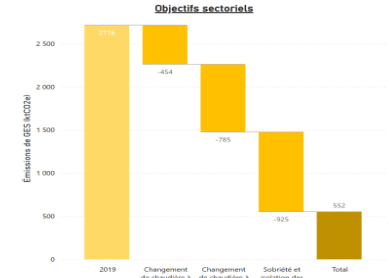
diviser par 3
la consommation d’énergie fournie par les chaudières au gaz dans le tertiaire



Résidentiel



Tertiaire





Bâtiments : résidentiel & tertiaire

Actions 2025/2026

Actions 2024/2025

Accompagner les projets d'auto-rénovation sur le bâti ancien

+4°

Sensibiliser les fournisseurs de matériaux à la rénovation globale et performante

Promouvoir la rénovation globale des bâtiments via des garanties de prêts

+4°

Intégrer le recours aux ENR dans les rénovations BBC du parc social et des logements accompagnés

+4°

Accroître la sobriété énergétique et l'appui à la rénovation thermique des bâtiments tertiaires publics

+4°

Renforcer les aides à la rénovation énergétique des copropriétés et faciliter leur accès

+4°

Actions concrétisées en 2025/2026

Développer l'offre et la demande en matière d'opérations architecturales bio- et géo-sourcées

+4°

Lutter contre la vacance du bâti résidentiel

Décarboner et adapter le parc social au changement climatique

+4°

Actions à planifier

Sensibiliser les collectivités aux opérations de rénovation à l'échelle de quartiers

Sensibiliser à la réversibilité des usages dans le bâti

Renforcer le niveau de performance énergétique dans les OPAH



19





Économie circulaire & énergie

L'approvisionnement de nos activités se répercute directement sur l'impact écologique de notre production et notre consommation. Cet impact est multiple, tant au niveau des émissions de GES que des ressources, aussi nous retrouvons logiquement des leviers d'action de différentes natures : décarbonation et diversification de notre mix énergétique, limitation des déchets produits, valorisation de la matière

Dynamiques régionales

En Grand Est, un dynamisme sur la qualité de notre approvisionnement est à l'œuvre depuis plusieurs années et se traduit notamment dans le SRADDET (et dans son volet PRPGD). On constate ainsi une progression régulière et importante des énergies renouvelables en électricité mais aussi en chaleur, et des trajectoires de plus en plus ambitieuses en matière d'économie circulaire, avec notamment 2 axes de travail forts sur les déchets du BTP et les biodéchets.

Pour 2030

500 GWh

d'installation de projet EnR citoyens

× 3

de la capacité installée en projet local et citoyens

-85 kg

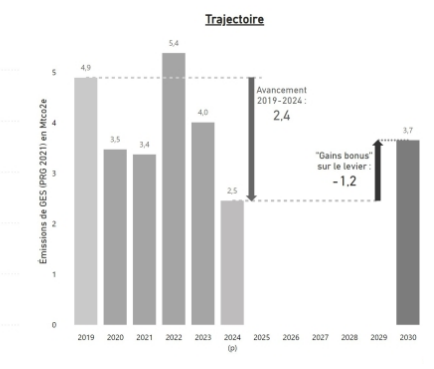
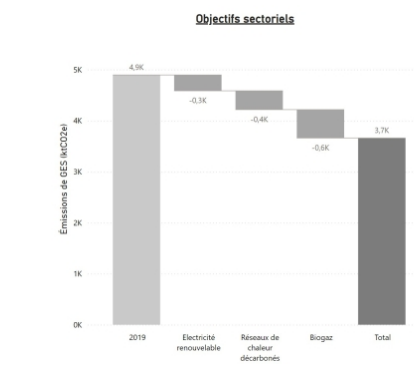
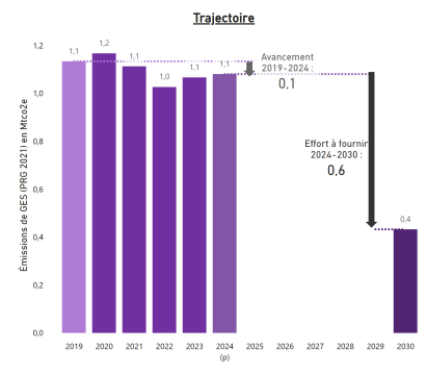
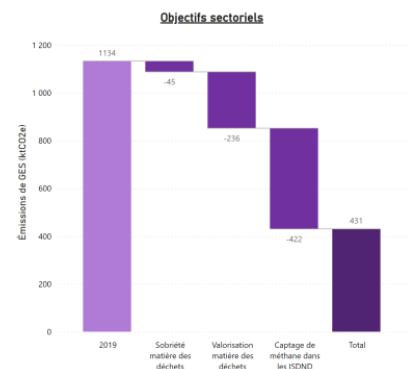
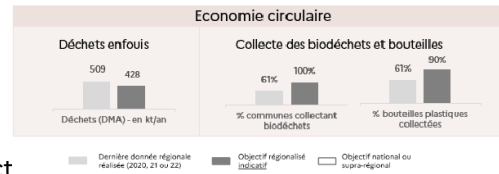
de déchets ménagers et assimilés par habitants et par an par rapport à 2019

+68 kg

De déchets ménagers et assimilés valorisés par habitant et par an par rapport à 2019

- 30 000 t / an

de baisse des déchets d'activités économiques liées à des actions de prévention



Actions 2025/2026

Actions 2024/2025

Massifier l'incitation à la réduction des déchets par une tarification incitative

Déployer des filières de valorisation matière

Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics

Développer les recycleries et ressourceries locales

Actions concrétisées en 2025/2026

Faciliter la réutilisation et l'innovation pour les matériaux de construction

Volet économie circulaire

Atteindre 500 GWh de production EnR supplémentaires en 2030 financés par une SEM locale

Sensibiliser à la sobriété en facilitant l'appropriation des données individuelles de consommation

Développer les synergies entre collectivités et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale

Multiplier par 3 la capacité installée en projets ENR participatifs et citoyens

Développer un plan de sobriété énergétique régional

Mettre en place 3 contrats de réciprocité à la maille EPCI ou PTRTE

Volet énergie

Actions à planifier

Rendre les achats d'occasion éligibles aux subventions

Accélérer le déploiement de la filière réemploi et de la réparation



21





Industrie & emploi/compétences

La transition écologique des entreprises repose d'abord sur celle de l'industrie, fortement émettrice de gaz à effet de serre. Le ministère de l'Économie a ainsi conclu des contrats de transition écologique avec les 50 plus grands sites industriels français, dont 14 sont situés dans le Grand Est. La région se distingue par un effort de décarbonation supérieur à la moyenne nationale, représentant environ 27 % de la réduction totale des GES en France.

Mais la transition ne concerne pas que l'industrie : de nombreuses filières développent aussi des stratégies intégrant la réduction des émissions, l'économie circulaire et l'adaptation des compétences et formations.

Dynamiques régionales

Deuxième région industrielle de France, le Grand Est compte un salarié sur cinq dans l'industrie (métallurgie, chimie, verrerie, papeterie, agroalimentaire...). Ce tissu industriel, parmi les plus émetteurs du pays, fait de la décarbonation un enjeu majeur.

Une stratégie concertée État/Région d'accompagnement des entreprises à la transition écologique a été finalisée en 2024. L'accompagnement des sites les plus émetteurs (faisant partie du TOP 140 national, 29 sont concernés en Grand Est) ont été suivis par le SEER pour l'élaboration des feuilles de route. Fin 2025 la démarche a pu être étendue au niveau régional en y ajoutant les sites soumis à quotas d'émission ainsi que le tissu diffus, avec une répartition Etat-Région.

Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme visant à renforcer l'attractivité du territoire par l'innovation, l'implantation économique et le développement des compétences. Le Grand Est s'appuie déjà sur des filières d'excellence, le Business Act régional pour accompagner les transformations, et une offre de formation solide (5^e région étudiante de France), qu'il convient de poursuivre et d'amplifier.

Pour 2030

-50 %
de diminution des
émissions des grands
sites industriels

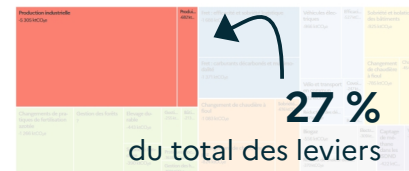
- 10 %
des
prélèvements
d'eau

+ 100 entreprises
accompagnées en
Grand Est

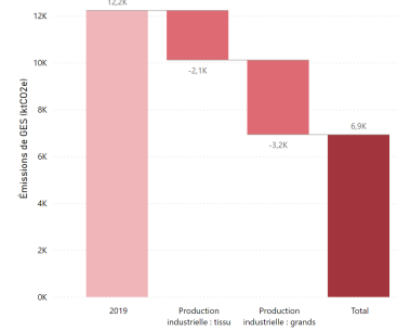
La transition écologique transforme rapidement les emplois et les compétences dans tous les secteurs — agriculture, industrie, transport et services. Les entreprises et filières adaptent déjà ou s'approprient à adapter leurs métiers, leurs formations et les compétences nécessaires.

L'enjeu est double : verdir les emplois existants et accompagner les actifs (salariés, dirigeants) dans l'évolution de leurs compétences, tout en faisant connaître ces changements pour susciter des vocations chez les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion.

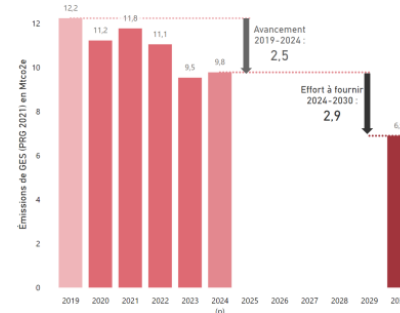
Face à l'accélération des mutations économiques, sociales et technologiques et à la prise de conscience environnementale, il devient essentiel de repenser et valoriser les métiers pour les rendre attractifs, notamment dans un contexte de concurrence internationale. Cela implique également de faire évoluer les formations et de renforcer l'information et l'orientation vers ces nouveaux besoins.



Objectifs sectoriels



Trajectoire





Actions 2024/2025

+4°

Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants vers la transition énergétique et écologique de leurs activités

Volet industrie

Actions concrétisées en 2025/2026

Innover dans l'industrie de la décarbonation / Consolider le tissu des offreurs de solutions

+4°

Renforcer le financement de la décarbonation et de la transition écologique des entreprises

+4°

Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants à développer une démarche de sobriété hydrique

Encourager la sobriété foncière pour l'implantation durable de nouvelles installations industrielles

Actions concrétisées en 2025/2026

Volet emploi

Accompagner les évolutions des emplois et compétences liées à la transition écologique

Mettre en place un observatoire des emplois et des formations de la transition écologique

Accompagner et former les dirigeants d'entreprises vers un modèle d'affaire régénératif pour l'environnement (CEC)

Actions à planifier

+4°

Développer l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Augmenter le nombre de professionnels de la filière rénovation et d'entreprises « reconnu garant de l'environnement »

Préparer un plan de formation dédiés aux métiers liés qui mobilisent les matériaux geo et bio-sourcés

Travailler sur l'orientation en milieu scolaire et sur l'évolution professionnelle vers les métiers de la transition écologique

Améliorer la connaissance de la dynamique de décarbonation des entreprises industrielles de la région

Qualifier le besoin de conseil aux entreprises pour la rénovation énergétique

Développer les métiers verts, notamment via les structures d'Insertion par l'activité économique





La transition écologique dépasse la logique sectorielle et suppose la mutation de nombreuses activités, historiquement moins parties prenantes des sujets environnementaux et pourtant tout aussi concernées..

Les domaines de la santé, du sport, de la culture, de l'éducation sont en effet concernés par la mutation de leur action en propre : rénovation énergétique de bâti non conventionnel avec notamment 4500 immeubles protégés au titre des monuments historiques en Grand Est ou encore l'ensemble du parc bâti des établissements d'enseignement, la décarbonation des mobilités de leurs publics comme pour les 468 festivals de la région ou l'ensemble des clubs sportifs, l'approche circulaire de leurs ressources et approvisionnement notamment en ce qui concerne l'alimentation.

Ils jouent également un rôle important dans la sensibilisation à la transition écologique, dans l'éducation à la durabilité et sont, de fait, des maillons essentiels de pédagogie et de rayonnement, également au-delà des frontières. Impulser une éducation au développement durable dans toutes ses composantes et dans toutes les dimensions de l'enseignement et à tous les ages de la vie contribuera grandement à l'ambition régionale.

Il s'agit par exemple de faire évoluer les pratiques touristiques, de développer le tourisme de nature en valorisant les 48 réserves naturelles et 7 parcs naturels de la région, de sensibiliser les 60 % de personnes qui pratiquent régulièrement du sport dans leurs mobilités et leurs habitudes, de créer de nouveaux sujets et objets d'art pédagogiques, de considérer l'évolution du système de santé à l'aune du dérèglement climatique et de son impact sur les publics les plus vulnérables.

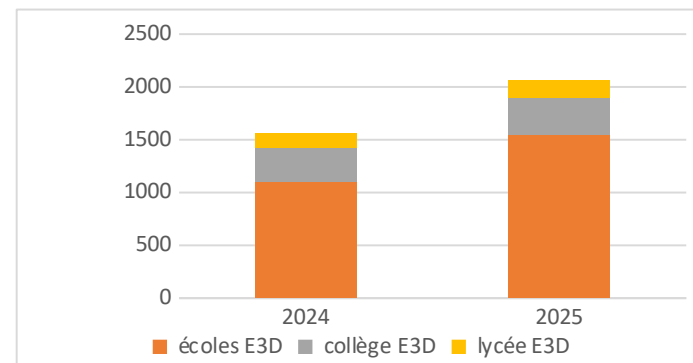
Pour 2030

100 %
des écoles, collèges et lycées
labellisés E3D (Établissement en
démarche globale de
développement durable)

-40 %
de la consommation d'énergie des
ES et ESMS (établissement ou
service social ou médico-social)



Aire terrestre éducative dans la commune de Guénange (57)



Nombre d'établissements labellisés E3D





Actions 2024/2025

+4°

Accompagner la transition écologique des établissements sanitaires et médico-sociaux

Actions concrétisées en 2025/2026

+4°

Accompagner l'adaptation des structures sportives au changement climatique

+4°

Promouvoir l'organisation d'écomanifestations dans le sport

+4°

Accompagner la transformation des structures culturelles (création)

+4°

Promouvoir l'organisation d'écomanifestations dans la culture

+4°

Démultiplier les aires terrestres éducatives

Développer les label et les schémas directeurs en démarche de développement durable

Actions à planifier

Accélérer la prévention autour des maladies émergentes en lien avec le changement climatique

Accompagner la transformation des structures culturelles (filière cinéma/livre)

Soutien aux projets artistiques porteurs d'imaginaires et de récits sur la transition écologique

Actions culture domaine architecture, cadre de vie, espaces protégés

Accompagner la transformation des structures de tourisme et de sport



25



Les fiches actions 2025/2026



Restaurer 1000 hectares de zones humides

Levier : Restauration des habitats naturels

Présentation de l'action

Objectifs :

Déployer 10 opérations phares de restauration de zones humides et entretenir et restaurer 1000 hectares de zones humides par an

Description :

Les zones humides constituent des espaces pourvoyeurs de services écosystémiques qui jouent un rôle fort dans l'atteinte des objectifs du plan eau. Véritables éponges naturelles, les zones humides contribuent au soutien de la ressource en eau en période de sécheresse et jouent le rôle de zones tampons lors d'épisodes de crues.

De façon complémentaire à la mesure 30 du plan eau national, les services qui contribuent au collectif régional pour la biodiversité (services de l'État en région, Conseil régional Grand Est, Office français pour la biodiversité et Agences de l'eau) mènent un travail d'identification d'opérations de restauration et de préservation des zones humides en Grand Est.

Contexte

- 4e plan national milieux humides 2022-2026 adossé à la stratégie nationale biodiversité 2030
- La mesure 30 du plan eau vise à valoriser 70 projets d'opérations phares labellisées « solutions fondées sur la nature » à des fins de démonstrateurs, en particulier pour la restauration des zones humides, la renaturation ou encore la restauration des cours d'eau

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)

Porteur : Collectif biodiversité régional

Partenaire(s) : Agences de l'eau, collectivités, conservatoires des espaces naturels

Indicateurs retenus

- Nombre d'hectares de zone humides restaurés
- Nombre de projets phares de restauration identifiés

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau
- Fonds vert – mesure renaturation en complément pour collectivités
- Conservatoires des espaces naturels, parcs naturels

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

14 opérations phares de restauration de zones humides identifiées (dont 2 labellisées solutions fondées sur la nature au titre de la mesure 30 du plan eau)

363 ha milieux naturels humides restaurés en 2024 (bilan 2025 en cours)

Les étapes / actions prévues 2026

Poursuite mise en œuvre de projets de restauration / préservation





Démultiplier les projets de nature en milieu urbain

Leviers : Restauration des espaces naturels / Désimperméabilisation des sols

Présentation de l'action

Objectifs :

- Démultiplier les projets de nature (végétalisation) en milieu urbain
- Accompagner les territoires et les acteurs économiques et associatifs pour anticiper les risques du changement climatique (canicule, sécheresse, manque d'eau, inondations...)
- Lutter contre les îlots de chaleur urbain en développant les îlots de fraîcheur
- Limiter l'artificialisation de nouveaux sols et éviter les projets en défaveur de la nature en milieu urbain
- Massifier les travaux de désimperméabilisation des sols

Description :

Éviter l'artificialisation de nouveaux sols en milieu urbain

Inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés, sans porter atteinte aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain

Accompagner les politiques de végétalisation des villes et villages par des politiques de l'arbre en ville et via le fonds vert. Promouvoir la règle des 3-30-300 : voir 3 arbres depuis sa fenêtre, habiter dans un quartier à 30 % de canopée, résider à moins de 300 m d'un espace vert

Massifier les politiques de désimperméabilisation des cours d'écoles – action menée par le Conseil régional, sur son propre patrimoine (cours des Lycées notamment) et d'infiltration des eaux à la parcelle

Renforcer la biodiversité urbaine par les haies et les arbres, notamment de jardin

Poursuivre et renforcer les actions de restauration des milieux humides

Accompagner les entreprises d'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur à installer des nichoirs artificiels pour oiseaux et chiroptères

Favoriser les solutions fondées sur la nature comme solutions sans regret et gagnant-gagnant

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité
- Plan Régional Santé Environnement 4 -> Multiplier les projets de nature en ville et village pour améliorer le cadre de vie des habitants
- Au-delà du zonage urbain dense des très grandes villes, il est souvent nécessaire de rappeler le caractère « urbain » de nombreuses communes de la strate 2500 à 25000 habitants, communes souvent composées d'une somme de lotissements, où les sols sont désormais presque pleinement artificialisés.

Référent(s) : Thomas MEYER – Audrey STEPHAN (DREAL) / Carine VUIDEL – Gilles BONNEAU (RGE DITS) – Lionel GRESE (RGE DEBC)

Porteur : DREAL - SEBP pilote / Région Service Biodiversité - appui OFB

Partenaire(s) : Bloc communal, conseil régional, OFB

Indicateurs et bilan à fin 2024 :

- Fin 2024 : 156 dossiers pour 432 748 m² désimperméabilisés et 26 691 m³ de stockage
- Programme Lycée en Transition : désimperméabiliser et végétaliser 100 cours de lycées -> Fin 2024 : végétalisation engagée dans 27 lycées en transition et désimperméabilisation /végétalisation de la 1ere cours de lycée
- Nombre d'hectares renaturés avec le fond vert : 40 ha d'ici 2030
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de km de haies de jardin plantées

Calendrier

- Fin 2025 : organisation d'un webinar « Construire et réussir une stratégie nature en ville et village » à destination des maires
- A partir du 2ème trimestre 2026 : organisation de journées de formation / sensibilisation à l'attention de binômes élus/techniciens à l'échelle des départements via les associations des maires (2 départements/an)
- 409 projets (29,6M€) de nature en ville de 2021 à 2025 avec les dispositifs centralités et cadre de vie

Moyens financiers

Région : Programme Lycée en Transition/ Dispositif Adaptation au changement climatique (voté et régulièrement ajusté) : Budget 2025 en AP – 4,8M€ / Life Biodiv'Est - cellule d'assistance technique : 8 postes de techniciens eau et biodiversité dans les maisons de régions / Nouveau (voté en 2024) : Dispositif Mon village espace de biodiversité : 250 k€/an

Europe - FEDER : Mesure dédiée

Etat, Agences de l'Eau, Cerema, OFB

Fonds vert – mesure renaturation





Présentation de l'action

Objectifs :

La densification et le renouvellement urbain sont les 2 leviers principaux pour réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le foncier en zone urbaine est globalement sous utilisé, les potentialités offertes par les documents d'urbanisme ne sont pas toujours pleinement exploitées. Il est pourtant possible de proposer des formes urbaines denses et désirables en misant sur la qualité du bâti et des espaces publics. L'action vise à expérimenter ces leviers dans les documents d'urbanisme et à les valoriser comme démonstrateurs tout en préservant le bâti remarquable.

Description :

- 1 - Enquête auprès des partenaires de la plateforme du foncier et de l'aménagement, pour identifier des EPCI, villes moyennes et centres bourgs engagés dans une expérimentation ou volontaire pour le faire
 - 2 - Priorisation en fonction des niveaux d'avancement dans la démarche de révision ou d'élaboration du document d'urbanisme (DU) et accompagnement par les agences d'urbanisme et DDT pour inclure dans les cahiers des charges de recrutement des bureaux d'étude accompagnant les collectivités ce principe d'expérimentation
 - 3 - Accompagnement de la collectivité et du bureau d'étude pour l'inclusion de l'expérimentation dans le DU
- Animation régionale du réseau des collectivités expérimentatrices DREAL / Région

Contexte

- La loi climat et résilience a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050
- Le SRADDET en vigueur fixe déjà un objectif de réduction de la consommation foncière (objectif 11) et la modification en cours viendra préciser les objectifs de déclinaison territoriale de la trajectoire ZAN

Référent(s) : Jennifer MOUY (DREAL) / Carine VUIDEL & Sylvie SCHUTZ (RGE DITS)

Porteur : Plateforme du foncier et de l'aménagement durable

Partenaire(s) : DDT, Agences d'urbanisme, EPF, Cerema

Indicateurs/Objectifs

- Nombre d'hectares consommés par habitant
- Nombre d'expérimentations menées

Calendrier

- 2^e semestre 2025 : consolidation de la fiche action avec les partenaires
- Lancement de l'expérimentation au 1^{er} semestre 2026

Moyens financiers régionaux

- AMI Stratégie foncière de la Région Grand Est offrant un accompagnement aux EPCI ayant une démarche de PLUI, en élaboration ou en révision
- Appui EPF
- Appui Cerema
- Programmes ANCT (ACV, PVD, VA)

Ressources utiles

<https://foncier-amenagement.grandest.fr/la-plateforme/presentation-de-la-plateforme/><https://foncier-amenagement.grandest.fr/wp-content/uploads/2022/05/202204-7est-zan-eclairages-regionaux-web-rendu-final-comprese.pdf>https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/ZAN_Fascicule3.pdf





Présentation de l'action

Objectifs :

Élaborer des atlas de la biodiversité dans les communes et intercommunalités pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité communale ou intercommunale afin de préserver le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Description :

Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

Cette stratégie de capitalisation et d'acquisition s'articulera naturellement avec une démarche de planification territoriale qui repose sur la nécessité de disposer notamment de connaissances sur :

- les espaces et les espèces protégés ;
- la fonctionnalité des milieux en lien avec les continuités écologiques ;
- les pressions relevant notamment des zones d'urbanisation future ou de projets d'aménagement d'ores et déjà identifiés.

L'ABC vise à enrichir le volet « biodiversité » de l'état initial de l'environnement figurant au titre de l'évaluation environnementale dans le rapport de présentation du Plan local d'urbanisme ou dans le diagnostic territorial en annexe du SCoT.

Appel à projet annuel via le fonds vert arbitré par un jury régional animé par la Direction Régionale de l'OFB et composé de la Dreal, du Conseil régional et des agences de l'eau (consultation des DDT en amont)

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité

Référent(s) : D. Monnier (OFB) / B. Grandmougin (CRGE)

Porteur : OFB pilote / Région – Service Biodiversité appui

Partenaire(s) : Bloc communal, Conseil régional

Indicateurs/Objectifs

- Objectif : Nombre de collectivités territoriales dotées d'un ABC avec pour cible 100 % des collectivités engagées dans une révision de leur document d'urbanisme, en priorité les intercommunalités d'ici 2030
- Mesure de l'action : 1 atlas par EPCI

Calendrier

- Au fil de l'eau avec 4 relèves de dossier en décembre, mars, juin et septembre tant que l'enveloppe annuelle du fonds vert n'est pas consommée

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert – mesure ABC





Présentation de l'action

Objectifs :

Identifier les points noirs prioritaires de continuité écologique et les résorber d'ici 2030 de façon adaptée

Description :

Il convient dans un premier temps d'identifier les intersections entre une continuité écologique et tout obstacle d'origine anthropique, se traduisant par une rupture réduisant ou empêchant la libre circulation des espèces – les points noirs.

Les points noirs prioritaires sont caractérisés par une continuité écologique :

- *d'intérêt (espaces ou espèces à enjeux) et d'importance (nombre de guildes d'espèces identifiées au SRADDET impactées) régionale (voire national, européen) ;
- *dont le dysfonctionnement est marqué, et dont l'impact (menace, destruction, interruption) et l'intensité (surface, ampleur, etc.) sont caractérisés ;
- *dont la cause du dysfonctionnement est bien identifiée (infrastructure routière ou ferroviaire magistrale, cumul d'infrastructures, système agricole, urbain ou forestier à fort impact, ou encore une combinaison de plusieurs causes) ;
- *dont la résorption est envisageable et mesurable (coût, temporalité, porteur).

Croiser les travaux réalisés à l'échelle nationale et les connaissances locales pour être le plus pertinent possible dans la priorisation et la proposition d'une liste.

Mettre en place une méthodologie de concertation et de validation de cette liste prioritaire en Grand Est en lien avec les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures, de systèmes agricoles ou forestiers.

Planifier la stratégie et mettre en œuvre l'ingénierie nécessaire à la résorption totale de ces points noirs à horizon 2030 : ingénierie stratégique, financière et technique.

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité

Référent(s) : Thomas MEYER – Audrey STEPHAN (DREAL) / Estelle PROANO LANG - Garance RODET (RGE)

Porteur : Collectif biodiversité régional / groupes de travail thématiques CEREMA

Partenaire(s) : CEREMA, gestionnaires d'infrastructures et des milieux, collectivités territoriales

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de points noirs prioritaires identifiés
- Nombre de points noirs secondaires identifiés
- 10 points noirs résorbés en 2030
- Créations de 10 passages à faune sur des infrastructures majeures d'ici 2027
- Rendre franchissable 200 ouvrages hydrauliques d'ici 2030

Calendrier

- Exploiter les études existantes (Cerema pour DEB + nouveau SRCE) – 2025
- Mise en place d'un groupe de travail dédié – fin 2025
- Identification de 10 points noirs prioritaires – juin 2026
- Identification des autres points noirs prioritaires – décembre 2026
- Définir et déployer la stratégie de résorption – 2026/2027
- Résorption – Horizon 2030

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert, FEDER, Life Biodiv'Est, AAP « trame et verte et bleue », Pacte en faveur de la haie, crédits des gestionnaires d'infrastructures routières
- Gestionnaires d'infrastructures, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales





Présentation de l'action

Objectifs :

- Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimperméabilisant des surfaces (parkings, cours d'écoles et lycées,...), en déconnectant les réseaux d'eaux pluviales et en promouvant l'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
- Définir des usages domestiques de l'eau pour lesquels le recours à des eaux impropres à la consommation humaine est possible sous réserve du respect d'exigences techniques et sanitaires minimales en vue de prévenir les risques pour la santé des usagers et des consommateurs d'eau.

Description :

- Mise en œuvre de travaux de désimperméabilisation et infiltration des eaux au plus près par acteurs collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, etc.
- Dans le cadre du Life Biodiv'Est, le développement d'une cellule d'assistance technique passant par la création de 8 postes de techniciens eau et biodiversité dans les maisons de région (développer 20 projets par an sur la désimperméabilisation et la végétalisation des villes pour créer des îlots de fraîcheurs)
- Mettre en place les conditions à la massification de l'usage des eaux non conventionnelles pour certains usages dits « domestiques » : lavage du linge, nettoyage des sols, évacuation des excréta, arrosage des espaces verts, alimentation des fontaines décoratives

Contexte

- Doctrine de l'État en Grand Est sur la gestion des eaux pluviales
- Plan Eau national
- Instruction nationale du 1^{er} juillet 2024
- SRADDET (règle 25)
- Feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)

Porteur : Collectivités territoriales, industriels, artisans, particuliers

Partenaire(s) : Collectivités territoriales, Agences de l'eau

Indicateurs retenus

- Nombre d'hectares désimperméabilisés
- Nombre d'expérimentation industries, collectivités, particulier

Moyens financiers en région

- Agences de l'eau
- Conseil régional et FEDER
- Fonds vert – mesure renaturation

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

148,7 hectares désimperméabilisés

540 maîtres d'ouvrages accompagnés (collectivités et 19 industriels ou artisans)

Les étapes / actions prévues 2026

Poursuite des la mise en œuvre des projets de désimperméabilisation





Recycler une friche dans chaque EPCI

Levier : Sobriété foncière

Présentation de l'action

Objectifs :

Dans tous les EPCI, réhabiliter et réutiliser au moins une friche dans l'enveloppe urbaine pour des projets de logement, d'activités économiques, d'aménagements urbains ou de renaturation, sans consommation nouvelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Description :

1 - Mobiliser les EPCI dans chaque département à travers les Comités Locaux de Cohésion Territoriale pour leur demander d'identifier sur leur territoire les friches à potentiel de mutabilité, en privilégiant les secteurs déjà identifiés comme prioritaires (OAP, secteurs ORT). Sur cette base, il sera attendu de l'EPCI de proposer un projet de recyclage foncier dans leur PTRTE

2 - Proposer à l'ensemble des EPCI un webinaire recyclage foncier permettant de présenter l'écosystème des partenaires susceptibles de les accompagner et les leviers financiers mobilisables, dont le Fonds vert

3 - Prioriser au niveau départemental selon la qualité, l'éligibilité et la maturité les propositions de programmation au niveau régional

Contexte

•Loi climat et résilience de 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031. Cette trajectoire progressive est à territorialiser dans les schémas régionaux puis les documents d'urbanisme. La révision en cours du SRADDET (notamment règle n°17) actuellement engagée visera à territorialiser cet objectif fort de réduction de la consommation.

•La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'outil cartofriches identifie, en août 2024, 2292 friches en région Grand Est pour une surface totale de 1532ha. Parmi ce repérage, 156 sont considérées comme reconverties, 969 sont en situation de friches mais avec un projet identifié et 1167 sans projet identifié. Le Grand Est possède donc un vivier important de sites en attente de reconversion.

Référent(s) : Jennifer MOUY (DREAL) / Carine VUIDEL (DICT)

Porteur : Plateforme du foncier et de l'aménagement durable

Partenaire(s) : Bloc communal, préfetures, ADEME, DDT/DREAL, Conseil régional

Indicateurs/Objectifs

•1000 ha de friches urbaines recyclées ou renaturées (cumulés d'ici 2030)

Calendrier

•1^{er} semestre 2024 : sensibilisation des EPCI

•2024-2025 : programmation des accompagnements

•4^e trimestre 2025 : bilan et réflexion suites des actions

Moyens financiers régionaux

•Fonds Vert – mesure recyclage foncier

•Dispositif Région Grand Est (AMO vocation Friches)

•Dispositif régional « Centralités »





Recenser les zones humides sur le territoire régional

Levier : Restauration des habitats naturels

Présentation de l'action

Objectifs :

Assurer un inventaire complet des zones humides du territoire régional et en compléter la cartographie

Description :

Les zones humides constituent des espaces pourvoyeurs de services écosystémiques qui jouent un rôle fort dans l'atteinte des objectifs du plan eau. Véritables éponges naturelles, elles contribuent au soutien de la ressource en eau en période de sécheresse et jouent le rôle de zones tampons lors d'épisodes de crues.

Outre les travaux d'identification et de mise en valeur des projets de restauration des zones humides, la réalisation d'un inventaire complet des zones humides du territoire régional, permettra d'enrichir la connaissance et poursuivre la préservation et/ ou la restauration de ces écosystèmes.

Contexte

- 4e plan national milieux humides 2022-2026
- Stratégie nationale biodiversité 2030
- Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau »)
- SRADDET

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)

Porteur : Collectif régional biodiversité, collectivités, CEN, parcs naturels , SAGE

Partenaire(s) : Agences de l'eau, collectivités, chambres d'agricultures

Indicateurs retenus

- Pourcentage du territoire de zones humides probables couvertes par des inventaires

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Identification des listes départementales de captages ultra-prioritaires

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau





Présentation de l'action

Objectifs :

Doter les sous-bassins versants d'une gouvernance adaptée (de type commission locale de l'eau, plan de gestion) pour renforcer la gestion quantitative de l'eau.

Description :

S'appuyer sur les gouvernances locales existantes et initier sur les territoires orphelins, des gouvernances de type commissions locales de l'eau afin de formaliser les objectifs de sobriété répondant à la trajectoire de réduction des prélèvements définie par les comités de bassin.

Déployer les outils existants : projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) et schémas d'aménagement des eaux (SAGE) pour définir des engagements et actions de sobriété et de partage de la ressource.

Impulser le sujet « gestion quantitative dans les SAGE existants qui étaient initialement orientés sur les enjeux de qualité de l'eau

Faire émerger des structures de gouvernance en priorité sur les sous-bassins identifiés comme prioritaires vis à vis des enjeux quantitatifs dans les SDAGE Rhin-Meuse et Seine-Normandie

Contexte

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau », mesures 9, 10, 33 et 34) et instruction du 1er juillet 2024

Feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique

Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)

Porteur : DDT, collectivités territoriales

Partenaire(s) : Agences de l'eau, commissions locales de l'eau des SAGE existants

Indicateurs retenus

- Nombre de gouvernances en cours de création ou créées

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau
- Life Adapt'est (à.c. de janvier 2026)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Lancement de 2 premiers ateliers des territoires pour faire émerger des gouvernances sur le bassin Rhin-Meuse
- Préfiguration d'un SAGE nappe de la craie
- Lancement de la révision du SGAE III Nappe Rhin

Les étapes / actions prévues 2026

- Poursuite de la réalisation d'ateliers des territoires pour faire émerger des gouvernances





Améliorer le traitement des eaux usées

Présentation de l'action

Objectifs :

Améliorer l'efficacité des infrastructures de traitement des eaux usées afin d'améliorer la qualité des eaux de surface, y compris en période d'orage

Description :

Accompagner les collectivités gestionnaires pour la mise en place des derniers réseaux d'assainissement dits de temps sec sur les têtes de bassins versants et petits cours d'eau

Améliorer la collecte des grandes agglomérations présentant des défauts qui impactent la qualité du milieu naturel

Améliorer la performance des systèmes d'assainissement existants

Améliorer la gestion dite « temps de pluie » en lien avec la désimperméabilisation

Adapter les systèmes d'assainissement au changement climatique

Contexte

Directives européennes eaux résiduaires urbaines (DERU 1 et DERU2)

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau »)

SRADDET

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)

Porteur : Collectivités et leurs groupements

Partenaire(s) : Agences de l'eau

Indicateurs retenus

- Nombre de projets aidés par les agences de l'eau dans le cadres des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Pour le bassin Rhin-Meuse : 115 M€ d'aides correspondant à 1120 aides engagées ou contractualisées en 2024-2025





Présentation de l'action

Objectifs :

- Augmenter les surfaces favorables aux pollinisateurs et messicoles
- Gérer durablement les dépendances vertes dans le respect des règles de sécurité
- Valoriser les retours d'expériences aux alternatives aux produits phytopharmaceutiques
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Organiser un partage d'expériences entre gestionnaires
- Développer les continuités écologiques
- Monter en compétence sur les séquences ERC
- Gérer durablement l'eau et les ruissellements

Description :

- Augmenter les surfaces favorables aux pollinisateurs : gérer de façon différenciée les dépendances vertes : fauchage tardif, limiter le nombre de fauches, créer des habitats favorables aux insectes pollinisateurs
- Gérer durablement les dépendances vertes du réseau routier
- Valoriser les retours d'expériences aux alternatives aux produits phytopharmaceutiques : réaliser des supports d'information grand public et des fiches RETEX à destination des gestionnaires
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes : élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes
- Organiser un partage d'expériences et d'éléments de doctrine sur la bonne gestion de la biodiversité entre gestionnaires
- Créer un module de formation opérationnelle et la délivrer aux agents d'exploitation. Organiser une journée nationale entre gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030 – action 1.171 à 4)
- Stratégie régionale biodiversité (B.1.5)
- Plan national d'action en faveur des pollinisateurs 2021-2026

Référent(s) : Thomas MEYER (DREAL SEBP) / Estelle PROANO-LANG (RGE)

Porteur : Collectif biodiversité régional

Partenaire(s) : Conseils Départementaux, Métropoles, SNCF, DIR, VNF, Région, concessionnaires

Indicateurs retenus :

- Pourcentage du linéaire du réseau routier national (RRN) couvert par un plan de gestion durable des dépendances vertes (2030 : 100%)
- Pourcentage du linéaire du RRN géré en faveur des insectes pollinisateurs (2030 : 75%)
- Nombre de fiches RETEX sur les pratiques alternatives aux produits phytopharmaceutiques (RRN)
- Linéaires (en kilomètres) couverts par un plan de gestion spécifique aux espèces exotiques envahissantes
- Nombre de formations des chefs de projet et des équipes d'entretien des infrastructures en lien avec la gestion durable des dépendances avec l'objectif que 100% des gestionnaires aient bénéficié de formations opérationnelles en faveur de la gestion durable des dépendances vertes d'ici 2026

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

*Élaboration de la feuille de route SNB avec les gestionnaires d'infrastructures du RRN (DIR, VNF)

Les étapes / actions prévues 2026 :

- *Associer les gestionnaires de réseaux des collectivités et des voies ferrés (10 gestionnaires intéressés)
- *Élargir à d'autres gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport
- *Structurer et animer le réseau (CEREMA)

Moyens financiers

*Partenaires de l'action identifiés





Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages

Levier : Zones de captage d'eau

Présentation de l'action

Objectifs :

Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages en engageant des démarches partenariales sur les captages les plus prioritaires

Description :

Accompagner les acteurs du territoire dans l'émergence et la mise en œuvre de solutions dans un cadre proportionné et pragmatique : identification sous l'égide des MISEN de captages « ultra-prioritaires » sur lesquels les acteurs locaux pourront être mobilisés pour s'accorder sur des actions nouvelles et efficaces à court terme à engager rapidement pour reconquérir la qualité des eaux des captages destinés à la consommation humaine. Actualisation de cette liste au fur et à mesure desancements de plans d'actions pour intégrer d'autres captages.

Mise en place de démarches partenariales de type SENS (solutions eau nappes d'Alsace et du Sundgau) qui promeut la poursuite du déploiement de contrats de résultats territoriaux pour répondre collectivement à l'enjeu de préservation des ressources en eau vis-à-vis des phytosanitaires. Développer les cultures à bas niveau d'impact, et soutenir le maintien des prairies et des systèmes herbagers avec le déploiement des plans herbe.

Mobiliser des outils tels les PSE portés par les Agences de l'eau ou l'AMI filières agricoles à bas niveau d'impact co-porté par les agences de l'eau et le Conseil régional pour favoriser le changement de pratiques agricoles au droit des aires d'alimentation des captages.

Contexte

- Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau ») et instruction du 1er juillet 2024
- Stratégie Écophyto 2030
- Directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL)

Porteur : DDT, collectivités

Partenaire(s) : Agences de l'eau, collectivités, chambres d'agricultures, SAFER

Indicateurs retenus

- À définir

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau
- AMI filières
- Outils fonciers

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

Identification des listes départementales de captages ultra-prioritaires





Présentation de l'action

Objectifs :

En compatibilité avec les objectifs de sobriété à l'échelle des bassins et sous bassins :

- Améliorer la résilience des systèmes agricoles face aux épisodes de sécheresse et favoriser l'émergence de projets, études et expérimentations pour améliorer la gestion quantitative de l'eau en agriculture
- Optimiser les infrastructures hydrauliques existantes et financer des solutions de stockage d'eau adaptées au maintien de l'élevage, et au développement du maraîchage et de l'arboriculture

Description :

Développer et soutenir les études prospectives, expérimentations et investissements pour la sécurisation de l'accès à l'eau et la mise en place d'économies d'eau dans les exploitations agricoles.

Accroître et préciser la connaissance des prélèvements pour les usages agricoles pour gagner en efficacité dans l'utilisation de l'eau prélevée.

Moderniser les ouvrages existants et développer de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages et écosystèmes doit permettre d'accroître la résilience de l'agriculture au changement climatique tout en respectant les objectifs de sobriété.

Référent(s) : Lionel Gresse (RGE) – Aline LOMBARD (DREAL) - René Quirin (DRAAF)

Porteur :

Partenaire(s) : Agences de l'eau

Indicateurs retenus

- À définir

Moyens financiers en région

- Aides des agences de l'eau, appels à projets pour la création de mares ou petits stockages
- Fonds hydraulique du MASA
- Dispositif Axéao

Contexte

- Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« plan Eau »)
- Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique





Présentation de l'action

Objectifs :

Amplifier le programme régional d'acquisition de connaissance sur les sols, et valoriser les connaissances existantes pour une meilleure prise en compte dans les décisions d'aménagement et d'urbanisme. Déployer une politique favorable à la gestion durable des sols.

Description :

Etudier les enjeux liés à la préservation et à la restauration des sols dans la région Grand Est, en vue de leur prise en compte dans les politiques territoriales -> La Région Grand Est, en collaboration avec l'OFB, l'ADEME, les Agences de l'eau souhaite réaliser un diagnostic approfondi de l'état des sols. Ce diagnostic vise à comprendre les enjeux environnementaux, les fonctions écologiques et les services rendus par les sols, ainsi qu'à identifier, les usages, les bonnes pratiques, les menaces, et les actions nécessaires pour préserver et restaurer cette ressource naturelle essentielle. L'objectif est d'élaborer une stratégie à moyen terme (2035) contribuant in fine à une stratégie à long terme (2050) visant à :

- Organiser un suivi cohérent des sols, des espèces associées et de leurs fonctionnalités ;
- Informer les acteurs concernés et le public des données disponibles et des pratiques en matière de gestion des sols ;
- Mettre en oeuvre des actions coordonnées favorables au maintien, voire à l'amélioration de la qualité des sols et des multiples services rendus ;
- Faciliter l'intégration à la préservation/restauration des sols dans les activités humaines et dans les politiques publiques ;
- mieux comprendre l'état et le fonctionnement des sols dans les zones blanches du SRCE intégré au SRADDET (plaines agricoles), où la biodiversité hors-sols est identifiée comme très faible voire absente ;
- encourager à la renaturation, la restauration et la désimperméabilisation des sols ainsi qu'à la renaturation des friches et des espaces urbains ou la restauration des cours d'eau ;
- encourager les collectivités à identifier / gérer / classer les haies qui contribuent significativement à la gestion durable des sols ;
- encourager les collectivités à fixer des objectifs de renaturation et de désimperméabilisation dans leurs documents d'urbanisme ;
- produire des avis défavorables aux décisions d'aménagement et d'urbanisme qui contribuent significativement à l'augmentation de l'artificialisation des sols, et, où la séquence éviter / réduire / compenser ne saurait être suffisante ;
- mettre en oeuvre la politique Zéro artificialisation nette.

Contexte

- Intérêt partagé et mobilisation des partenaires
- LIFE Biodiv'Est
- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030 – M26)
- Stratégie régionale biodiversité (A7 et B4)

Référent(s) : Juliette Ballast (région Grand Est), Thomas Meyer (DREAL)

Porteur : Ademe, OFB

Partenaire(s) : DREAL, DRAAF, CRAGE, Agence de l'eau, CEREMA

Indicateurs/Objectifs

Avancement de l'étude régionale cadre sur les sols (24 mois / 2 phases)

Phase 1 : Diagnostic

- Divers livrables : état des lieux, cartes, synthèses, définitions, supports didactiques et d'aide à la mobilisation, REX de pratiques favorables, EDL/arguments, fiches actions, etc.

Phase 2 :

- Préfiguration d'une feuille de route régionale en faveur de la préservation et de la restauration des sols
- Rédaction d'un plan régional d'action relatif à la biodiversité des sols dans le cadre du LIFE Biodiv'Est et de l'étude cadre sur les sols

Nombre d'hectares renaturés avec le fond vert

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25

- Lancement d'un marché
- Lancement de l'étude cadre sur les sols en Grand Est (réunions de cadrage, lancement des missions)

Les étapes / actions prévues 2026

- Phase 1 de l'étude : diagnostic (synthèse des données actuelles, des réglementations, des acteurs, évaluation des pratiques régionales, etc.)

Moyens financiers régionaux

Etude : 260 000 € TTC (financement Région Grand Est, ADEME, OFB, et UE dans le cadre du LIFE Biodiv'Est)

Assistant à maître d'ouvrage (CRAGE) : 25 000 € TTC

Fonds vert





Présentation de l'action

Objectifs :

Mettre un terme aux arrachages et augmenter le linéaire de haies, en construisant un pacte régional pour les haies et les arbres intra-parcellaires en milieu rural et urbain intégrant l'ensemble de la chaîne (production de plants, régénération naturelle, entretien des linéaires, valorisation des co-produits...)

Description :

- Convaincre et sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt des haies (bénéfices sur le long-terme et indirects)
- Appui à l'animation et formation des opérateurs aux plans de gestion durable des haies
- Appui financier à l'investissement pour la plantation de structure arborées (haies et agro-foresterie)
- Appui à la structuration de filière de valorisation des produits bois issus de l'entretien des structures arborées

Contexte

- Stratégie nationale : Pacte en faveur de la haie

Moyens financiers régionaux

- Déclinaison régionale du Pacte en faveur de la haie, AAP portant sur deux dispositifs, un volet « Animation » et un volet « Investissement » (2024) et « Gestion et Valorisation » (2025)
- AAP « structuration des filières de valorisation durable de la haie » (ADEME)
- AAP FEADER « Agroforesterie 2023-2024 » (CRGE)
- AAP « Trame verte et bleue 2024 » (DREAL)
- Projet CAP Haies, réseau d'établissement d'enseignement agricoles incluant l'EPLFPA de Mirecourt

Référent(s) : Estelle PROANO LANG (RGE – Service biodiversité) / Gabrielle Berthoux (DRAAF-SREAA)

Porteur : Copil et GT État-Région pilotant les AAP du pacte pour la haie (animation DRAAF)

Partenaire(s) : CRAGE, DDT, Agences de l'eau

Indicateurs retenus

- Evolution du linéaire de haies (en km) (données de l'Observatoire de la haie de l'IGN) (Objectif : 4000 km de haies supplémentaires en 2030 en gain net)
- Linéaire de haies aidés pour la plantation (en km)

Mise en œuvre - 2 GT complémentaires sont mis en place.

- Copil Etat-Région sur la haie. Coordonne les 3 AAP Agroforesterie, Trame verte et bleue et pacte haie. Développe une dimension stratégique sur le développement de la haie en région.
- GT Etat (DREAL, CRGE, DDT, Agences de l'Eau) à caractère opérationnel, suis la mise en place de l'AAP du « Pacte pour la Haie » national.

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Mars 2024 : AAP « Animation » du « Pacte en faveur de la Haie » - (7 structures retenues)
- juin 2024 : lancement de l'AAP « Investissement » du Pacte en faveur de la haie
- Juillet 2024 : lancement des AAP : « Structuration des filières de valorisation durable des haies », porté par l'ADEME et « Investissements productifs dans la filière graines et plants »
- Août 2024 : lancement d'un 2ème AAP du volet « Animation »
- Septembre 2025 : AAP « Gestion durable et valorisation des haies » (MASA)





Présentation de l'action

Objectifs :

Consolider des systèmes d'élevages résilients permettant le maintien des surfaces en herbe :

- Stabiliser le nombre d'élevages/éleveurs
- stabiliser les surfaces des prairies permanentes

Description :

La consolidation des systèmes d'élevage et des surfaces en herbe nécessite une action coordonnée sur les exploitations et la filière.

Elle repose à court terme sur :

- L'accompagnement des éleveurs à travers le programme régional « Ambitions éleveurs » (PAE) : mise en œuvre de 1600 parcours de transformation personnalisés et d'un réseau de 60 fermes de démonstrations
- La mise en œuvre de projets collectifs de territoire et/ou de filière visant à consolider la place des productions animales dans l'économie locale
- L'adaptation des outils de transformation (abattoirs)

Contexte

Les exploitations et les filières d'élevage en Grand Est sont particulièrement vulnérables (faible valeur ajoutée, forte sensibilité à des événements climatiques de plus en plus extrêmes) ; ils sont aussi pourvoyeurs de solutions, notamment pour la transition écologique. La reconquête de la souveraineté en matière d'élevage et le maintien des prairies sont partagés par l'État et le Conseil régional dans leurs stratégies respectives.

Indicateurs retenus

- Maintien des surfaces en herbe en Grand Est : Evolution des surfaces régionales en prairies (STH + prairies temporaires) (ha)

Dans les fermes de démonstration du PAE :

- Diminuer la part de carburants fossiles dans l'énergie directe consommée : passer de 75% à 50 %
- Réduire le recours aux engrais de synthèse de 20%
- 100% des exploitations accompagnées augmentant au moins de 15% leur autonomie en fourrages et protéines notamment par les prairies

Référent(s) : Joris Simon et Juliette Viel (RGE - DEV), Françoise Melhinger (DRAAF – SREAA)

Porteur : Région Grand Est et réseau des Chambres Agriculture Grand Est

Partenaire(s) : Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie , ARC MSA, 4 caisses régionales du Crédit Agricole, Conseil Départemental de la Meuse, FRCUMA, NEALIA, VIVEA Grand Est, DRAAF

Moyens financiers régionaux

- Programme Ambition Eleveurs financé par le Conseil régional (animation du programme, investissements des fermes de démonstration, parcours de transformation), le réseau des chambres d'agriculture (animation), le FEADER (parcours de transformation) et l'État (FNADT : fermes de démonstration)
- Diagnostic des abattoirs (MASA)
- « Plans herbe » accompagnés par les Agences de l'eau et le Conseil régional
- Dispositif AERM-Région « AXEO » pour l'aide aux diagnostics eau et aux investissements (sécurisation de l'accès à l'eau, mise en place d'économie d'eau dans les élevages)
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) « herbagères » (CPRA – HBV 2-3 – PRA1 – PRA 2 – PRA 3)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Décembre 2023 – Juin 2024 : Mise en place du réseau des 60 fermes de démonstration, lancement des parcours de transformation (septembre)
- Juin 2025 : charte de partenariat, comité des financeurs et comité stratégique
- Octobre 2025 : 1613 éleveurs engagés dans le programme. 489 conseils réalisés. 167 demandes d'aide aux investissements.

Les étapes / actions prévues 2026

- Poursuite des accompagnements personnalisés : conseils et aides aux investissements (PAE)
- Développement et animation des projets collectifs de territoire et/ou de filières
- AAP MAEC annuel
- Poursuite des dispositifs d'aide et des plans herbe





Présentation de l'action

Objectifs :

Développer et diversifier les filières agricoles à bas niveau d'impact (BNI) sur l'eau, les émissions de GES et la biodiversité, dans une perspective d'adaptation au dérèglement climatique et de son atténuation en articulant les actions existantes et en veillant à leur cohérence

Description :

- **AMI annuel Région - Agences de l'Eau** « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » sur les zones à enjeu Eau
- **Plan Bio Régional**. (signé en janvier 2024) Six axes : Développer la production bio viable et pérenne dans les territoires, en particulier dans les territoires à enjeu eau/ Accompagner toutes les fermes Bio vers plus d'autonomie, d'adaptabilité de durabilité et de résilience / Former tous les acteurs de la production Bio : Créer, développer et organiser des filières Bio / Développer la consommation, et la valorisation de nos produits Bio / S'appuyer sur un observatoire amont-aval des filières
- **Contrat de Filière Protéines végétales** et nouvelles ressources. Filières visées : luzerne, pois, féverole, soja, lentille et sainfoin, à destination de l'alimentation humaine et animale, ainsi que les filières insectes, fermentation et microalgues.
- **LIFE Adapt'est 2026-2030**, action « Adaptation de la production végétale par l'évaluation et l'expérimentation de légumineuses résilientes face au stress hydrique »

Contexte

- Stratégie nationale : Programme Ambition Bio 2027, Stratégie Nationale en faveur du développement des protéines végétales (plan protéines)
- Stratégie régionale : Ambition 2030 – Orientation 1.4., 2.2. et 2.3. - Plan Bio régional 2023-2027, Contrat de Filière Protéines végétales
- Enjeux territoriaux spécifiques : Zones vulnérables nitrates, Zones à enjeu eau prioritaire, Zones à enjeux biodiversité

Référent(s) : Cécile Didellot (RGE) / Gabrielle Berthoux (DRAAF-SREAA) pour le Bio / Maurane MESCOLINI- Valérie PROFETA-VAGNEUR (RGE)/ Agences de l'Eau pour l'AMI Filières/ AERM pour les AMI Eau / Soisic Ollion (RGE) / Etienne Roussel (DRAAF-SREAA) pour les protéines végétales

Porteur : Il existe des COPILs par action, modalités d'articulation et de mise en cohérence à structurer

Partenaire(s) : Partenaires du contrat de filière, du plan bio, de l'AMI

Indicateurs retenus

- Part de la SAU en culture AB certifié et en conversion (% SAU), part des surfaces BNI maintenues et supplémentaires (%SAU) (Objectif : Atteindre 11% de la SAU en agriculture biologique en 2027, soit 315 000 ha (8% en 2023))
- Surfaces en légumineuses (ha) (objectif : multiplier par deux les surfaces en légumineuses (55 974 ha en 2023 pois féveroles et lupins, lentilles, soja, sainfoin)
- Surfaces en BNI (systèmes herbagers, miscanthus, chanvre, sarrasin, TTCR...) (ha)

Moyens financiers régionaux

- AMI filières à BNI, Agences de l'eau - Région
- Plan Bio (0,56 M€ an pour animation)
- Mesure PAC sur l'AB (Aide à la conversion (CAB), Ecorégime « Certification AB », crédits d'impôts AB)
- Projets de PEI : LORT'INNOV (filière ortie, porté par AGRIA-GE), PREDIRE (filières fruits, légumes et horticulture, porté par Planète Légumes), Mixing Seed (filière GC-PE, porté par FRCUMA GE)
- Planification écologique MASA (France Nation Verte)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Charte d'engagement pour les protéines végétales signée en septembre 2024 + signature Contrat de filière en juin 2025
- Organisation d'une conférence régionale sur l'agriculture biologique en mai 2025
- Poursuite de l'AMI filières BNI en 2025 / Campagne de communication AMI filières BNI (webinaire, visite lauréats...)
- Lancement de l'étude « cartographie du potentiel de légumineuses » en septembre 2025

Les étapes / actions prévues 2026

- Poursuite du déploiement du plan bio régional et du contrat de filières protéines végétales
- Déploiement du LIFE Adapt'Est à partir de janvier
- Lancement de l'AMI filières BNI en cours de réflexion pour le 1^{er} semestre 2026
- Premier livrable sur l'étude cartographique du potentiel de légumineuses en GE





Présentation de l'action

Objectifs :

Assurer le renouvellement des peuplements forestiers dans le contexte du changement climatique, en soutenant notamment :

- l'adaptation des peuplements
- la filière plants/pépinières et de nouveaux peuplements de référence pour la récolte de graines adaptées au changement climatique
- des tests en gestion d'essences forestières « nouvelles » (allochtones) dans le cadre des îlots d'avenir
- la régénération naturelle lorsqu'elle permet un renouvellement adapté

Description :

- Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs d'aide au renouvellement (France Nation Verte après France relance et France 030, Label bas carbone, Sylv'ACCTES)
- S'appuyer sur la démarche Sylv'ACCTES qui permet à partir d'une concertation territoriale de déterminer les urgences sylvicoles locales puis d'établir des itinéraires techniques répondant aux urgences identifiées à l'échelle du massif forestier. Une expérimentation de Sylv'ACCTES a été conduite par la Région en 2022 et 2023 sur 5 territoires pilotes (PNR des Ardennes, Pays Barrois, Pays Terres de Lorraine, Pays de la Déodatie et de Remiremont et Parc National de Forêts). Un **déploiement de la démarche** a été acté sur d'autres massifs à partir de l'automne 2024. Le premier territoire de déploiement sera le PNR de Lorraine.
- Développer les outils de connaissance, recherche expérimentation, observation (acteurs forestiers, recherche) et de partage, par exemple : PEPR FORESTT, projet ODAS de l'ONF, exploitation des données LIDAR pour la gestion forestière. Pistes d'approfondissement : capacités d'adaptation des essences locales (hêtre, chêne...)
- Préserver une trame de vieux bois (en lien avec les objectifs de maintien de la biodiversité)
- Soutenir le maillon essentiel de la récolte et sylviculture que sont les entrepreneurs de travaux forestiers et sylvicoles (ETF)
- Identifier les massifs forestiers à risques (déperissements, incendies) et l'accessibilité aux peuplements pour la récolte, la reconstitution/adaptation et la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- Accompagner les propriétaires forestiers (appui conseil, formations)

Contexte

- **Stratégie régionale** : Programme régional forêt bois (PRFB) – Stratégie Ambition 2030 – Stratégie régionale biodiversité
- **Enjeux territoriaux spécifiques** : déstockage carbone/diminution du puits de carbone forestier lié aux déperissements massifs, dont la crise scolyte (à partir de 2018) - problématique spécifique de déséquilibre forêt-ongulés en Grand Est

Référent(s) : Frédéric LEVY (DRAAF) / Raphael LAUTH, Xavier COULMIER, Tom CAQUINEAU (RGE)

Porteur : Commission technique régionale forêt bois (CRFB)

Partenaire(s) : ONF, Communes forestières GE, CNPF GE, Fransylva GE, gestionnaires de forêts privés (experts, coopératives), INRAE, Chambre régionale d'Agriculture GE, FIBOIS GE

Indicateurs retenus

- Évolution du renouvellement : nombre d'*ha* accompagnés par des aides au renouvellement (Etat / France Relance, France 2030, France Nation Verte ; Label Bas Carbone ; Région / Sylv'ACCTES)

Moyens financiers régionaux

- Fonds pérenne de renouvellement forestier (MASA)
- Soutien à l'investissement des pépinières : dispositif IPAGE Végétal
- AAP « investissements productifs dans la filière graines et plants » (MASA)
- Appel à projets Etat (DRAAF)/Région GE « ADEVBOIS »/« Soutenir les transitions » RGE + Etat
- Programme Européen pour l'Innovation (PEI) : FEADER/Région : Projet PREPI plantations forestières (INRAE Nancy)
- Dispositif de soutien aux ETF (FEADER/Région/Etat)
- Formation aux propriétaires : programme 2023-2024 – Région GE

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Graines et plants : engagement du contrat de filière horticulture été/automne 2024 (RGE)
- Aide à l'investissement pépinières : dispositif régional IPAGE Végétal 2024 (RGE)
- Aide aux ETF : nouveau dispositif RGE juin 2024 + AMI Ademe ESPR2 (juillet 2024) + AAP Grand Est RGE/FEADER Septembre 2024
- Aide à l'amélioration de l'accessibilité aux peuplements : AAP Desserte forestière (MASA) + PSN FEADER + AAP Grand Est FEADER/RGE pour octobre/novembre 2024
- Aide à la coopération forestière – Projet La petite forêt privée – Portage CNPF GE/CRAGE
- Actions de formations aux propriétaires (Portage UFGE, Union Régionale CoFor GE)

Les étapes / actions prévues 2026

- Dispositif France Nation Verte (MAASA)
- Développement du lien Recherche/Enseignement/Gestionnaires/Propriétaires : développer transfert de connaissances et transfert de technologies (MAASA + Région)
- Lancement du LIFE Adapt'Est, avec l'action T2.4 : Développement de la défendabilité aux incendies des forêts du massif vosgien par une cartographie de la desserte forestière et de la ressource en eau.





Présentation de l'action

Objectifs :

Développer les démarches territoriales sur l'agriculture et l'alimentation, notamment en mettant en place des infrastructures nécessaires aux circuits alimentaires de proximité et à la transformation locale à l'échelle pertinente (outils de transformation, logistique et transports inter-modulaires), en y associant les acteurs de la solidarité le cas échéant.

Description de l'action :

Soutenir des études de faisabilité, la mise en place d'outils de transformation et logistiques pour faciliter les approvisionnements de qualité notamment en restauration collective pour les produits répondant aux critères EGAlim, en particulier dans le cadre des PAT.

De manière concertée, la Région et l'État identifieront les dispositifs et les outils les plus adaptés aux besoins, en associant si nécessaire d'autres partenaires experts. Les projets doivent s'inscrire dans les politiques en cours de déploiement et les aides potentiellement accordées seront soumises aux modalités d'attributions et de vote prévues par l'opérateur de soutien.

Des fonds européens pourront être mobilisés pour maximiser l'effet d'accompagnement du projet. Un suivi dans le temps sera mis en œuvre pour assurer de la pertinence de l'engagement de fonds publics.

Des actions déjà soutenues dans le cadre du plan de relance 2021 seront priorisées : ex : MIL du Grand Nancy, conserverie locale à Metz Métropole, étude logistique dans les Vosges.

Contexte

- Stratégie nationale : SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat), PNA (Programme national pour l'alimentation), loi EGAlim, Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Stratégie régionale : ADAGE, Stratégie Alimentation de la Région Grand Est, PRDAR de la CRAGE (réseau Bienvenue à la Ferme)
- Enjeux territoriaux spécifiques : Maillage territorial

Référent(s) : Valentine Barilley (DRAAF-SRAL/PNA), Aurélie Marand (RGE/ADAGE)

Porteur : DRAAF et Conseil régional

Partenaire(s) : UE (FEADER), PAT

Indicateurs/Objectifs

- Montants d'aide sur des projets (€)
- Nombre de projets aidés

Moyens financiers régionaux

- AAP « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux » (France Nation Verte - DRAAF)
- AAP Projets Alimentaire Territoriaux (PAT) niveau 2
- AAP Nationaux du Programme National pour l'Alimentation (PNA)
- Dispositifs régionaux notamment IPAGE transformation-commercialisation, dispositif de mise en marché, programme ADAGE, Grand Est Agroalimentaire

Calendrier

Les étapes / actions réalisées 2023-2024

- 173 projets soutenus de Mise en marché et IPAGE transfo-commercialisation
- 89 projets Grand Est agroalimentaire et AAP IAA

Les étapes / actions prévues 2026

- Déploiement à partir de 2026 d'une nouvelle génération de dispositifs régionaux pour soutenir les investissements dans les entreprises agroalimentaires, pour la transformation et la commercialisation de productions locales, pour clarifier les aides et maximiser les fonds européens.





Présentation de l'action

Objectifs :

Massifier la sensibilisation auprès des différents publics en y associant les acteurs de la solidarité, sur l'évolution des habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter leurs impacts sur l'environnement. Pour rappel, l'alimentation représente 25 % de l'empreinte carbone des Français.

Description de l'action :

- PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

Le PAT est un dispositif visant à fédérer les différents acteurs d'un territoire afin de faire face aux enjeux de transition agricole, alimentaire et environnemental. Le soutien technique et financier de l'État vient soutenir les actions opérationnelles des acteurs des PAT (économie alimentaire, culture et gastronomie, éducation alimentaire, nutrition et santé, justice sociale, restauration collective...). Ces actions permettent de changer l'environnement alimentaire et de renforcer les connaissances des habitants au service d'habitudes alimentaires durables.

- Pacte des solidarités (lancé le 1^{er} janvier 2024)

A travers son axe 4 « Construire une transition écologique et solidaire », ce pacte État-Collectivité, appui plusieurs actions des conseils départementaux visant à développer une alimentation locale, durable et de qualité.

- CLASSES DE GOÛT

Il s'agit d'une formation de formateurs (1,5 jour) qui mettront en place les ateliers auprès des bénéficiaires. Chaque session concerne entre 8 et 12 participants.

- SEMAINES THÉMATIQUES DANS LES CANTINES

Organisation de menus autour d'un produit, de produits d'un territoire : travail avec les producteurs pour disposer des volumes suffisants, ateliers et échanges de recettes pour les chefs, communication auprès des convives et des familles, démonstrations ou ateliers sur site, visites d'entreprises/exploitations, livrets de recettes. Mise en œuvre à échelle Grand Est des menus Fabuleuses légumineuses, menus Agrilocal à échelle de départements, menus du Parc régional de Lorraine, menus Egalim Meuse...

Contexte

- Stratégie nationale : SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat), PNA (Programme national pour l'alimentation), loi Egalim, Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Stratégie régionale : PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), programme ADAGE, actions Lycées en Transition
- Enjeux territoriaux spécifiques : Mutualisation des actions déployées par les acteurs notamment le réseau InterPAT, le réseau PARTAAGE, les départements à travers les semaines Agrilocal, Fabuleuses légumineuses

Référent(s) : Valentine Barilley (DRAAF-SRAL/PNA), Aurélie Marand (RGE/ADAGE)

Porteur : DRAAF et Région grand Est

Partenaire(s) : Collectivités territoriales, PAT, DREETS, Établissements scolaires, Maison de la nutrition de Reims, acteurs agricoles, ADEME

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de projets cumulés par an

Moyens financiers

- AAP nationaux et régionaux du PNA (comprenant des co-financement ADEME)
- AAP Projets Alimentaire Territoriaux (PAT) de niveau 2 (France Nation Verte)
- AAP « Mieux Manger Pour Tous » (MMPT), porté par la DREETS : à travers l'axe 2 « participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des PAT »
- CLASSES DE GOÛT : 1 700 € par session de 8 à 12 participants
- Pacte des solidarités (co-financements Départements – Etat)
- Accompagnement des Organisme de Gestion (ODG) des labels de qualité (CRGE)
- Réseau PARTAGE (comité des financeurs composé de la région, la DRAAF, l'ADEME)
- PEI Mixing Seed (FRCUMA) (2025-2027)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Étude de CERESCO pour la DRAAF sur l'articulation entre PAT et PCAET afin de renforcer la contribution des PAT à l'atténuation du changement climatique
- Classes du goût : possibles tout au long de l'année (10 sessions en 2023/2024 ; 15 en 2024/2025)

Les étapes / actions prévues en 2026 :

- Montée en puissance de Fabuleuses légumineuses, des différents menus thématiques (dont Agrilocal - Généralisation sur 50 % du territoire, et du Parc dans les lycées avec le Parc Naturel Régional de Lorraine pendant la semaine du goût)
- Classe du goût : une quinzaine de sessions prévues





Accompagner les acteurs de la restauration collective à l'utilisation de produits durables et de proximité

Levier : Loi Egalim

Présentation de l'action

Objectifs

Proposer une gamme complète de dispositifs, d'ateliers, de rencontres et de formations afin d'encourager les changements de pratiques et favoriser le partage de savoir-faire entre professionnels : Plaisir à la Cantine (en primaires, collèges et lycées), Nourrir C'est Plaisir (en EHPAD) et séquences de pair à pair « partage de solutions », journée des chefs.

Poursuivre le déploiement des dispositifs auprès des établissements du Grand Est pour les aider à aller vers les objectifs d'EGALIM (50 % de produits de qualité dont 20 % de AB) et ADAGE (2/3 de produits locaux de qualité dont 1/3 de produits AB d'ici 2030)

Description

- PLAISIR À LA CANTINE et Nourrir c'est Plaisir

Dispositifs de formation des acteurs impliqués dans la restauration collective abordant toutes les thématiques permettant d'améliorer la restauration et aller vers une alimentation saine et durable, conforme à la loi EGALIM. Session comportant entre 8 et 12 établissements permettant échanges d'expériences et interactions.

- PARTAGE DE SOLUTIONS / Journées des chefs

Différentes actions et ateliers seront déployés par la région, notamment dans le cadre du programme ADAGE (à destination des chefs des lycées (dans un premier temps) des Journées de pair à pair associant des formations).

- ACCOMPAGNER DANS DES ACHATS DURABLES, DE QUALITE ET PLUS LOCAUX

La Région anime un réseau de Facilitateurs de sourcing local pour accompagner, dans un premier temps les lycées publics, vers un sourcing plus durable : des experts (chambres départementales d'agriculture, Bio en Grand Est et d'Interbev) accompagnent selon un parcours débuté en cuisine, les établissements pour construire avec eux une feuille de route, avec suivi des indicateurs d'achats locaux et Egalim (Programme sur 18 mois 2025-2026). La Région anime aussi un travail associant les groupements de commande (réunis dans l'association AGAPES) et les Crous pour accompagner l'achats de produits durables de proximité.

- Accompagner la communication des Signes officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

Aux côtés de l'INAO, des Organismes de Défense et de Gestion (ODG), la Région agit pour faire connaître, reconnaître et valoriser les Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) du Grand Est : accompagnement de la communication (AAP), webinaire de rencontres, participation à des salons, soutien à la mutualisation de moyen, partage d'outils

Contexte

- Stratégie nationale : SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat), PNA (Programme national pour l'alimentation), loi EGALim, Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Stratégie régionale : programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est), Lycées en transition, PRSE4
- Enjeux territoriaux spécifiques : Mailler l'ensemble des territoires du Grand Est

Référent(s) : Valentine Barilley (DRAAF-SRAL/PNA), Aurélie Marand (RGE/ADAGE)

Porteur : DRAAF et Région Grand Est

Partenaire(s) : Collectivités locales, CROUS, CRAGE et réseau des CDA, Bio en Grand Est, InterBev, acheteurs publics, établissements scolaires, DGAL

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de chefs formés chaque année aux différentes formations
- % de produits Bio et de qualité dans la restauration collective (dont % pour les lycées)
- % de télédéclaration sur la plateforme MaCantine (dont % pour les lycées)

Moyens financiers

- AAP nationaux et régionaux du PNA (Programme National pour l'Alimentation)
- PLAISIR À LA CANTINE : Environ 18 000 € par session à répartir entre co-financiers
- Facilitateurs de sourcing (programme ADAGE, pour 200 k/18 mois)
- Accompagner des achats plus locaux (ADAGE : convention annuelle association AGAPES : 8 000 € en 2024)
- Accompagner la communication des SIQO : AAP pour 16 dossiers (249 000 €) ; Accompagner le travail de mutualisation (93 000 € sur 2023-2024)

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024 – 2025 :

- PLAISIR À LA CANTINE : 1 à 3 sessions par année
- PARTAGE DE SOLUTIONS : Journées des chefs (5 programmées en 2025)
- Lycées accompagnés par le réseau des facilitateurs de sourcing local : lancement en juin 2025 pour 18 mois

Les étapes / actions prévues pour 2026 :

- Poursuite de la dynamique (journée des chefs, facilitateurs de sourcing, ...)
- Articulation à prévoir avec la mise en place de la « Task Force alimentation » régionale, lancée le 29 août 2024, associant les acteurs de la chaîne de valeur de l'alimentation





Rétablir l'équilibre forêt-gibier sur les 15 zones à enjeu

Levier : Gestion des forêts

Présentation de l'action

Objectifs :

Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique sur les 15 zones à enjeux d'équilibre forêt gibier définies par le Programme Régional de la forêt et du Bois (PRFB) en mettant en place une animation par un tiers.

Réunir des éléments d'objectivation de la situation vis-à-vis de l'équilibre sylvo-cynégétique sur les zones à surveiller.

Le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique a pour but principal de permettre le renouvellement des forêts, d'améliorer leur résilience face au changement climatique contribuant ainsi au rétablissement de la fonction de « puits de carbone » des espaces forestiers.

Ce déséquilibre ayant également un effet sur la biodiversité, il s'agit aussi d'un objectif de la stratégie régionale biodiversité.

Description :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action défini par le comité paritaire sylvo-cynégétique (CPSC), instance officielle satellite de la Commission régional forêt – bois (CRFB) pour traiter de cette problématique spécifique ;
- Déployer l'animation régionale prévue sur les zones à enjeux à la suite des audits de chacune des zones, portée par l'OFB ;
- Réaliser un diagnostic de la situation sur les zones à surveiller (mesures d'Indice de Changement Ecologique (ICE)...)

Contexte

- Stratégie nationale : Assises nationales de la forêt et du bois
- Stratégie régionale : PRFB – Ambition 2030 – Stratégie régional biodiversité
- Enjeux territoriaux spécifiques : Fort déséquilibre forêt – ongulés (15 zones à enjeu en termes d'équilibre sylvo-cynégétique identifiées par le comité paritaire sylvo-cynégétique)

Référent(s) : Frédéric Lévy (DRAAF-SERFOB) / Xavier Coulmier (RGE)

Porteur : CPSC / CRFB

Partenaire(s) : ONF, Communes forestières GE, CNPF GE, Fransylva GE, FRC, OFB, Chambre régionale d'Agriculture GE

Indicateurs retenus

- Surface en déséquilibre sylvo-cynégétique (ha) (objectif : diviser par 2 la surface en déséquilibre)
- Evolution des prélèvements de cerfs et chevreuils sur la région GE (sur les zones à enjeux)

Moyens financiers régionaux

- L'animation mise en place à partir de fin 2024 par la DR de l'OFB est prise en charge par la DRAAF sur des moyens du Fonds Stratégique Forêt Bois.
- Moyens consacrés à la prise de mesure des indicateurs de changement écologiques par CNPF et ONF

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Point de situation lors des comités paritaires (au moins un par an) dans l'objectif de tenir un objectif de réduction de 50 % des zones à enjeux à l'échéance des 5 ans.
- Précisions méthodologiques sur les conditions d'entrée et de sortie des zones à enjeux

Les étapes / actions prévues 2026

- Poursuite du déploiement de l'animation sur les zones à enjeux (OFB)
- Audit des zones à surveiller (SERFOB)
- Communications sur les résultats des mesures d'ICE sur la région (FRC)
- Animation des entrées et sorties des zones à enjeu



48



Présentation de l'action

Objectifs :

La biomasse représente un enjeu conséquent pour de nombreux secteurs stratégiques : avantage différenciant pour l'installation d'entreprises attirées par une énergie « propre », levier pour la décarbonation de l'industrie, moyen pour le respect des engagements en matière d'énergies renouvelables, équilibre économique des installations agricoles.

Cette action vise à :

- Structurer progressivement un **outil d'aide à la décision** innovant et agile pour **piloter** les différentes politiques publiques liées à la **ressource** en biomasse
- Fournir des **données fiables** sur la production et les voies de valorisation des différentes biomasses (agricole, forestière et biodéchets) afin d'**objectiver** les **choix** à opérer entre les différents usages
- **Permettre une vision prédictive**, à terme, avec la conception d'un **jumeau numérique** pour prévoir les évolutions des flux et modéliser les scénarii en fonction de variables.

Description :

Cette action est menée dans le cadre d'une **convention RGE – Etat - IGN - FranceAgriMer**.

Elle prévoit plusieurs étapes, notamment :

- Harmoniser les méthodes d'évaluation des gisements (vocabulaire, unités, coefficients) et rapprocher les outils existants. Les outils comme Cartofob (biomasse bois) ou VisioNet (ressources agricoles) seront mobilisés, avec un objectif d'approfondissement régional, d'élargissement à de nouvelles filières (déchets, aquaculture...) et d'intégration multi-acteurs.
- Développer un portail régional pour centraliser les données, et modéliser les flux (notamment bois) via des outils visuels (diagrammes de Sankey). Ces expérimentations permettront de structurer une offre de services lisible pour les acteurs économiques et les porteurs de projets.
- Renforcer la connaissance des ressources et usages à l'échelle infrarégionale, avec des indicateurs socio-économiques pour éclairer les politiques publiques.

Contexte

- Stratégie en Région : Stratégie Ambition 2030 (feuille de route régionale de l'Économie du vivant), Stratégie régionale biodiversité, SRADDET, stratégie pour la méthanisation
- Programme régional forêt bois (PRFB – co-pilotage Etat-Région) ; Schéma régional biomasse (SRB - co-pilotage État – Région)

Référent(s) : Juliette VIEL et Xavier COULSON (RGE-DEV) et Anne COLSON (RGE-DGA Attractivité) – Arnauld Pizzi (DRAAF-SREAA) et Etienne Toussaint (DRAAF-SERFOB)

Porteur : Etat (SGARE) – Région Grand Est

Partenaire(s) : Cellule Régionale Biomasse, DREAL, DRAAF, ADEME, FranceAgriMer, Institut Géographique National (IGN), Fibois, Office national des Forêts (ONF), Terriflux, B4C, INRAE

Indicateurs retenus

- Nombre de procédures de calcul harmonisés / amélioration de la connaissance des outils existants / nombre d'outils visuels de compréhension développés

Moyens financiers régionaux

Pas de moyens dédiés

Ressources :

- CartoFob, Inventaire National Forestier (INFN), Enquêtes annuelles de banches, Observatoire national des ressources en biomasse, Observatoire du bois d'industrie et du bois énergie, DATA Grand Est, Observatoire climat air énergie, Cellule Biomasse

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 : Etude de faisabilité

- juin 2024 à juillet 2025 : étude de préfiguration de l'observatoire (Assistance à maîtrise d'ouvrage par Grand Est Développement, plusieurs rencontres et ateliers techniques), Copil de restitution en juillet 2025
- Automne 2025 : approbation de la convention entre la RGE, l'Etat en région, l'IGN et FranceAgriMer.

Les étapes / actions prévues 2026

- Fin 2025/Début 2026 : approbation formelle de la convention et signature officiel
- Réalisation du Plan d'action 2025-2026 (annexe technique de la convention)





Présentation de l'action

Objectifs :

- Assurer la montée en compétence des exploitants et actifs agricoles pour la gestion des exploitations et de leur environnement, par l'acquisition et la mise en commun de compétences et le développement des démarches collectives (groupements d'employeurs, GIEE, groupes Dephy) autour des enjeux de la transition écologique et climatique mais aussi de l'innovation.
- Faire des exploitations de l'enseignement agricole des incubateurs de projets innovants
- Accélérer la diffusion des connaissances sur la transition agroécologique aux futurs professionnels (en formation initiale et continue)
- Poursuivre l'adaptation des formations aux enjeux agroécologiques, climatiques, énergétiques

Description :

- Doter les professionnels de la formation et du conseil d'un socle commun de haut niveau de compétence sur les transitions agroécologique et climatique (voir LOSARGA, art. 7-III-4°)
- Proposer des formations sur les transitions écologiques et climatiques et sur la reconception des systèmes de production agricoles.
- Développer la connaissance des Collectifs d'Agriculteurs pour la Transition Agro-écologique (CATAE : GIEE, groupe 30 000...) et autres collectifs (CUMA, CIVAM) pour l'accompagnement et la massification

Contexte

- Stratégie Nationale en la matière : Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations d'agriculteurs (déc 2023), Loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et pour le renouvellement des générations d'agriculteurs (LOSARGA) du 23 mars 2025.
- Stratégie régionale en la matière : Plan régional de l'Enseignement Agricole (PREA) 2026-2031, Plan Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA 2), plan stratégique VIVEA (exploitants agricoles), plan d'actions OCAPIAT (salariés agricoles), Protocole EN-DRAAF transformation et valorisation de la voie professionnelle
- Enjeux territoriaux spécifiques : Spécialisation en élevage, tension sur l'emploi en forêt et viticulture

Référent(s) : Stéphane Guillin (DRAAF-SRFD), Laetitia David (RGE-Direction Formation FPC), Erika Rigaux (RGE -Direction des lycées - Carte FI)

Porteur : DRAAF et Région grand Est

Partenaire(s) : Réseaux des chambres d'agriculture, organismes de formation, OCAPIAT, VIVEA

Indicateurs retenus

- Nombre de formations délivrées autour de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique
- Nombre de diagnostic/stress test d'exploitations sur les sujets carbone, énergie et adaptation
- Nombre de Collectifs d'Agriculture pour la Transition Agro-écologique (CATAE) actifs
- Nombre de dossiers d'aide à l'installation avec une majoration sollicitée pour réalisation de suivi et formation post-installation

Moyens financiers régionaux

- AAP Emergence et Reconnaissance de GIEE et « Groupe 30 000 Ecophyto » (CASDAR)
- Service de remplacement (CASDAR dans le cadre du PRDAR de la CRAGE)
- Financement VIVEA et OCAPIAT
- Plan « LA 2030 » (Lycée Agricole 2030), pour les projets d'investissements dans les exploitations agricoles des EPLEFPA régionaux (RGE)
- Volet formation inclus dans le plan « Ambition éleveur » porté par la RGE
- EDEC (Engagement développement emploi compétences) : aide à la montée en compétences, conception de programmes pédagogiques
- AAP « accompagnement des agriculteurs face au CC » (ADEME)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions prévues 2026

- Mise en place d'un « Agro-écologie Tour » renouvelé, d'une Journée multi-partenaire en lien avec la CRAGE en 2026
- Une offre de formation sur l'année 2026





Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner le renouvellement des générations d'actifs agricoles avec des exploitations s'engageant dans la transition environnementale et climatique.

Description :

- Accompagner les parcours à la transmission et à l'installation, incluant l'immersion et le droit à l'essai, pour une meilleure prise en compte des candidats NIMA (Non Issus du Milieu Agricole)
- Sensibiliser et faire prendre en compte les objectifs/enjeux d'adaptation et d'atténuation dans le parcours d'installation et les premières années suivant l'installation

Lien avec la fiche « Assurer la montée en compétences des exploitations et actifs agricoles » sur les dispositifs de formation initiale et continue mobilisables.

Contexte

- Stratégie Etat : Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations d'agriculteurs (décembre 2023), Loi d'orientation pour la souveraineté agricole et pour le renouvellement des générations d'agriculteurs (LOSARGA) du 24/03/25, Programme National d'Orientation et de Découverte de l'agriculture (PNOD) porté par l'Éducation Nationale
- Stratégie régionale : Programme AITA (Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture), Stratégie Ambition 2030 (fiche 1.1 « réussir le renouvellement des générations de producteurs pour la vitalité des territoires ruraux »), déclinaison régionale du PSN, Adaptation et évolution de la carte de formation initiale (protocole EN-DRAAF) et l'offre de formation professionnelle continue à destination des demandeurs d'emploi en lien avec les enjeux du secteur
- Enjeux territoriaux spécifiques : attractivité des territoires (Ardennes, Haute-Marne, Montagne vosgienne), attractivité des filières (élevage bovin, surtout laitiers), reprennabilité de fermes de grandes dimensions et au sein de formes sociétaires, zones viticoles

Référent(s) : Benoit Vigreux (DRAAF – SREA) ; Stéphanie Cunin (RGE-DEV), Laetitia David (RGE-Direction Formation FPC), Erika Rigaux (RGE –Direction des lycées – Carte FI)

Porteur : Comité Régional Installation Transmission (CRIT)

Partenaire(s) : Membres du CRIT

Indicateurs retenus

- Nombre de chefs d'exploitation et d'actifs agricoles par filière et par territoire
- Nombre / pourcentage de diagnostics d'adaptation/atténuation ou stress-test climatique réalisé par des candidats à l'installation en agriculture
- Nombre / pourcentage de dossiers d'aide à l'installation comprenant des actions ou un engagement agro-écologiques
- Nombre / pourcentage de dossiers d'aide à l'installation avec une majoration sollicitée pour réalisation de suivi et formation post-installation

Moyens financiers régionaux

- Pour les moins de 40 ans : Aide à l'Installation en Agriculture (AIA) (crédits Europe-Région) + dégrèvement fiscal (si aides acquises)
- Entre 40 et 50 ans : Aide à l'Installation des Nouveaux Agriculteurs (AINA)
- Fonds « ELAN », dispositif national de portage foncier (SAFER + Crédit Agricole + Crédit Mutuel) pour des candidats qui n'ont pas les moyens d'acquérir le foncier (en devient locataire)
- Fonds de portage régional (Safer) dédié à des absences de candidats (mise en réserve)
- Fonds régionaux dédiés à l'orientation et information sur les métiers, la formation professionnelle

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Quinzaine de l'installation (février) et quinzaine de la transmission (novembre)
- Point Accueil Installation (PAI)

Les étapes / actions prévues 2026

- Premier semestre 2026 : départements tests de FSA, puis évaluation
- au 1er janvier 2027 : mise en place de France Service Agriculture avec diagnostics et outils de parcours à l'installation
- Déclinaison de la LOSARGA au niveau du droit à l'essai
- Proposer une offre de formation adaptée en 2026





Réduire les risques et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques avec le plan Ecophyto 2030 territorialisé

Levier : Usage des phytosanitaires

Présentation de l'action

Objectifs :

Réduire l'utilisation et les risques liés aux produits phytopharmaceutiques (PPP), en vue de diminuer la pression sur les ressources et compartiments de l'environnement (eau, air, biodiversité), en favorisant les évolutions des systèmes de cultures et les techniques alternatives.

Description :

Plusieurs dispositifs transversaux issus des précédents plans Ecophyto sont déjà bien déployés en région Grand Est : réseau d'épidémiologie et Bulletin de Santé du Végétal (BSV), réseau des fermes de démonstration DEPHY Fermes, réseau d'expérimentation DEPHY Expe.

La stratégie Ecophyto 2030 publiée le 13 mai 2025 comprend un axe dédié à la territorialisation de la stratégie, ainsi qu'un axe dédié à l'accélération du déploiement des solutions agroécologiques dans toutes les exploitations, ce qui va se traduire par :

- La réalisation d'un diagnostic territorial visant à identifier des zones prioritaires sur les enjeux de réduction des PPP (captages, zones Natura...), et sur la base de ce plan, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action territorial (intégrant les actions transversales et les actions spécifiques à mettre en place sur les zones prioritaires)
- L'émergence et l'appui aux Collectifs Agricoles pour la Transition Agroécologique (CATAE - regroupant « groupes 30000 » et GIEE),
- L'émergence d'initiatives répondant à des situations locales et régionales dans l'optique du PARSADA

Le plan territorial pourra amener à mettre en place des opérations locales similaires à celle déjà déployée sur la nappe d'Alsace (SENS 2027) sous l'initiative de l'AERM et du CRGE.

Contexte

- **National** : Plan Ecophyto 2030 (objectif national d'une réduction de 50% en 2030 par rapport à la moyenne 2011-2013), PARSADA (plan d'anticipation du potentiel retrait de substances actives et développement d'alternatives)
- **Régional** : AAP Ecophyto territorialisés
- **Enjeux territoriaux spécifiques** : nappe d'Alsace et fleuves transfrontaliers, captages dégradés par les PPP

Référent(s) : Nicolas FLON (DRAAF-SRAL) – Soisic OLLION (RGE-DEV)

Porteur : COREAMR

Partenaire(s) : DREAL, ARS, Agences de l'Eau, Région Grand Est, CRAGE, EPLEFPA, Instituts Techniques Agricoles, FRCUMA, COMCOM Epernay

Indicateurs retenus

- Nombre de Doses Unité (NODU) et Quantité de Substances Actives (QSA) des PPP agricoles achetés en Grand Est (données tirées de la Base Nationale des Ventes Distributeurs (BNV-D))
- Indicateurs spécifiques de suivi du plan d'action territorial (à venir)

Moyens financiers régionaux

- AAP annuels Ecophyto régionaux
- AAP annuel CATAE (groupe 30 000 et GIEE), émergence et reconnaissance
- AAP PRAAM national (Prise de Risque Amont Aval et Massification) (en cours jusqu'au 14/04/26) si des acteurs régionaux sont retenus
- Convention de partenariat SENS 2027 sur la Nappe d'Alsace
- Contrat de filières Biolntrants (Biocontrôle, biostimulants...)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- AAP Ecophyto territorialisé (8 projets en 2024, 4 projets en 2025)
- AAP groupe 30 000/GIEE « phytos » :
 - 23 groupes GIEE (249 exploitations, 28 589 ha SAU (essentiellement polyculture et élevage).
 - 12 groupes « 30 000 » (159 agriculteurs, au moins 12 577 ha SAU).
- Finalisation du diagnostic territorialisé (fin 2025/début 2026)

Les étapes / actions prévues 2026

AAP Ecophyto territorialisé et AAP groupes 30 000/GIEE

Premier semestre : Élaboration du plan d'actions territorial



52



Réduire l'usage des engrais minéraux azotés

Levier : Usage des phytosanitaires

Présentation de l'action

Objectifs :

- **Efficience** : Réduire l'usage d'engrais azotés minéraux de synthèse en encourageant le recours aux outils de pilotage de la fertilisation, à l'évolution des pratiques agronomiques et le déploiement de pratiques innovantes (y compris l'évolution des systèmes de cultures)
- **Substitution** : Améliorer la valorisation des matières organiques (digestats de méthanisation, lisiers...) par une meilleure connaissance et prise en compte de leur valeur fertilisante (fraction d'azote minérale et facilement biodisponible), afin de l'intégrer pleinement dans les plans de fumure.
- **Autonomie** : Encourager les pratiques favorables à l'autonomie azotée sur les territoires et exploitations agricoles, tout en limitant les fuites d'azotes vers l'air et l'eau.

Description :

Action ciblée sur les grandes cultures, représentant la très grande partie de l'usage des engrais azotés

- Réaliser une évaluation des quantités d'azote minéral et organique utilisée pour la fertilisation en région Grand Est afin de caler une référence
- Acquérir des références sur la valeur fertilisante des matières organiques et assurer leur diffusion auprès des agriculteurs
- Appuyer l'actualisation de références régionales sur les besoins en azote des cultures dans le contexte du dérèglement climatique (minéralisation prolongée, avancée des stades...) en vue de mieux ajuster les outils de pilotage de la nutrition face à ces évolutions
- Raisonner le recours aux engrais minéraux par le pilotage et le développement de pratiques innovantes; encourager l'épandage de précision

Les systèmes de cultures à Bas Niveau d'Impacts (BNI) sont traités dans une fiche dédiée.

Contexte

- Stratégie État : SNBC 3, MAEC, PAN-PAR, Souveraineté alimentaire
- Stratégie régionale : Ambition 2030 orientation 1.3. (atteindre une neutralité carbone et réduire la dépendance aux énergies fossiles) – Contrat de filières protéines végétales et nouvelles ressources
- Enjeux territoriaux spécifiques : Zones Vulnérables Nitrates, Captages dégradés paramètre Nitrates

Référent(s) : Valérie Antoine-Potier (DRAAF) – Catherine Haas (RGE-DEV)

Porteur : COREAMR

Partenaire(s) : Chambres d'agriculture, ATMO GE, Instituts Techniques Agricoles, Agences de l'Eau, FRCUMA

Indicateurs/Objectifs

- Pour les exploitations engagées dans le programme Ambitions Éleveurs : objectif de réduction de 20% du recours aux engrais de synthèse
- Objectif de réduction de l'azote minéral à déterminer à partir de l'étude de caractérisation des usages (à venir)
- A étudier : Surfaces couvertes en ha par une carte de modulation (données satellites ?)

Moyens financiers régionaux

- Aides à la RDI :
 - PEI ORFEA (Observatoire de la Fertilisation Azotée), piloté par la CRAGE (Soutien FEADER / RGE)
 - CASDAR FICELLE (Faciliter des Interactions Cultures Élevages à l'Échelle territoriale) (CRAGE)
 - Projet DIGE'O, sur le site de l'EPLEPPA d'Obernai (inclus dans le projet MethaBioSol de l'INRAE) – soutien Région GE
 - Programme Air-Sol-Climat-Energie (ACSE) de la CRAGE (volet digestat et Label Bas Carbone) – soutien Région GE
 - Projets REAC'Air et FixN azote - lauréats de l'AAP Agriq'Air de l'ADEME
- Articulation avec le Plan Ambition Éleveur (cf. fiche dédiée)

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions prévues 2026

- Étude sur l'évaluation des quantités d'azote minéral utilisées en Grand Est
- Diffusion des livrables du programme ACSE 2023-2025 et des livrables disponibles pour les autres projets soutenus
- Ouverture d'un nouvel AAP FEADER IPAGE végétal en réflexion



53



Encourager le déploiement du covoiturage

Levier : Covoiturage

Présentation de l'action

Objectifs :

Encourager le déploiement du covoiturage : accompagner la mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontres, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage) et inciter à leur usage. Inciter les collectivités locales et AOM à mettre en place des dispositifs d'accompagnement du covoiturage.

Description de l'action :

D'une part, l'État et la Région disposent chacun d'un dispositif de financement des infrastructures permettant le développement de la pratique du covoiturage ainsi que de la réalisation de stratégie de covoiturage (ex : schéma local ou départemental du covoiturage).

D'autre part, la Région, dans le cadre de l'animation des bassins de mobilité, veille à inciter les AOM locales à financer des services de covoiturage et à développer des plateformes locales.

De plus, l'État et la Région souhaitent poursuivre leurs actions de promotion des politiques publiques en faveur du covoiturage :

- Réalisation d'un schéma directeur du covoiturage dans chaque département de la région
- Définition d'un standard d'aménagement à l'échelle régionale et création d'une charte de qualité des aires de covoiturage

Contexte

Le développement du covoiturage est l'un des leviers importants pour la décarbonation des mobilités du quotidien. L'encouragement de cette pratique peut se faire via le financement des services de covoiturage et des usagers que porte les AOM et que la Région accompagne. De plus, afin de rendre possible son amplification, la mise à disposition d'infrastructures (parkings et voies) est aussi financée par l'État au travers du Fonds Vert.

Documents de référence : Plan national covoiturage, Plan Motorisations à Faibles Émissions

Moyens financiers régionaux

Aides de l'État au travers du Fonds Vert (mesure Covoiturage en 2024 et 2025)

Aide Covoiturage Région Grand Est

Aides financières des AOM

Référent(s) : Léopold Schihin (RGE DTIM)

Porteur : Conseil régional / Coordination des AOM

Partenaire(s) : AOM (EPCI), DREAL, préfectures

Indicateurs / Objectifs

Nombre d'aires de covoiturage soutenues

Schémas directeurs départementaux des aires de covoiturage (taux de couverture)

Voies dédiées au covoiturage à l'échelle de la région

Augmentation de la part modale du covoiturage – remplacé par nombre de trajets effectués en covoiturage intermédiaire

Intégration de cet objectif dans X contrats de bassin de mobilité

Calendrier de réalisation

En 2024-2025, les actions suivantes ont été entreprises :

- Création, par la Région, d'un dispositif de soutien à l'aménagement d'aires de covoiturage sur les territoires où le VM n'est pas levé (subvention de 25% et jusqu'à 50% en territoire rural, assiette éligible maximale de 5000€ par place et aide maximale à l'échelle de l'AOM égale à 8€ par habitant) en Mars 2025 | délibération n°25SP-748.

- Mise en place, par l'Etat, d'une mesure de financement en ingénierie (stratégie, schéma) et en travaux (aires, voies) au sein du Fonds vert dans le cadre du plan national – 35 projets soutenus pour 1,31 M€ en 2024. Mesure prolongée en 2025.

- Installation, par la Région, des bassins de mobilité en 2024 et rédaction en cours des contrats opérationnels de bassin qui intègrent la problématique du covoiturage

- Organisation d'une journée thématique covoiturage en 2024 par la Cellule France Mobilités et la Région, à Pont-à-Mousson.

Actions prévues en 2026 :

- Suivi et accompagnement du déploiement des projets soutenus
- Poursuite des actions d'animation





Construire des Services Express Régionaux Métropolitains

Levier : Transports en commun

Présentation de l'action

Objectifs :

Favoriser et développer les mobilités décarbonées et réduire la pollution de l'air. Crédibiliser l'alternative à la voiture individuelle autour des grands centres urbains des SERM en améliorant la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines. Garantir l'accès de toutes et tous à l'ensemble de l'aire d'influence métropolitaine et ses activités, et renforcer l'attractivité de ce dernier en désenclavant les territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains.

Description de l'action :

La Région Grand Est et l'État souhaitent développer l'offre de mobilités (trains, car express, vélos, services et infrastructures) autour des plus grands pôles urbains du Grand Est.

Objectif d'obtenir le statut de SERM d'ici fin 2025 pour les projets de Strasbourg, de Lorraine-Luxembourg et de Mulhouse-Bâle :

- Le SERM de Strasbourg vise à élargir l'offre de trains et de cars express sur l'ensemble des axes autour de la métropole. Il intègre les aménagements de voies réservées aux BHNS.
- Le SERM de Lorraine-Luxembourg s'inscrit dans la continuité des aménagements prévus dans le protocole franco-luxembourgeois de 2018 et vise à élargir territorialement l'ambition de l'amélioration de l'offre en transports en commun.
- Le SERM de Mulhouse-Bâle vise à développer l'offre de service autour de l'étoile ferroviaire de Mulhouse dans un contexte d'accroissement du trafic liée au RER de Bâle.
- Construire le dossier de labellisation du SERM de Reims

Déterminer et construire avec les Métropoles un schéma d'ensemble, autour d'une gouvernance stable associant les EPCI concernés

Définir un modèle de financement adéquat avec les ambitions du SERM

Contexte

Le développement des transports en commun au-delà des centres urbains est central pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les projets de SERM vise justement la croissance des services de mobilité et des transports en commun dans les territoires périurbains autour des grandes métropoles.

En Grand Est, les études de préfiguration des SERM de Mulhouse, Strasbourg et Lorraine-Luxembourg on démarré en 2024 afin d'obtenir une reconnaissance statutaire nationale et pouvoir disposer de sources nouvelles de financement.

Référent(s) : Julie Bocerean (RGE), Maryse Luxereau (DREAL)

Porteur : Conseil régional et État au sein d'une comitologie SERM dédiée

Partenaire(s) : Conseil régional, DREAL, EPCI, SNCF Réseau, Gares et connexions, Société Grands Projets

Indicateurs / Objectifs

Octroi du statut de SERM pour les 4 projets identifiés

Moyens financiers régionaux

Financements SERM Etat/Région au CPER (650 M€ dont 130 M€ Etat et 197 M€ Région pour les investissements dans les infrastructures)

Calendrier de réalisation

En 2024-2025, les actions suivantes ont été entreprises :

- Engagement d'une convention de financement des études de préfiguration de 3 projets de SERM dans la Région : Strasbourg, Mulhouse-Bâle et Lorraine-Luxembourg ;
- Mise en place et animation de la comitologie SERM sur les 3 projets (comités stratégiques, comités techniques et ateliers territoriaux) ;

- Obtention de la labellisation des trois projets de SERM en juillet 2024 ;

- Poursuite des études avec l'objectif de d'obtenir le statut de SERM fin 2025 : Contenu des études : élaboration de scénarios permettant de construire des schémas d'ensemble, échanges concernant la gouvernance et le plan de financement.

- Mise en œuvre de nombreux investissements sur les trois projets (Exemple : achat de nouvelles rames et construction en cours d'un nouvel atelier de maintenance à Montigny-les-Metz par la Région sur le SERM de Lorraine-Luxembourg.)

Actions prévues en 2026 :

- Suivi et accompagnement du déploiement des projets soutenus
- Poursuite des actions d'animation





Développer les solutions de transport à la demande

Levier : Vélo - Transports en commun

Présentation de l'action

Objectifs :

Conforter et développer les solutions de transport à la demande (TAD), en particulier dans le péri-urbain et les ruralités et développer des campagnes de communication sur ces dispositifs

Description de l'action :

Accompagner les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) qui souhaitent développer des offres de TAD ayant vocation à :

- Soutenir tous les publics, et en particulier les plus fragiles
- Garantir un meilleur accès aux centralités du territoire et services, en particulier dans les secteurs ruraux, où une carence de l'offre de transport régulier est constatée
- Étoffer le réseau de transport collectif avec une logique de regroupement de déplacement, de réduction du coût des trajets et de complémentarité avec les autres services de transport collectif

Contexte

Le développement des transports en commun est crucial pour la décarbonation du secteur des transports. Dans les territoires ruraux où les déplacements ne peuvent pas être massifiés, le transport à la demande est une opportunité pour proposer une solution de mobilité dans des zones moins denses.

L'État et la Région Grand Est s'engagent sur le financement des services de TAD mis en place dans par des AOM dans le cadre du Fonds Vert et du Pacte des ruralités.

Moyens financiers régionaux ou départementaux

Fonds vert (mesure « mobilités rurales » en 2024 et 2025)

Dispositif de la Région de soutien aux TAD

Référent(s) : Léopold Schihin (RGE DTIM)

Porteur : Conseil régional

Partenaire(s) : AOM (EPCI), Etat

Indicateurs / Objectifs

Doubler le nombre de TAD financés par la Région d'ici 2030

Nombre de lignes de TAD

Nombre de lignes de TAD financées par la Région

Calendrier de réalisation

En 2024-2025, les actions suivantes ont été entreprises :

- Création, par la Région, d'un dispositif pérenne de soutien aux services publics de transport à la demande sur les territoires où le VM n'est pas levé (subvention de 40k€ maximum & de 40% du reste à charge jusqu'à 70% en territoire rural) en Juin 2024 | délibération n°24SP-1179 – Bilan :8 territoires soutenus (délibération n°25CP-561) pour un montant maximal annuel de 400 000€. 2 autres dossiers à venir (CP de septembre n°25CP-1400) pour un montant maximal annuel de 80 000€.

- Mise en place, par l'État, d'une mesure de financement en ingénierie (stratégie, schéma) et en service (nouveaux services TAD notamment) au sein du Fonds vert- 9 projets soutenus pour 0,57 M€ en 2024. Dispositif reconduit en 2025.

- Installation, par la Région, des bassins de mobilité en 2024 et rédaction en cours des contrats opérationnels de bassin qui intègrent la problématique de la mobilité solidaire

- Organisation d'une journée thématique « Mobilités solidaires » en 2024 par la Cellule France Mobilité et la Région, à Nancy

Actions prévues en 2026 :

- Suivi et accompagnement du déploiement des projets soutenus
- Poursuite des actions d'animation





Développer l'usage du vélo

Levier : Vélo

Présentation de l'action

Objectifs :

Encourager le développement de la pratique du vélo, notamment en accompagnant le déploiement d'infrastructures cyclables dans la région

Augmentation de la part modale du vélo jusqu'à 12% (objectif du plan national et du plan régional)

Complétude du schéma national cyclable dans la région et complétude du schéma régional

Description de l'action :

L'État et le Conseil régional disposent de plusieurs dispositifs de financement des travaux d'aménagement d'infrastructures cyclables dans la région. De plus, la Région met en place en 2025, un réseau de vélo FLUO à proximité des gares pour faciliter les parcours multimodaux.

Ces actions s'ajoutent à des financements nationaux et régionaux (aides à l'achat de vélo électrique) et à des remboursements par l'employeur des trajets cyclables (forfait mobilité durable)

Contexte

Le développement des mobilités actives, non émettrices de CO2, et notamment du vélo pour les déplacements du quotidien est l'un des leviers importants pour décarboner les mobilités. Encourager cette pratique passe notamment par le développement des infrastructures cyclables voire le financement des services de vélo ou d'aides à l'achat de vélo

Documents de référence

Plan national vélo et marche (dont volet financier APP mobilités actives puis Fonds vert)

Stratégie régionale vélo

Guichet CPER Etat/Région « vélo-routes voies vertes »

Référent(s) : Léopold Schihin (RGE DTIM) / Etienne Chermette (DREAL)

Porteur : Conseil régional et État en lien avec les maîtres d'ouvrage

Partenaire(s) : AOM (EPCI), État

Indicateurs / Objectifs

Kilomètres d'aménagements cyclables

Couverture en schéma directeur cyclable

Calendrier de réalisation

En 2024-2025, les actions suivantes ont été entreprises :

- 6ème APP « Vélo et Marche » dans le cadre du plan national – 24 projets soutenus dans la région pour 9 M€ & 1er appel à territoire vélo pour le financement de la stratégie global d'un EPCI – 2 projets soutenus dans la région pour 10,5 M€

- En 2024, mise en place, par l'État, d'une mesure de financement en ingénierie (stratégie, schéma) et en travaux (pistes) au sein du Fonds vert / mesure « ZFE » –22 projets soutenus pour 8,8 M€

- En 2025, poursuite du financement sur la mesure « ZFE » et création d'une mesure « Vélo » en remplacement des APP – 5,5 M€ de soutien apporté à 29 projets en 2025

- Création par la Région d'un réseau de vélos FLUO à proximité des gares régionales afin de faciliter les parcours multimodaux. Début du déploiement en 2025 avec l'objectif d'équiper 52 gares

- Création par l'État et la Région, dans le cadre du volet mobilités du CPER d'un dispositif de soutien aux aménagements de vélo routes – voies vertes sur les itinéraires des schémas cyclables structurant en septembre 2024 (Conditions). 7 premiers projets soutenus en 2025 pour 2,7 M€ par l'État et autant par la Région.

- Coordonner et accompagner les actions des AOM autour du vélo au travers des bassins de mobilité (Région)

- Appui au collectivités locales sur leurs initiatives par la cellule France Mobilités (État)

Actions prévues en 2026 :

- Suivi et accompagnement du déploiement des projets soutenus
- Poursuite des actions d'animation





Favoriser l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux

Levier : Vélo - Transports en communs

Présentation de l'action

Objectifs :

Faciliter l'accès aux transports en communs grâce à la construction d'interfaces entre les différents modes de transports

Description de l'action :

Le dispositif DIRIGE (Dispositif d'Intervention Régional Intermodalité Grand Est) permet depuis 2017 d'accompagner les collectivités locales porteuses de projet et SNCF Gares & Connexions pour des aménagements concourant à favoriser l'accès au transport ferroviaire en prenant en charge des travaux de stationnement voitures, des arrêts de cars ou bus, des abris et d'arceaux vélos, des emplacements réservés au covoiturage, autopartage, du parvis de la gare, de la signalétique etc. La Région Grand Est participe également au financement de création, de mise aux normes pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR) et de mise en sécurité des arrêts routiers desservis par les lignes scolaires et interurbaines FLUO.

En 2023, DIRIGE a évolué afin d'intégrer les dispositions de la Loi Climat et Résilience et être en conformité avec les règles d'aménagements des parkings (surfaces perméables), mais également de végétalisation des espaces de circulations de parvis ou de parkings (lutte contre les îlots de chaleur). Dans ce cadre, DIRIGE veille, par ailleurs, à adapter le nombre de places de stationnement vélos en fonction du nombre de places de stationnement voitures créées, et également d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. De plus, les gares routières ont été ajoutées aux équipements éligibles.

Contexte

Le report modal passe par la multimodalité, qui nécessite des interfaces matérialisant le passage d'un mode de transport à un autre. C'est pourquoi les pôles d'échanges multimodaux, qui contribuent à faciliter l'accès aux trains, quel que soit le mode de transport utilisé pour se rendre à la gare (PEM), sont si importants. Afin d'accroître l'usage des déplacements par le mode ferré, la Région Grand Est a décidé en 2017 de créer un dispositif volontariste harmonisant ses règles d'intervention à l'échelle de l'ensemble de son territoire, qui soutient la création et le renforcement de pôles d'échanges multimodaux autour des points d'arrêts ferroviaires desservis par les TER FLUO, notamment dans les zones rurales, plus dépendantes de la voiture, avec une bonification de la participation régionale.

Référent(s) : Pierre HOJLO (RGE DIP)

Porteur : Conseil régional

Partenaire(s) : État, collectivités territoriales, SNCF Gare & Connexions

Indicateurs / Objectifs

Nombre de PEM construits

Nombre de places de stationnement voitures et vélos implantés, bornes de recharge électrique

Moyens financiers régionaux

En 7 ans, la Région a engagé près de 35M d'euros pour financer l'aménagement de 86 points d'arrêts routiers ou ferroviaires.

Actions prévues en 2026 :

Dans le cadre de la mise en œuvre des SERM, la Région réfléchit à une éventuelle évolution du dispositif actuel afin de financer de nouveaux PEM, notamment routiers.

L'État pourra, en fonction des projets, examiner la possibilité de participation financière aux projets de PEM dans le périmètre des SERM, tel que prévu au CPER 2023-2027 (cible de 10% de participation en soutien aux pôles d'échanges multimodaux et parkings relais des SERM), en complément de l'aide de la Région.





Accompagner la décarbonation des véhicules lourds

Levier : Efficacité et carburants décarbonés des véhicules – Véhicules électriques

Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner les propriétaires de poids-lourds (poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes) implantés dans le Grand Est pour la décarbonation de leur flotte impactée par la mise en œuvre de l'écocontribution poids-lourds.

Description de l'action :

Accompagner les professionnels pour les inviter à transformer leurs flottes de PL, par la réalisation de campagnes d'information. La mesure d'accompagnement doit reposer sur les ressources de l'écocontribution, afin de mettre en place un dispositif de financement de la conversion aux énergies alternatives des flottes poids-lourds des entreprises de la région.

Contexte

La décarbonation du secteur des transports et de la logistique est stratégique dans la perspective de transition écologique.

L'appui au changement de motorisation des véhicules qui continueront à circuler sur la route est obligatoire en complément. Des outils nationaux existent pour stimuler cette conversion aux énergies alternatives et des dispositifs nationaux vont émerger notamment dans le contexte de la mise en place de l'écocontribution. Dans cette perspective, il paraît aussi nécessaire de soutenir le développement d'une offre de recharge en énergies alternatives dédiées aux poids-lourds, afin de rendre attractive la substitution par ces dernières de l'usage des énergies fossiles.

Moyens financiers régionaux

Futur dispositif d'aides au verdissement des flottes de la Région Grand Est

Référent(s) : Ségolène HOMBOURGER (DGAM, Mission RRN)

Porteur : Conseil régional

Partenaire(s) :

Indicateurs / Objectifs

- Taux d'entreprises utilisant des carburants alternatifs : part des PL utilisant une énergie alternative parmi l'ensemble du parc de PL en circulation)
- Composition du parc PL immatriculé (indicateur suivi au niveau national : part des immatriculations de PL utilisant une énergie alternative (électrique, gaz ou hydrogène)

Calendrier de réalisation

En 2024-2025, les actions suivantes ont été entreprises :

- Appel à projet ADEME soutenant l'électrification des véhicules lourds (été 2024) – 110 M€ issus du programme CEE E-Trans). 1 projet lauréat en Grand Est.
- Organisation par l'ORTL d'un colloque : « Transporteurs, chargeurs, donneurs d'ordre et collectivités : Comment mettre en commun nos efforts pour verdir les transports et répondre aux évolutions réglementaires ? »

Actions en cours d'élaboration pour la période suivante :

- Création à venir d'un dispositif d'aides publiques au verdissement des flottes PL des entreprises grâce aux recettes de la future écocontribution poids lourds par la Région sur le réseau routier national mis à sa disposition (objectif : 2027)





Soutenir le développement du fret ferroviaire et fluvial

Levier : Fret décarboné et multimodalité

Présentation de l'action

Objectifs :

Soutenir le développement du transport de marchandises et de la logistique ferroviaire et fluvial et positionner les actions de la puissance publique au service de l'augmentation effective de la part modale du fret ferroviaire et fluvial (25 %) et de la compétitivité industrielle.

Description de l'action :

Mettre en œuvre les actions de la feuille de route régionale sur le fret et la logistique et articuler l'ensemble des mesures dans l'objectif national de doublement de la part modale du fret ferroviaire ou fluvial à l'horizon 2030.

Contexte

La décarbonation du secteur des transports et de la logistique est stratégique dans la perspective de transition écologique. C'est l'un des axes majeurs de la stratégie régionale du fret et de la logistique (<https://www.logistique-grandest.fr/feuille-de-route>).

Le report modal depuis la route vers les solutions décarbonés doit être encouragé.

Moyens financiers régionaux

Crédits CPER Etat/Région concernant les capillaires fret, les installations terminales embranchées et les plateformes multimodale et en particulier les ports, véritables interfaces de la multimodalité.

Indicateurs / Objectifs

- Parts modales pour le transport de marchandise
- Tonnes km transportées par voie ferroviaire et par voie fluviale (tonnages entrants et sortants)

Référent(s) : Damien ROMONT (RGE DIP DGA Mob), David LOMBARD (DREAL)

Porteur : Région et Etat en lien avec l'ORT&L et la feuille de route du fret et de la Logistique

Partenaire(s) : membres de l'ORT&L (dont SNCF Réseau, VNF, Ports publics, transporteurs et logisticiens)

Calendrier de réalisation

En 2024-2025, les actions suivantes ont été entreprises et se poursuivent :

- Financement de travaux de régénération de lignes capillaire fret (exemples : travaux de pérennisation de la voie d'accès Sud du port de Strasbourg et signature du plan de financement des travaux en 2026 sur la ligne Colmar Volgelsheim desservant le port de Colmar). Ces travaux sont financés par l'État, la Région et les collectivités locales (département et EPCI).

- Préparation d'un nouveau dispositif d'aides publiques régionales (État+Région) pour le financement de créations ou de rénovations d'installations terminales embranchées (ITE) portées par des industriels : son adoption par le conseil régional est prévue en novembre 2025

- Conventions de financement avec les ports de Moselle, du Sud Alsace et de Nogent, préparation de celles avec le port de Strasbourg.

- Conférence régional fret et logistique aboutissant à une feuille de route partagée publiée en septembre 2023 et un point d'étape en janvier 2025.

- Mise à jour de l'atlas des plateformes multimodales du Grand Est et actualisation du portail logistique Grand Est pour mettre en avant les solutions existantes de fret ferroviaire et fluvial pour les entreprises

Actions en cours d'élaboration pour la période suivante :

- Réflexion stratégique pour la coordination régionale avec les gestionnaires d'infrastructures
- Accompagnement des réflexions concernant une nouvelle plateforme multimodale en Champagne Ardennes
- Développement d'un outil d'observation régionale de l'immobilier et du foncier logistique utile aux acteurs économiques et aux grandes agglomérations





Présentation de l'action

Objectifs :

Mettre en avant l'autorénovation accompagnée auprès des conseillers France Rénov'

Description de l'action :

Il s'agit ici de promouvoir une forme ARA impliquant un professionnel spécialisé en bâti ancien, en particulier pour les projets intervenant sur le bâti ancien.

- Proposer une séance de visioconférence afin de présenter le sujet et d'enclencher une réflexion sur comment promouvoir ce sujet auprès de la population et toucher les citoyens les plus prompts à s'engager sur ces projets.
- Faire le diagnostic du niveau de formation du réseau France Rénov' sur le sujet du Bâti ancien (et éventuellement des capacités de collaboration avec des organismes locaux possédant la compétence tels que les CAUE)
- Orienter vers des pistes de formation/collaboration les personnes pour lesquelles cela s'avère pertinent
- Développer en partenariat avec Envirobat Grand-Est et son réseau l'offre d'accompagnement (formation d'artisans, cadre assurantiel, REX)

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET

Moyens financiers

- Temps de travail NP : 10 % + Sollicitations d'Envirobat Grand-Est dans le cadre de son groupe de travail sur l'ARA

Référent(s) : N. PIECKO

Porteur : Région Grand Est, DECEC

Partenaire(s) : France Rénov', Envirobat Grand Est

Indicateurs / Objectifs

- 100% des conseillers France Rénov' sensibilisés à l'ARA
- 100 % des espaces disposent soit par partenariat, soit en interne, d'une personne en capacité de renseigner les ménages sur les spécificités du bâti ancien, et d'orienter, le cas échéant, vers un accompagnement sur chantier d'autorénovation

Calendrier

- PHASE 1 : Lancement du projet (août 2024)
 - 1.1 Consultation/capitalisation : 2 mois à compter d'août 2024
 - Contact avec les conseillers pour capitaliser sur les retours d'expérience intéressants et cadrer le sujet
 - 1.2 Réunions collectives : une à trois dates sur les mois d'octobre/novembre 2024
 - 1.3 Consolidation : à l'issue du mois de février 2025, auront été réalisés :
 - la cartographie des initiatives existantes dans le réseau
 - l'évaluation du % du réseau touché par l'action
 - la mise en place d'un espace où regrouper les ressources permettant aux espaces conseils France Rénov' de s'investir dans le projet, qui pourra comprendre
 - la mise en forme d'une boîte à idée
 - un annuaire de contacts intéressants
 - une liste de fournisseurs non exhaustive
 - des fiches de retours d'expérience provenant d'initiatives intéressantes
 - 1.4 Réflexion (mars et avril 2025)
 - Définition des actions suivantes à réaliser sur la période juin 2025 – avril 2026, en se mettant en relation avec le centre de ressources Envirobat Grand-Est
- PHASE 2 : Poursuite du projet (avril 2025)
- PHASE 3 : Conclusion du projet (avril 2026)



Présentation de l'action

Objectifs :

Sensibilisation des grands fournisseurs de matériaux du Grand-Est

Description de l'action :

Accroître la capacité des fournisseurs à penser « rénovation globale et performante » face à leurs produits, dans leur métier, et en particulier lorsqu'il s'agira pour eux (1) de se fournir auprès des industriels et (2) de fournir les entreprises, qui en général, ne viennent pas avec des idées entièrement définies, mais dialoguent, écoutent, sont conseillées par leurs interlocuteurs négociants.

Plusieurs briques sont indispensables à ce titre : la formation (rappeler les fondamentaux qui permettent d'établir ce que l'on entend par performant), la motivation (pourquoi la performance ?) et l'association (type de produit + type de produit = performant).

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (95 % du parc rénové en 2050)
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET (volet CAE)

Indicateurs

- Augmentation du nombre de rénovations énergétiques performantes de copropriétés par an (en nombre de copropriétés et en nombre de logements rénovés)
- Faire émerger 10 à 20 projets par an de rénovation énergétique performante de copropriétés de moins de 10 logements, financés par le dispositif CLIMAXION sur 2025 et 2026
- Augmentation % d'habitants du Grand Est couverts par une aide locale à la rénovation énergétique des copropriétés
- Augmentation du nombre de guichets uniques Région/intercommunalités

Référent(s) : N. PIECKO (Conseil régional)

Porteur : DREAL

Partenaire(s) : France Rénov', Envirobat Grand Est, Conseil régional

Moyens financiers

- 100 % des conseillers France Rénov' rencontrés et sensibilisés à ce projet
- Parmi les 100 % de conseillers rencontrés, combien se sont impliqués dans ce travail et ont mis en œuvre des actions sur leur territoire (exemple : créer un partenariat avec des fournisseurs locaux)

Calendrier

- PHASE 1 : Lancement du projet (août 2024)
 - 1.1 Consultation/capitalisation : 2 mois à compter d'août 2024
 - Contact avec les conseillers pour capitaliser sur les retours d'expérience intéressants et cadrer le sujet
 - 1.2 Réunions collectives : une à trois dates sur les mois d'octobre/novembre 2024
 - 1.3 Consolidation : à l'issue du mois de février 2025, auront été réalisés :
 - la cartographie des initiatives existantes dans le réseau
 - l'évaluation du % du réseau touché par l'action
 - la mise en place d'un espace où regrouper les ressources permettant aux espaces conseil
 - France Rénov' de s'investir dans le projet, qui pourra comprendre
 - la mise en forme d'une boîte à idée
 - un annuaire de contacts intéressants
 - une liste de fournisseurs non exhaustive
 - des fiches de retours d'expérience provenant d'initiatives intéressantes
 - 1.4 Réflexion (mars et avril 2025)
 - Définition des actions suivantes à réaliser sur la période juin 2025 – avril 2026, en se mettant en relation avec le centre de ressources Envirobat Grand-Est
- PHASE 2 : Poursuite du projet (avril 2025)
- PHASE 3 : Conclusion dur projet (avril 2026)





Présentation de l'action

Objectifs :

Mise en place d'un fonds de Garantie des Éco-Prêt à taux zéro

Description de l'action :

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt soutenu par l'État, dont le taux d'intérêt est nul pour le maître d'ouvrage, permettant de financer des travaux de rénovation énergétique.

Le fonds de garantie a pour but de réduire le risque pour les banques et institutions financières, octroyant des éco-prêts à taux zéro, en couvrant les éventuels défauts de paiement des emprunteurs, pour des prêts qui ne seraient pas garantis par les organismes habituels et pour lesquels les paramètres sont définis par la Région Grand Est. Cette garantie ne concernerait que les projets dont le sinistre de crédit est modéré. Ces garanties encouragent les banques à accorder des Éco-PTZ à un plus grand nombre de ménages.

Le fonds de garantie s'inscrit dans une chaîne d'accompagnement complète et intégrée, visant à encourager et faciliter la rénovation énergétique globale et ambitieuse des logements. Ce processus est structuré et s'appuie sur les réseau France Rénov', les accompagnateurs Rénov' ainsi que la SEM Oktave, chacun jouant un rôle pour assurer la réussite des projets de rénovation.

Indicateurs

- Nombre de dossiers de demande d'Éco-PTZ garantis par le fonds de garantie : 20 en 2025, 30 en 2026, 50 en 2027

Référent(s) : Olivier LONGIN, Philippe COMBAS (CRGE)

Porteur : Conseil régional

Partenaire(s) : France Rénov', Oktave

Contexte

Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (95 % du parc rénové en 2050) – ANAH – MaPrimeRénov'

Stratégie régionale en la matière : SRADDET (volet déchet) – Feuille de route habitat (ADEME, DREAL, Région)

Enjeux territoriaux spécifiques :

Le Réseau France Rénov' en Grand Est, service public gratuit accompagnant les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique, proposant des conseils personnalisés et mettant en relation avec des professionnels qualifiés et les maîtres d'ouvrage. La SEM Oktave, un outil d'accompagnement de financement pour les projets de rénovation énergétique d'envergure, avec une solution permettant aux ménages de bénéficier d'une avance sur les aides de l'État et de la Région pour financer leurs travaux de rénovation.

Calendrier

- Expérimentation sur une durée de 3 ans, lancée d'ici 2025
- Au bout des 3 ans, bilan de l'opération

Moyens financiers

- Moyens financiers nécessaires pour l'expérimentation du fond de garantie : 500 000 €





Présentation de l'action

Objectifs :

Réduire l'utilisation d'énergie fossile pour le poste d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) et chauffage du parc social en favorisant la mise en place de production d'Énergie Renouvelable (EnR) thermique ou de raccordement à un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) lors de rénovation énergétique des logements sociaux. Il s'agit d'intégrer le recours aux EnR thermique, d'après la logique d'Énergi'Choix, lors de réhabilitation du parc social

Description de l'action :

- 1. Mobiliser et convaincre de l'opportunité et de la hiérarchie d'usage des EnR thermique (Retours d'expériences ciblés et réalisations témoins *(avec bailleurs sociaux / Animation et communication positive des solutions réalisées)*)
- 2. Ajustement des dispositifs Climaxion et généralisation de la méthode pour le parc social (Remise en état du parc solaire thermique / Systématiser la logique d'Énergi'Choix auprès des bailleurs sociaux lors de rénovations énergétiques)

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi Climat et Résilience (2021)
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET, Climaxion, Convention de transition écologique
- Enjeux territoriaux spécifiques : La faible proportion de projets exemplaires d'installation solaire thermique ne favorise pas l'émergence de nouveaux projets. En ce sens, une AMO piloté par l'ADEME Grand Est travaille actuellement en faveur de la redynamisation de la filière solaire thermique en Grand Est.

Référent(s) : P. DIEBOLD (bâtiment), N. MORLET-DECARNIN (EnR)

Porteur : Région Grand Est, DECEC

Partenaire(s) : Bailleurs sociaux, bloc communal, ADEME, BdT

Objectifs

- 1.a : Réalisation d'au moins une installation par type de bâtiments en rénovation BBC
- 1.b : Sur 2 ans, sensibilisation de 80 % des bailleurs sociaux du Grand Est
- 2.a : 30 % de remise en état des installations défectueuses sur 2/3 ans
- 2.b : 100 % des dispositifs rénovations intégrant la logique Énergi'choix

Indicateurs de suivi

- Intention d'investissement des bailleurs à la démarche
- Nombre de nouvelles installations d'EnR Thermique et de rénovation (dossiers de subvention)
- Nombre de kW installés
- Émission GES évités

Moyens financiers

- Temps de travail : environ 0,2 ETP région
- Dispositif CLIMAXION existant à destination des bailleurs sociaux
- Fond Chaleur : réhabilitation de solaire thermique < 25 m²
- Banque des territoires

Calendrier

- Septembre 2024 à Septembre 2026





Présentation de l'action

Objectifs :

Diminuer de 40 % la consommation d'énergie du patrimoine tertiaire public et privé par la rénovation énergétique et les actions de sobriété, afin de concourir à l'atteinte des objectifs 2030 du décret tertiaire

Description de l'action :

- 1 . améliorer la connaissance de la consommations énergétiques du parc : exploiter les différentes bases de données
- 2 . développer la sensibilisation, l'accompagnement des acteurs
3. identifier les levier d'incitation et d'accompagnement technique et financier des collectivités et autres gestionnaires de bâtiments tertiaires publics
4. identifier, valoriser des opérations pilote

Contexte

Stratégie nationale en la matière : Directives européennes (DPEB et DEE) , SNBC et PNACC 3, décret tertiaire et plan de rénovation énergétique des bâtiments, Loi Climat résilience

Stratégie régionale en la matière : SRADDET, Climaxion, Convention de transition écologique

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert , DSIL/DSID/DETR (futur FIT : fond d'intervention pour les territoires)
- Aides Climaxion

Référent(s) : M. HUEBER (DREAL) / Conseil régional

Porteur : DREAL, CR

Partenaire(s) : Ademe, CEREMA, ACTEE, BdT, FIN INFRA, CERC

Indicateurs / Objectifs

Le niveau de complétude et indicateurs de la plate-forme OPERAT

Le nombre de bâtiments rénovés

Les investissements financiers réalisés (source : SGARE/préfectures /CERC, climaxion)

Calendrier

- Appels à projet annuels fonds vert et fonds d'intervention territorial
- Programme annuel d'aides climaxion
- Agenda 2026 des réseaux et animations : réseau performance des bâtiments publics, comité de l'énergie en région,- évènements Envirobat, ACTEE, réseau CARTE et réseau CEP





Présentation de l'action

Objectifs :

Amplifier et accélérer la rénovation énergétique performante du parc de logements privés collectifs en réduisant le reste à charge des copropriétaires afin de faciliter le passage à l'acte sur des rénovations énergétiques performantes et en fluidifiant le parcours de rénovation des copropriétés via des guichets uniques.

Description de l'action :

Cette action vise à renforcer les aides à la rénovation énergétique des copropriétés et faciliter leur accès à travers 4 actions complémentaires :

- Adapter le dispositif Climaxion pour inciter les petites copropriétés à mener des rénovations énergétiques performantes
- Inciter les collectivités locales à mettre en place des aides locales à la rénovation énergétique performante des copropriétés, complémentaires aux aides régionales et nationales existantes
- Déployer le système de guichets uniques avec d'autres intercommunalités du Grand Est attribuant des aides à la rénovation énergétique performante
- Développer « l'aller vers » pour effectuer des bilans énergétiques et envisager des travaux auprès des propriétaires ruraux âgés, action déployée en Haute-Marne, via le contrat local des solidarités, et dans l'Aube, un accompagnement des bailleurs visant à réduire la précarité énergétique des logements est proposé alors que l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place une plateforme de lutte contre la précarité énergétique

Contexte

Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (95 % du parc rénové en 2050) – ANAH - MaPrimeRenov'

Stratégie régionale en la matière : SRADDET (volet déchet) – Feuille de route habitat (ADEME, DREAL, Région)

Enjeux territoriaux spécifiques : La plupart des collectivités locales de la région portent ou soutiennent les Espaces Conseils France destinés à informer, conseiller et orienter les ménages pour la rénovation de leurs logements, certaines portent des OPAH Copropriétés Dégradés ou des Plan de sauvegarde et proposent des aides à la rénovation et plusieurs ont participé au Projet Copro Grand Est. Le contrat local des solidarités, notamment en Haute-Marne, déploie une action d'aller vers auprès des propriétaires ruraux personnes âgées.

Référent(s) : E. CHANVRIER / DREAL (Léo Selim MRAD et Sara PERNET)

Porteur : Conseil régional

Partenaire(s) : ADEME, DREAL, Conseils départementaux, bloc communal

Indicateurs / Objectifs

Augmentation du nombre de rénovations énergétiques performantes de copropriétés par an (en nombre de copropriétés et en nombre de logements rénovés) :

- A) Faire émerger 10 à 20 projets par an de rénovation énergétique performante de copropriétés de moins de 10 logements, financés par le dispositif CLIMAXION sur 2025 et 2026
- B) Augmentation % d'habitants du Grand Est couverts par une aide locale à la rénovation énergétique des copropriétés
- C) Augmentation du nombre de guichets uniques Région/intercommunalités

Moyens financiers

- Le soutien à 10 à 20 projets de rénovation énergétique performantes de copropriétés de moins de 10 logements avec une aide Climaxion renforcée est estimée à 300 000 € à 600 000 €
- Les moyens financiers à développer pour mettre en place des aides locales complémentaires sont à définir par les intercommunalités.
- Cette action ne mobilise pas d'enveloppe d'aides supplémentaire car elle fait suite à la réalisation de l'action B).
- Cofinancement Etat/CD de 45 000 € en ce qui concerne la Haute-Marne, de 20 000 € concernant l'action déployée dans l'Aube et de 50 000 € concernant l'Eurométropole de Strasbourg (dispositifs qui se déploieront jusqu'en 2027)

Calendrier

- 2025 : proposition d'adaptation du dispositif Climaxion soumises aux élus régionaux par le Service ENERGIES de la Région Grand Est
- Pour les aides locales et le système de guichet, le sujet est à évoquer lors des COPIL du Projet Copro Grand Est et futurs COPIL SPRH Grand Est





Présentation de l'action

Objectifs :

Développer l'offre et la demande en matière d'opérations architecturales bio- et géo-sourcées, en accompagnant la structuration et l'animation des filières bio et soutenir financièrement des opérations

Description de l'action :

Sensibiliser et former les acteurs de la construction à l'utilisation de matériaux bio- et géo-sourcés

Montée en compétence des acteurs via l'organisation de formations et d'ateliers

Valorisation et duplication des opérations exemplaires : étude de cas, visite de chantier, conférences et séminaires

Soutenir financièrement les opérations et développer l'engagement des maîtres d'ouvrages

Offrir de la visibilité sur l'engagement des donneurs d'ordre et des maîtres d'ouvrage

Contexte

Stratégie nationale en la matière : SNBC et PNACC 3, Re2020 et plan de rénovation énergétique des bâtiments Loi Climat résilience (article 39 : A compter du 1er janvier 2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone intervient dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique)

Stratégie régionale en la matière : SRADDET, Climaxion, Convention de transition écologique

Enjeux territoriaux spécifiques : Développement des filières spécifiques présentes en Grand Est (Bois, Chanvre, paille, laine de mouton, roseau, miscanthus) et articulation avec les enjeux de préservation de la ressource en eau, diversification des cultures et pratiques agricoles

Référent(s) : S. Guidat (DREAL) – I. SALADE (Région)?

Porteur : Conseil régional / DREAL

Partenaire(s) : Collectif biosourcé, filière paille GE Fibois, Envirobot GE

Indicateurs retenus

- Nombre d'actions de formation /sensibilisation
- Nombre de conférences/séminaires/visites
- Nombre de projets aidés et volume de subvention Etat/région

Moyens financiers en région:

- Etat: crédits BOP 135 soutien aux filières vertes, Fonds vert /DSIL/DETR
- Climaxion
- Crédits européens

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions prévues 2026

- Session de Formation « ambassadeurs des matériaux bio et géosourcés »
- Organisation de trois rencontres de ce réseau avec la possibilité de s'associer à des structures partenaires pour ouvrir ces journées à d'autres publics
- Publication d'une brochure régionale sur la terre crue
- Accompagnement aux travaux de développement sur la filière terre roseau





Présentation de l'action

Objectifs :

- accompagner les collectivités pour leur permettre de lutter contre la vacance de logement sur leur territoire
- encourager la remobilisation du parc privé existant, par la réhabilitation et la remise sur le marché des logements vacants
- réduire le taux de vacance

Description :

- démarche globale initiée dès 2023, au regard du taux de vacance très important en Grand Est
- différents axes de travail visant à mieux comprendre les phénomènes et déterminants de la vacance et à lutter contre cette vacance :

* publication d'un guide à destination des collectivités pour les accompagner dans la structuration de leur action de lutte contre la vacance : établir un diagnostic précis, construire une stratégie d'intervention et mobiliser les outils

* organisation d'une journée co-portée par la DREAL et l'association « agir contre le logement vacant », concourant à une mise en réseau des acteurs et au partage d'initiatives locales

Contexte

- Un taux de vacance Grand Est de 9,3 % en 2022 (soit plus de 273 000 logements vacants / données INSEE) et supérieur à la moyenne nationale (3ème région derrière Bourgogne Franche Comté et Centre Val de Loire), avec des disparités selon les départements (7,9 % dans le Bas-Rhin contre 12,2 % dans la Meuse)
- Un enjeu de lutte contre la vacance dans les territoires ruraux, en déprise démographique (fragilité du tissu urbain et perte d'attractivité) mais aussi sur les secteurs tendus (accroissement de la pénurie de l'offre de logements et dégradation du parc existant, notamment dans les centres villes)
- Un plan national de mobilisation des logements vacants mis en œuvre dès 2020

Référent(s) : DREAL (S.Naudin et E.Soler)

Porteur : DREAL

Partenaire(s) : ACVL, DHUP

Indicateurs retenus

- Évolution du taux de vacance par département
- Nombre de primes sorties de vacance Anah mobilisées
- Nombre d'utilisateurs des outils LOVAC et ZLV (Zéro Logement Vacant)

Moyens financiers en région

- Aides de l'Anah

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- publication du guide à destination des élus et des services des collectivités en 2024
- organisation d'une journée régionale à destination des collectivités et des acteurs locaux en partenariat avec l'association nationale Agir Contre le Logement Vacant (ACLV) le 7 novembre 2025

Les étapes / actions prévues 2026 :

- poursuite des travaux de valorisation des démarches engagées
- mobilisation des outils permettant de mieux connaître la vacance





Présentation de l'action

Objectifs :

Soutenir et accompagner les bailleurs dans la réhabilitation de leur patrimoine en définissant une trajectoire régionale de décarbonation et d'adaptation du parc social au changement climatique partagée, réaliste et réalisable, prenant en compte les objectifs s'imposant aux organismes HLM et leur capacité à faire

Réhabiliter le parc HLM existant

Description :

Lancement d'une étude régionale portée par l'UR HLM avec le soutien de plusieurs partenaires visant à affiner la connaissance du parc social et confronter la stratégie des bailleurs aux trajectoires envisageables pour atteindre les objectifs environnementaux, dans le but de définir une trajectoire régionale de décarbonation et d'adaptation du parc au changement climatique, et identifier des préconisations de mise en œuvre concernant la planification et la nature des réhabilitations, les partenariats à créer, les financements à mobiliser et les pistes de mutualisations envisageables

Contexte

- Parc HLM ancien et énergivore
- Objectifs des différentes réglementations environnementales (SNBC, loi Climat et Résilience, Fit for 55) nécessitant une accélération du rythme des rénovations du parc social
- Dynamique des bailleurs du Grand Est sur les réhabilitations de leur patrimoine

Référent(s) : DREAL (S.Naudin et M.Hueber)

Porteur : UR HLM

Partenaire(s) : État, collectivités, ADEME, Banque des Territoires

Indicateurs retenus

- Nombre de logements réhabilités par an

Moyens financiers en région

- Aides de l'État (FNAP ou BOP UTAH, écoPLS distribués par la Banque des Territoires)
- Aides de la région (Climaxion, FEDER, ...)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- lancement de l'étude régionale
- présentation des conclusions de l'étude et de la trajectoire de décarbonation et d'adaptation du parc social le 9 décembre 2025

Les étapes / actions prévues 2026

- communication et valorisation de l'étude régionale portée par l'URHLM





Massifier l'incitation à la réduction des déchets par une tarification incitative

Levier : Collecte des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

La tarification du service d'enlèvement des ordures ménagères, par une redevance ou une taxe, peut être incitative en conditionnant les tarifs à la quantité de déchets produits par les foyers (ex : comptabilisation du nombre de levées de bacs d'ordures ménagères résiduelles dans l'année, ou pesée des bacs). Cela incite l'usager à réduire le nombre de sorties ou le poids de sa poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

Description de l'action :

L'ADEME, CITEO et la Région Grand Est s'associent pour inciter les collectivités ayant la compétence de collecte à passer à une tarification incitative. Ils proposent des aides financières à la mise en œuvre et mettent à disposition des informations, études, retours d'expériences, outils et méthodes pour leur permettre de se lancer.

Contexte

- Loi de transition énergétique pour la croissance verte (25 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2025, 37% de la population)
- SRADDET (37 % de la population du Grand Est couverte par une tarification incitative en 2025 et 40 % en 2031)

Indicateurs

- Taux de population couverte par une tarification incitative
- Réduction des déchets ménagers et assimilés (observatoire régional déchet : quantité de déchets ménagers et assimilés produite par an)
- Augmentation de la valorisation matière des déchets non dangereux non inertes

Référent(s) : E. ALBISSER (ADEME) / Estelle PAILHES (RGE DECEC)

Porteur : ADEME / CITEO / Région

Partenaire(s) : Collectivités territoriales

Moyens financiers régionaux

- Fonds Economie circulaire et Déchets de l'ADEME (dispositif tarification incitative) pour soutenir les études, la mise en œuvre et les investissements
- Dispositif d'aides de CITEO pour la mise en œuvre de la tarification incitative
- Dispositif d'aides de la Région Grand Est pour les investissements de modernisation de déchetteries sur les territoires couverts par la tarification incitative

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024/2025 :

- Rencontres ADEME / CITEO / Région a minima annuelles afin de partager les informations sur les collectivités qui ont un projet de tarification incitative ou qui l'ont instaurée, d'analyser l'évolution du taux de couverture régional de la population en tarification incitative au regard de l'objectif régional, et d'adapter la stratégie d'intervention en conséquence

Les étapes / actions prévues 2026

- Proposition de modification du dispositif d'aides à la modernisation des déchetteries de la Région Grand Est pour poursuivre l'accompagnement en axant l'action sur l'atteinte des objectifs en matière de prévention:
- Demande de couverture du territoire par un programme local de prévention des déchets
- Organisation de webinaires et journées dédiées à la thématique de la prévention dans le cadre de l'animation de la Communauté des collectivités compétentes en matière de service public de gestion des déchets
- Proposition de convention de partenariat avec CITEO dont l'un des axes sera le déploiement d'actions de mobilisation autour de la tarification incitative et des outils permettant l'atteinte des objectifs de prévention





Déployer des filières de valorisation matières

Levier : Valorisation matière des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

Face à la dépendance aux matériaux critiques, la France et l'Union Européenne doivent développer massivement le recyclage pour réduire les besoins en matières vierges. Cette dépendance expose en effet l'industrie à des risques économiques et géopolitiques forts.

Promouvoir et accompagner le développement des filières de recyclage des déchets en Grand Est, pour produire de la matière première recyclée et permettre l'utilisation de celle-ci dans la fabrication des produits. Cela en créant un continuum des dispositifs d'aide et en communiquant auprès des têtes de réseaux et fédérations pour mettre en mouvement les entreprises sur ce sujet.

Description de l'action :

- Structuration des filières de recyclage par les REP (responsabilité élargie du producteur)
- Amélioration de la qualité des matières premières recyclées
- Résilience et sécurisation des approvisionnements de l'industrie française (développer les capacités de production, préparation, régénération et incorporation sur le territoire national)

Contexte

- Loi AGEC (décret 3R), Stratégie nationale d'accélération « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux »
- SRADDET (obj 16 et 17), SRDEII
- La hiérarchisation des modes de traitement des déchets priorise la prévention (traitée notamment dans le cadre de la stratégie Cap vers le zéro déchet plastique en Grand Est), puis la préparation à la réutilisation et le recyclage des déchets
- Au niveau européen, le Critical Raw Materials Act (CRMA) actuellement en consultation, souhaite fixer des objectifs d'ici 2030 dont l'objectif de 40 % de matériaux transformés et 25 % de matériaux recyclés

Référent(s) : E. ALBISSER (ADEME) / Pauline VISSEH (RGE DECEC)

Porteur : GT Plastique (Régions de France) et GT EC (ADEME / CCI / CMA / DREAL / Région)

Partenaire(s) : Collectivités territoriales, fédérations d'entreprises

Objectifs

- Tonnages de matières recyclées et tonnages de matière réincorporée (agrégé des 6 catégories ORMAT + BTP)
- Baisse de la part des déchets en enfouissement
- Réduction de la dépendance à des importations de ressources

Moyens financiers régionaux

- Appel à projets ORMAT (Objectif Recyclage Matière) de l'ADEME
- AAP Efficacité matière avec focus plastique

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Modification du dispositif régional existant en Appel à projets Efficacité matière avec focus plastique
- Lancement de l'Appel à projets 1er trimestre 2025
- Premier jury multipartenarial (ADEME, FEDER, Région) de l'appel à projets en juin 2025 et premiers lauréats

Les étapes / actions prévues 2026 :

- Organisation d'actions spécifiques filières sur les enjeux d'efficacité matière pour fédérer autour de l'AAP et massifier les résultats : plasturgie et métallurgie
- Poursuite des travaux de consolidation des enjeux d'efficacité matière avec l'ADEME et les éco organismes (lien éco conception notamment)





Présentation de l'action

Objectifs :

Renforcer l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics, grâce à l'animation et la montée en compétence des acheteurs publics

Ce levier permet d'agir à la fois sur l'offre et la demande et in fine, de favoriser l'achat de matériaux et services à faible impact carbone, de promouvoir l'approvisionnement local (circuit court), le recours aux matériaux de réemploi et les modèles économiques durables.

Description de l'action :

La mise en place d'un guichet vert en Grand Est, permettant l'animation et la montée en compétence des acheteurs publics, réalisera :

- De la sensibilisation des acheteurs pour qu'ils aient le réflexe d'intégrer les clauses environnementales dans leurs marchés
- De l'accompagnement de second niveau des acheteurs pour les aider à intégrer convenablement ces clauses à la fois au cas par cas et dans leur planification d'achat
- La formation des acheteurs sur les clauses environnementales
- L'animation de réseau autour des achats durables permettant le partage d'informations

Contexte

- Le plan national pour des achats durables stipule un objectif de 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprenant au moins une considération environnementale.
- La loi climat et résilience impose qu'en 2026, 100% des marchés comprennent une clause environnementale
- A l'échelle régionale, le Business Act en 2021 a engagé un travail de Grand Envo+ pour développer les achats durables notamment en animant un réseau d'acheteurs (charte de la commande publique régionale)
- Une expérimentation de guichet vert avec un conseil de second niveau pour les acheteurs sur le Bas-Rhin a été mise en place. Les résultats sont concluants et montrent l'intérêt d'apporter un conseil de second niveau aux acheteurs.

Moyens financiers régionaux

- Soutien financier de l'ADEME, du CGDD, de la DREAL et du Conseil régional dans le cadre de la mission de coordination portée par Grand Est Développement

Référent(s) : E. ALBISSER (ADEME) / Hervé FORMELL (Région DAP)

Porteur : Grand Est Développement

Partenaire(s) : ADEME, DREAL, CGDD, Région Grand Est, Collectivités

Objectifs

Mise en place effective du guichet vert (structures contributrices et coordinateur)

Indicateurs

- Poursuite du réseau au-delà de 3 ans d'expérience, même avec la baisse des soutiens
- Nombre de structures adhérentes au guichet vert
- Nombre d'acheteurs adhérents au guichet vert
- Nombre de prestations de sensibilisation et d'accompagnement délivrées par le guichet

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Juin – décembre 2024 : élaboration du projet et contractualisation entre les parties prenantes et le porteur de la coordination Grand Est Développement
- 1er semestre 2025 mise en place opérationnelle - 1ère phase : Étude d'opportunité pour le déploiement d'une offre de type « Guichet vert » en Grand Est
- 2ème semestre : 2ème phase : étude de faisabilité économique, structuration et coordination d'un dispositif territorialisé s'appuyant sur des relais locaux (et en articulation avec le guichet territorial existant sur le Bas-Rhin, porté par Relais 2D). Lancement d'un appel à participation au groupe de travail en juillet et échanges avec les structures intéressées en octobre et novembre 2025 pour organiser une territorialisation de l'offre d'accompagnement

Les étapes / actions prévues 2026

- Montée en compétence de l'écosystème et des structures ayant répondu à l'appel à projets
- Travaux sur les enjeux de modèle économique de cette activité de conseil environnemental aux acheteurs publics
- Mars 2026 : restitution des travaux et propositions de déploiement





Développer les recycleries et ressourceries locales

Levier : Valorisation matière des déchets – Prévention des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

Trouver des leviers pertinents qui permettront de booster les filières du réemploi et de la réparation, en quantifiant et qualifiant les diverses aides et subventions sur la filière réemploi y compris sur les produits non couverts par une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ou non couverts par les fonds réemploi dédié.

- Augmentation du taux d'objet réemployé
- Développement de nouveaux marchés de réemploi dans les zones non couvertes
- Facilitation du réflexe "réemploi" lors d'achat (pour le particulier et l'entreprise) en développant l'offre
- 100% des ménages couverts par une offre de réemploi

Description de l'action :

Un diagnostic est donc en cours de production, et comprendra notamment des éléments cartographiques de recensement des structures régionales du réemploi, des flux, des zones de chalandises, des difficultés rencontrées (accès au foncier, complexité des dispositifs d'aides).

Après avoir fait un état des lieux de l'existant, et en fonction des besoins révélés, il est prévu, avec les partenaires du territoire (éco-organismes/ CRESS/ collectivités/ADEME) :

- D'analyser les leviers et freins au déploiement massif du réemploi
- De mettre en place des groupes d'échanges mixtes de bonnes pratiques pour favoriser l'émergence de structures et la coordination entre les structures
- De valoriser les retours d'expériences en termes de facilitation par la mise à disposition de zone réemploi/dons par les collectivités et autres acteurs territoriaux, la formation d'agents de déchetterie, la diffusion de modèles économiques
- D'étudier l'opportunité de déployer des financements existants ou à construire
- De réactiver une communauté à ce sujet (accessible sur la plateforme www.collectif-grandest.org)
- De créer d'un groupe de travail PLPDMA avec les collectivités compétentes

Contexte

- Plan national de Prévention des Déchets (développement du réemploi et de la réutilisation), Loi AGEC (5 % d'emballages réemployés mis en marchés en France en 2023 et 10% en 2027)
- SRADDET (volet déchet)

Référent(s) : A. Munier (CRGE) / Estelle PAILHES (RGE DECEC)

Porteur : Groupe de travail PLPDMA

Partenaire(s) : Conseil régional, ADEME, collectivités territoriales, BdT

Indicateurs

- Nombre de recycleries et de ressourceries sur le territoire
- Nombre de déchetteries ayant conventionné avec une association de réemploi ou une recyclerie
- Nombre de structures du Grand Est ayant bénéficié des fonds réemploi des éco organismes

Moyens financiers régionaux

- Fonds réemploi, inadapté à la création de structure et à l'orientation vers un maillage pertinent (utile sur le fonctionnement de structures déjà matures)
- Soutien au réemploi et à la réparation (dispositif régional, mais 10 000 € par dossier). Recensement des aides existantes possibles prévu dans l'étude
- Banque des territoires

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Mars-septembre 2025: Cartographie des acteurs du réemploi, analyse des freins et leviers
- Décembre 2025 : proposition de plan d'action
- Intégration de deux études complémentaires sur les matériaux (DREAL) et les enjeux en matière d'emplois et compétences (DREETS)

Les étapes / actions prévues 2026 :

- 1er trimestre 2026 : rendu de l'étude réemploi
- En fonction des résultats de l'étude : évolution éventuelle des outils financiers et d'accompagnement technique existants, création d'outils de promotion des bonnes pratiques, communication autour de l'enjeu de préservation de la ressource pour réemploi





Faciliter la réutilisation et l'innovation pour les matériaux de construction (matériauthèques)

Levier : Valorisation matière des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

Réaliser un état des lieux partagé des matériaux existants (localisation, typologie, matrice FFOM du réseau, besoins d'accompagnement, etc..) pour mettre en visibilité les potentialités du réemploi des matériaux de construction

Capitalisation et valorisation des enseignements de l'étude en s'appuyant notamment sur des structures telles que Envirobat en matière de sensibilisation et de connaissance [+ autres structures professionnelles] mais aussi en valorisant les initiatives de promotion des achats durables incluant le réemploi à l'image de la charte commande publique animée par grand est développement

Description de l'action :

- Caractériser l'ensemble des matériaux existants
- Croisement avec le maillage effectif des points de reprise REP des déchets du bâtiment recensés annuellement dans le cadre de l'observatoire des déchets du BTP et complété de l'étude réemploi de la Région (en cours)- action en cours de réalisation par la CERC

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi AGECE
- Stratégie régionale en la matière : Climaxion – PRPGD
- Enjeux territoriaux spécifiques : Assurer un maillage suffisant de points de reprise pour les entreprises + connaître et soutenir la filière « réemploi » + créer de nouveaux emplois (en nombre et en nouvelles compétences à mettre en relation avec les organismes de formation)

Référent(s) : Mélissa Cetinski (CERC) – Michel Hueber (DREAL) – Michaël Clément (Région – Claude Nicloux (Ademe)

Porteur : CERC / DREAL

Partenaire(s) : DREETS, OCAB, FFB, CAPEB, CROA, Envirobat, collectivités/bloc communal, centres de formation, associations (Remise...), éco-organismes

Indicateurs

- Répartition territoriale
- Quantité de matériaux réutilisés

Moyens financiers

- AAP prévention et valorisation des déchets du BTP (Région Ademe FEDER)
- BOP 135 DREAL (Mission CERC)

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- 3 Copil (juillet, Octobre, Décembre) pour structurer un GT, poser un premier niveau de diagnostic (AFOM) et établir la feuille de route

Les étapes / actions prévues 2026

- Établissement et validation du cahier des charges de la démarche d'état des lieux (mobilisation des ressources existantes, enquêtes complémentaires, format du livrable)
- Rendu d'un premier livrable en septembre 2026, organisation d'un événement régional



Atteindre 500 GWh de production EnR supplémentaires en 2030 financés par une SEM locale

Leviers : Électricité renouvelable - Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser l'ancrage local des projets et accompagner les acteurs pour structurer les filières et maximiser les retombées économiques locales
- Encourager une appropriation locale des enjeux énergétiques et faciliter le déploiement des projets

Description de l'action :

- Identifier les acteurs publics volontaires pour s'engager dans la mise en œuvre opérationnelle de projet ENR sur leurs territoires
- Accompagner ces territoires pour : l'identification de zones de développement possibles de projets selon les filières (affinage des ZAER définis par le territoire) ; le montage juridique et structurel de la SEM locale à créer ou sur laquelle s'appuyer ; la programmation et la mise en œuvre du projet
- Animer la communauté des SEM locales pour partager les bonnes pratiques et résolutions de difficultés

Contexte

- Déploiement encouragé ou facilité notamment par les nouvelles dispositions de la loi APER (communauté d'énergie renouvelable ; autoconsommation collective ; planification ascendante des zones d'accélération) et par des soutiens tarifaires réservés (ex : éolien).
- Règle n°5 du SRADDET : développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment en favorisant les retombées locales des projets et accompagnant les acteurs pour structurer les filières)
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur l'intégration territoriale des projets.

Référent(s) : T. Mary, Olivier LONGIN (RGE DECEC)

Porteur : Groupe de travail « EnR » en lien avec les SEM du Grand Est (Grand Est Energie, SCE, SODEGER, SEM Ardennes, Terr'ENR,...)

Partenaire(s) : Syndicat des énergies renouvelables, France renouvelables, BdT

Indicateurs/Objectifs

- 500 GWh d'énergie décarbonée

Moyens financiers régionaux

- Prospection prévue dans les statuts de la SEM régionale
- Participation financière aux projets au cas par cas
- Banque des territoires

Calendrier

- D'ici fin 2024 : Réunion avec pilotes pressentis
- 1er semestre 2025 : Recherche des acteurs publics intéressés
- À partir du 2nd semestre 2025 : accompagnement des projets et animation régionale
- Bilan annuel présenté au Comité Régional de l'Énergie



75

Sensibiliser à la sobriété en facilitant l'appropriation des données individuelles de consommation

Présentation de l'action

Objectifs :

- Accompagner les ménages dans l'utilisation des données de suivi de leur consommation énergétique
- Guider et prioriser leurs actions pour davantage de sobriété énergétique
- Pérenniser et accélérer la baisse de la consommation d'énergie

Description de l'action :

- Inventaire des outils de suivi des données de consommation énergétiques existants (Linky, Gaspar, ...) et déployés ou déployables
- Choix des outils à privilégier par rapport aux objectifs
- Définition de l'action opérationnelle : promotion de l'outil si existant ou proposition de déploiement ; campagne de communication sur l'intérêt de l'outil et son utilisation

Contexte

- Plan national en faveur de la sobriété énergétique
- Règles SRADDET associées (n°1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique ; n°3 : Améliorer la performance énergétique du bâti existant)
- 13 % des émissions de GES proviennent du résidentiel en Grand Est
- Précarité énergétique plus élevée que la moyenne nationale

Référent(s) : T. Mary (DREAL) / B. Flochon (CRGE)

Porteur : Copilotage ENEDIS / GRDF

Partenaire(s) :

Objectifs

- Baisse de la consommation énergétique dans le secteur résidentiel à l'horizon 2030 → via l'observatoire CAE GE (donnée disponible l'année N+2)

Calendrier

- Octobre : réunion avec pilotes presentis
- Novembre à décembre : mise en œuvre de l'action
- Bilan annuel présenté au Comité Régional de l'Énergie

Ressources utiles

<https://www.enedis.fr/faq/compteur-linky/comment-retrouver-mes-donnees-de-consommation-sur-le-compteur-linky>

<https://www.grdf.fr/institutionnel/role-transition-ecologique/maitrise-energie/donnees-consommation-gaz-transition-energetiquehttps://www.quechoisir.org/decryptage-economies-d-energie-trucs-et-astuces-pour-reduire-sa-facture-n3327/>



Développer les synergies entre collectivités et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale

Levier : Réseaux de chaleur décarbonés

Présentation de l'action

Objectifs :

- Accompagner l'accélération du déploiement des réseaux de chaleur et la valorisation de la chaleur fatale au co-bénéfice de l'activité industrielle et des collectivités

Description de l'action :

- Mettre à jour notre connaissance du gisement de chaleur fatale sur le territoire via la mise à jour de l'étude nationale de l'ADEME en 2025
- Accompagnement en ingénierie des entreprises : étudier les opportunités EnR&R incluant le potentiel en chaleur fatale via le PACTE industrie ; s'il ressort, après valorisation en interne de la chaleur fatale, un gisement résiduel, lancement d'une étude de faisabilité avec la collectivité.
- Accompagnement en ingénierie des collectivités : imposer l'analyse des gisements de chaleur fatale dans les études de réseau de chaleur

Contexte

- Projet de programmation pluriannuelle de l'énergie qui prévoit une augmentation de la récupération de chaleur fatale livrée dans les réseaux de chaleur urbain (5,4 TWh en 2021 à 20 TWh en 2030)
- Règle n°5 du SRADDET : Développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment via la mise en place des « boucles d'eau tempérée »)
- Industries très présentes en Grand Est avec une part importante des plus gros consommateurs nationaux. Des opportunités de conjuguer et optimiser les bilans énergétiques industriels avec les besoins de chaleur territoriaux.

Référent(s) : T. Mary, B. Flochon

Porteur : ADEME

Partenaire(s) : Chambre régional de commerce et d'industrie, France urbaine, FEDENE, ATEE, BdT

Indicateurs/Objectifs

- Amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels, verdissement des installations de chauffage industrielles et collectives
- Augmenter la part de chaleur fatale valorisée chez les industriels et en externe

Moyens financiers régionaux

- Financements ADEME via le Fonds Chaleur pour les études et les investissements > 1GWh et par la Région Grand Est via le dispositif EPEE, intégrés au sein de Climaxion
- Financements via les CEE pour les opérations de récupération de chaleur fatale standardisées
- Banque des territoires
- Prospection prévue dans les statuts de la SEM régionale

Calendrier

- Accompagnement des porteurs de projet déjà en cours au fil de l'eau
- Accompagnement renforcé via des événements ponctuels, notamment : salon Je Décarbone le 9 octobre avec REX d'opérations de valorisation de chaleur fatale ; participation au club Energie de la CCI le 22 octobre ; salon BE 5.0 à Mulhouse du 25 au 27 novembre
- Communication et sensibilisation (tournage d'une vidéo Climaxion sur le site d'ArcelorMittal à Florange sur le mois d'octobre, webinaire de présentation des aides chaleur fatale 2025 en cours de préparation en partenariat avec la CCI)



Multiplier par 3 la capacité installée en projets ENR participatifs et citoyens

Leviers : Électricité renouvelable - Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser l'ancrage local des projets et accompagner les acteurs pour structurer les filières et maximiser les retombées économiques locales
- Encourager une appropriation locale des enjeux énergétiques et faciliter le déploiement des projets

Description de l'action :

- Identifier les territoires volontaires pour encourager le déploiement de projets ENR citoyens
- Accompagner ces territoires pour : la mobilisation de citoyens volontaires ; l'identification de zones de développement possibles de projets selon les filières (affinage des ZAER définis par le territoire) ; mettre en place la gouvernance citoyenne adhoc ; accompagner la programmation et la mise en œuvre du projet
- Animer la communauté des gouvernances citoyennes pour partager les bonnes pratiques et résolutions de difficultés

Contexte

- Déploiement encouragé ou facilité notamment par les nouvelles dispositions de la loi APER (communauté d'énergie renouvelable ; autoconsommation collective ; planification ascendante des zones d'accélération) et par des soutiens tarifaires réservés (ex : éolien).
- Règle n°5 du SRADDET : Développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment en favorisant les retombées locales des projets et accompagnant les acteurs pour structurer les filières)
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur l'intégration territoriale des projets.

Référent(s) : T. Mary (DREAL) / B. FLOCHON , Benjamin GODFROY (RGE)

Porteur : Réseau GECLER

Partenaire(s) : Centrales villageoises, ENERCOOP, Énergies partagées

Indicateurs/Objectifs

- 13 Mwc de projet EnR supplémentaires
- Puissance installée en service d'installation de production d'ENR citoyens
- Nouvel indicateur ajouté : Nombre de citoyens impliqués

Moyens financiers régionaux

Dispositif Climaxion :

- Soutien au réseau GECLER
- Financement des études de faisabilité sur autoconsommation collective et/ou projets citoyens

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Mobilisation du réseau GECLER et du GT régional ENR
- Actions GECLER : formation sensibilisation autoconsommation collective et projet ENR

Les étapes / actions prévues 2026

- Organiser un AMI régional siglé GEREVE pour donner de la visibilité à l'action et inciter les territoires au développement de ces projets



Développer un plan de sobriété énergétique régional

Présentation de l'action

Objectifs :

- Donner à voir et suivre transversalement l'ensemble des actions en faveur de la sobriété énergétique d'ores et déjà intégrées dans les différentes actions régionales de Grand Est Région Verte
- Définir et impulser d'éventuelles actions complémentaires

Description de l'action :

- Inventaire et cartographie des actions en faveur de la sobriété énergétique définis dans la feuille de route « Grand Est, région verte » par chaque GT de la communauté de travail transition énergétique
- Intégration d'un point spécifique « sobriété énergétique » dans les points annuels bilan et perspectives de chaque groupe de travail thématique État/Région
- Impulsion de l'amplification d'actions en cours et des actions complémentaires nouvelles par le comité stratégique transition énergétique
- Suivi des trajectoires de consommation sectoriels dans le cadre de l'observatoire CAE avec Atmo Grand Est

Indicateurs/Objectifs

- Objectif SRADDET de réduction de 30 % de la consommation en 2030 par rapport à 2012, et de 55 % en 2050

Référent(s) : T. Mary (DREAL) / B. Flochon (CRGE)

Porteur : Comité stratégique transition énergétique

Partenaire(s) : DREAL, ADEME, Conseil régional

Contexte

- Dans le cadre du plan national en faveur de la sobriété énergétique élaboré en octobre 2022, afin de couvrir l'ensemble des consommations des grands acteurs, neuf groupes de travail sectoriels ont été lancés aboutissant à 15 actions phares.
- Le SRADDET prévoit la réduction de la consommation énergétique finale de 29% en 2030 et 55% en 2050 (par rapport à l'année de référence 2012)
- Une consommation énergétique moyenne par habitant plus forte que le niveau national (ratio de 34,5 MWh par habitant contre 26 pour la moyenne française). Cette situation est liée à un secteur industriel fortement consommateur, à des besoins en chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires élevés en raison d'un parc plus ancien et d'une rigueur climatique plus élevée, et à une forte consommation des transports routiers.

Calendrier

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

Point de situation sur la « dynamique des économies d'énergie » présenté en comité régional de l'énergie le 4 juillet 2025, avec présentation des actions GEREVE contribuant à l'objectif (essentiellement en termes d'efficacité énergétique)

Les étapes / actions prévues 2026

Renforcer la feuille de route régional en étudiant l'ajout d'une action sobriété énergétique par thème



Mettre en place 3 contrats de réciprocité à la maille EPCI ou PTRTE

Leviers : Électricité renouvelable - Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Expérimenter de nouveaux modèles de coopération facilitant l'appropriation des enjeux énergétiques (économie d'énergie et production d'EnR)
- Proposer des modèles de gouvernance reproductibles permettant d'organiser la solidarité territoriale sur les sujets énergétiques

Description de l'action :

- Benchmark des contrats de réciprocité existants (Réseau des agences d'urbanisme 7Est) et recherche de 3 territoires volontaires pour expérimenter des contrats centrés, au moins dans un premier temps, sur la thématique énergie
- Accompagner les territoires volontaires par un appui en ingénierie et en mettant en place des échanges réguliers entre territoires d'expérimentation (ex : atelier des territoires)
- Valoriser les contrats de réciprocité signés dans les PTRTE concernés pour accompagner le déploiement des actions
- Suivi et évaluation pour partager et valoriser ces expérimentations

Contexte

- La solidarité territoriale est un des objectifs de la planification ascendante des zones d'accélération des énergies renouvelables initiées par la loi APER de mars 2023.
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur les questions de solidarités territoriales dans le domaine énergétique entre territoire de production (en général ruraux) et les pôles de consommation (urbain)

Référent(s) : T. Mary (DREAL) / B. Flochon (CRGE)

Porteur : Club des métropole en transition Grand Est

Partenaire(s) : Syndicat des énergies renouvelables, France renouvelables

Indicateurs/Objectifs

Nombre de contrats de réciprocité engagés / signés → objectif de 3 contrats signés

Moyens financiers régionaux

- Financement État - "Atelier des territoires" (DGALN)
- Financement Région - DCT

Calendrier

- D'ici fin 2024 : Réunion avec les pilotes pressentis
- 2025 : Benchmark et recherche des territoires intéressés
- 2026 : accompagnement concrétisation
- Bilan annuel présenté au Comité régional de l'Énergie

Ressources utiles

https://www.adeus.org/wp-content/uploads/Contrat-reciprocite_PNRVN-signé.pdf



80

Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants vers la transition énergétique et écologique de leurs activités

Levier : Décarbonation des sites industriels

Présentation de l'action

Objectifs :

Accélérer la transformation environnementale et énergétique des activités des entreprises, en particulier industrielles, par une offre d'accompagnement globale, partagée et renforcée.

Description de l'action :

Structuration de l'offre d'accompagnement globale à la décarbonation et à la transition environnementale des entreprises en capitalisant et renforçant la cohérence entre les dispositifs déployés par l'État, l'ADEME et la Région Grand Est.

Contexte et documents de référence

- La réindustrialisation et la transition écologique sont 2 axes portés par l'État avec les dispositifs France 2030 et France Nation Verte, loi Industrie Verte. Cela se traduit également avec la définition d'objectifs de décarbonation et de préservation des ressources.
- La Région a la volonté d'allier développement économique, compétitivité, attractivité et ambitions écologiques, notamment à travers la convergence de ses schémas et stratégies : Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) actualisé fin 2023, Stratégie Régionale Biodiversité, le SRADDET, feuille de route d'accélération de l'adaptation au changement climatique. Des outils sont déjà mis en œuvre avec notamment les parcours de transformation et ont vocation à s'étoffer en s'appuyant sur cette stratégie actualisée.
- Le secteur industriel représente 18 % des émissions de GES au national, et 27 % pour le Grand Est. La stratégie de décarbonation industrielle emporte avec elle plusieurs enjeux et orientations stratégiques connexes : la gestion de l'eau (10 entreprises du Grand Est identifiées dans les 50 plus consommatrices nationales dans le cadre du plan eau), préservation des ressources (biomasse, H2...), économie circulaire.

Référent(s) : Marie VAUTRAVERS – RGE (DCC) / Florentin Cail – DREETS Grand Est

Porteur : Groupe de Travail décarbonation de l'industrie

Partenaire(s) : DREETS, Conseil régional, ADEME, ATMO, BdT

Indicateurs

- Evolution des émissions de GES par le secteur industriel (Mt CO2) : total secteurs ; FDR 50/140/soumises à quota hors 140
- Suivi par concaténation des objectifs des contrats de transition écologique et feuilles de route, grille d'impact pour l'évaluation des projets et autres indicateurs à définir et à suivre
- Nombre d'entreprises soumises à quota hors TOP 140 contactées et ayant donné une visibilité sur le rendu de leur feuille de route de décarbonation et nombre de feuilles de route de décarbonation consolidées

Moyens financiers régionaux

- ADEME – Région : <https://clic-agil.climaxion.fr/>
- Parcours de transformation Entreprise (CRGE)
- Banque des territoires, Bpifrance, CCI, Agences de l'eau

Calendrier de réalisation

- Début 2026 : remontée des premières réponses aux sollicitations des référents de proximité et des conseillers.ères filières DREETS
- Fin T1 2026 : détermination d'un nouveau planning de récupération des feuilles de route.
- Courant 2026 : Récupération des feuilles de route de décarbonation de l'ensemble des sites industriels soumis à quotas hors 140. Ce jalon sera réévalué au courant de l'année 2026 en fonction des retours des industriels sur l'exercice volontaire
- Courant 2026 et en continu : Consolidation des feuilles de route de décarbonation récupérées pour dégager les tendances de décarbonations (leviers de décarbonation majoritaire, besoins énergétiques, difficultés rencontrées dans la mise en place...)



Innover dans l'industrie de la décarbonation / Consolider le tissu des offreurs de solutions

Levier : Décarbonation des sites industriels

Présentation de l'action

Objectifs :

- Accélérer les projets d'innovation portant sur la décarbonation des procédés ou des solutions
- Consolider l'écosystème d'accompagnement de l'innovation pour favoriser le développement et la maîtrise des technologies « vertes » et compétences clés au sein des entreprises du Grand Est
- Augmenter l'effort d'investissements privé dédié à la R&D

Description de l'action :

- Accompagner les dynamiques d'innovation en concentrant les moyens sur les filières d'excellence et les secteurs stratégiques (maîtrise des chaînes de valeur)
- Faciliter l'émergence de l'innovation et de l'expérimentation pour les entreprises
- Faciliter l'émergence de l'innovation et de l'expérimentation pour les entreprises
- Accélérer la valorisation et diffusion de la recherche académique au profit de l'innovation
- Développer la culture de l'innovation
- Accompagner la croissance des entreprises à potentiel
- Identifier et promouvoir nos capacités foncières en matière de développement économique afin d'assurer une offre lisible et attractive
- Accélérer l'internationalisation de l'économie régionale et notamment sur les marchés de proximité
- Impulser les dynamiques économiques et des collaborations inter-entreprises transfrontalières
- Renforcer l'attractivité des territoires
- Développer une offre touristique durable et numérique

Contexte et documents de référence

- Stratégie régionale en la matière : SRDEII Orientation n°1 : développer l'innovation en Grand Est et l'émergence d'entreprises leaders sur des domaines stratégiques et Orientation n°5 ; Affirmer la place de la Région Grand Est au cœur de l'Europe pour renforcer son rayonnement et son attractivité économique
- SRESRI (enseignement supérieur recherche innovation) : Orientation n°4 Accélérer le transfert de technologie au bénéfice des transformations des entreprises.

Référent(s) : David FIGUIER (CRGE - DCC)

Porteur : Conseil régional en lien avec BPI France et le GT décarbonation de l'industrie

Partenaire(s) : BPI France, Agence nationale de la recherche

Indicateurs

- Mesure de l'action : nombre d'entreprises soutenues, objectifs associés aux projets, montant des investissements et montant des aides allouées. Mesures a posteriori (question du contrôle).

Moyens financiers régionaux

- Région : intégrés dans plusieurs budgets et dispositifs d'appui aux projets (dont de transitions écologiques) :-
- Convention globale Grand Enov+ : 6M € / an
- Aide aux projets d'innovation, de transfert, et de recherche dédiés aux technologies et solutions pour la décarbonation : 5 M €/an
- France 2030 : AAP BCIAT, Decarb Flash, ZIBAC, IBaC PME
- Réseau des incubateurs : 1 M €/ an

Calendrier de réalisation

- Évolution de critères de dispositifs de soutien à l'innovation délibérée en juin 2024 – effectivité 1/01/25
- Renforcement de la priorité thématique décarbonation dans la sélection des travaux de thèses ou programmes d'accueil de chercheurs , et aux infrastructures de recherche cofinancés
- Pôles Universitaires d'Innovation, Incubateurs, Grand Enov +, Fondation Solar Impulse





Renforcer les financements en faveur de la décarbonation et de la transition écologique des entreprises

+ 4°

Levier : Décarbonation des sites industriels

Présentation de l'action

Objectifs :

Renforcer les soutiens financiers pour répondre aux objectifs de décarbonation industrielle puis de réduction des impacts des installations industrielles sur l'environnement.

Description de l'action :

Le conseil régional dispose de différents outils pour soutenir financièrement les actions en faveur de la transition énergétique, qui ont vocation à s'étoffer et d'autres qui pourront éventuellement être adaptés (bonification, éco-conditionnalité, déploiement de budgets supplémentaires, etc.).

L'Etat dispose d'outils de financement variés : appel à projets dédiés sur France 2030 (ZIBAC, ID H2, Decarb Industrie, Decarb Flash, etc), territoire d'industrie en transition écologique. Il a également mis en place des crédits d'impôts tels que le C3IV pour soutenir l'industrie « verte ». France 2030 consacre 4,5 milliards d'euros à la décarbonation de l'industrie.

Contexte et documents de référence

- Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) adopté fin 2023 : à travers ce schéma, la Région porte la volonté d'un développement économique régional en ligne avec son ambition de transition écologique.
- Cette action est en lien avec celle consacrée sur l'accompagnement des dirigeants des entreprises et poursuit le même enjeu de structurer un parcours global en articulant les dispositifs d'appui techniques et financiers de l'ensemble des partenaires
- Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique (SPAFTE), actualisée le 28 octobre 2025 pour l'année 2026, ainsi que le budget vert : le PLF 2026 prévoit 45,8 Mds€ de dépenses « favorables » à l'environnement sur au moins un axe, soit +2,1 Mds € comparé à 2024

Référent(s) : David FIGUIER (CRGE - DCC)

Porteur : Conseil régional en lien avec BPI France et le GT décarbonation de l'industrie

Partenaire(s) : BPI France, Ademe, CCI, Agences de l'eau

Indicateurs

- Mesure de l'action : nombre d'entreprises soutenues, objectifs associés aux projets, montant des investissements et montant des aides allouées. Mesures a posteriori (question du contrôle).
- Objectif cible de réduction des émissions de GES : - 5305 kt CO2 (ensemble du levier)

Moyens financiers régionaux

- Conseil régional : 100% des aides à l'investissement productif conditionné à une ambition environnementale : 10 M€ / an
- Etat : dispositifs France 2030 et France Nation Verte , C3IV

Calendrier de réalisation

- Fin 2024- 1er semestre 2025 : Montée en compétence des développeurs économiques de la Région (plus de 10 etp au sein des Maisons de Région,) répartis sur tout le territoire pour accompagner les entreprises dans la conception de trajectoires de décarbonation
- 2025 :
- Nouveau dispositif de soutien (Appel à projets en cours d'élaboration)
- Déploiement de la grille d'impact environnemental, à remplir pour chaque demande de soutien
- 2026 : Déploiement progressif des critères d'éco-ambition (hors « chèque vert») en complément de la grille



83



Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants à développer une démarche de sobriété hydrique

Leviers : Sobriété dans l'eau

Présentation de l'action

Objectifs :

- Sensibiliser les entreprises industrielles à la sobriété hydrique
- Élargir la démarche du plan eau aux entreprises industrielles à fort enjeu hydrique

Description de l'action :

11 des 55 sites industriels ciblés au niveau national sont situés dans la Région Grand Est Les plans de sobriété hydrique de 10 d'entre elles ont déjà été élaborés. L'enjeu est de suivre le déroulé des plans, à travers de points réguliers tous les 6 mois que le SEER anime

Pistes de travail :

- Impliquer la CCI sur cette thématique
- Se rapprocher de la DREAL, de l'AERM et de l'AESN afin d'évaluer si une action commune d'extension du TOP50 est pertinente et envisageable.

Contexte et documents de référence

- Afin de diminuer l'empreinte des activités humaines sur la ressource en eau et d'augmenter notre résilience en période de sécheresse, le gouvernement a initié un Plan Eau en 2023 fixant un objectif de diminution de 10 % des quantités d'eau douce prélevées d'ici à 2030 avec une baisse de 3,2 milliards de m³.
- Dans ce cadre, une liste au niveau national des 55 sites industriels les plus consommateurs a été effectuée dans le but de leur proposer un accompagnement individualisé dans l'élaboration et l'exécution de leur plan de sobriété hydrique, à mettre en œuvre d'ici 2030. Au niveau national, il n'a pas été souhaité étendre l'exercice, la liberté étant laissée aux régions d'aller plus loin

Référent(s) : Séverine CUNCHE (DREETS)

Porteur : DREETS

Partenaire(s) : DREAL, Agence de l'eau Rhin Meuse, Agence de l'eau Seine Normandie, CCI

Indicateurs

- Indicateurs nationaux de suivi des plans de sobriété hydrique

Moyens financiers régionaux

- 12ème programme d'intervention des Agences de l'eau
- Appel à projets InnovEau de France 2030), clôturé en janvier 2025 :
- 5 acteurs soutenus pour un volume total de 4,2 millions d'euros

Calendrier de réalisation

- Anniversaire du lancement de la démarche en mars 2026 => Bilan à effectuer
- Point d'étape en janvier avec les industriels





Encourager la sobriété foncière pour l'implantation durable de nouvelles installations industrielles

Levier : Sobriété foncière

Présentation de l'action

Objectifs :

L'action vise à répondre aux besoins importants en foncier des industriels dans des délais maîtrisés tout en réduisant l'étalement urbain et en préservant les zones naturelles environnantes, grâce à l'optimisation de l'utilisation des terrains déjà urbanisés.

Description de l'action :

- Connaître les disponibilités foncières, identifier et qualifier les sites stratégiques pour une approche analytique structurée qui permet de disposer rapidement d'une image actualisée du potentiel de sites économique régionaux ;
- Sanctuariser le stock de foncier économique disponible, dans une logique de gestion économe.
- Valoriser et promouvoir une gamme de sites adaptée aux besoins des entreprises afin de mettre en place des actions d'appui à la commercialisation des sites.

Contexte et documents de référence

- La réindustrialisation du Grand Est accentue les enjeux d'accès au foncier. L'objectif national d'absence de toute artificialisation nette à long terme : zéro artificialisation nette (ZAN) nécessite de modifier profondément les modalités d'aménagement, de valoriser plus activement les friches et de mettre en place des mécanismes de compensation foncière.
- SRADDET permet une territorialisation de l'objectif national ZAN à 2050
- SRDEII, Orientation N°3

Référent(s) : Alexandre JOANIN (CRGE/DCC)

Porteur : Conseil régional

Partenaire(s) : EPFGE, Grand Est Développement, Agences de développement économique, EPCI, Banque des territoires, Bpi, ANCT Délégation Territoire d'Industrie et évolution des sites dits « clé en main », GT Atlas des friches Etat

Indicateurs

- Nombre de Zones d'activité ou d'EPCI sensibilisées à la sobriété foncière
- Nombre de ZAE ou friches identifiées comme ayant un potentiel
- Nombre d'opération de compactage /densification
- Nombre et superficies de friches requalifiées pour une activité économique

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert : recyclage foncier, territoire d'industrie en transition écologique
- Banque des territoires : Financement pour l'aménagement et l'immobilier d'entreprise
- Soutien EPFGE
- Grand Est Développement : conseil
- ANCT : financement d'études d'ingénierie
- Subventions : France 2030 - Première Usine

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Adoption de la feuille de route du foncier économique
- Expérimentations : Zone d'Activité du Futur, Star'Est friches, dispositif Transformation des ZAE

Les étapes / actions prévues 2026

- Poursuite des expérimentations
- Sites clés en main (circulaire attendue pour fin 2025)



Accompagner les évolutions des emplois et des compétences liées à la transition écologique

Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner les entreprises et les publics (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi) dans les mutations économiques, mutations de pratiques et développement de compétences liées aux transitions écologiques, environnementales et énergétiques.

Permettre la mise en place d'écosystèmes formation-emploi liés aux transitions écologiques et énergétiques afin de créer les compétences afférentes.

Description de l'action :

- Réaliser des diagnostics sectoriels (rénovation énergétique des bâtiments, énergies, réseaux électriques, etc.); appui en particulier sur l'OREF, les réseaux d'entreprises et les CMQ concernés ;
- Mettre en visibilité des métiers pour renforcer leur attractivité / image et susciter des vocations ; informer les publics le plus tôt possible en prenant appui sur les services académiques ; informer les publics adultes en prenant appui sur les acteurs de l'emploi,
- Programmer des formations, créer des compétences en prenant appui sur les différentes voies (formation initiale, formation continue, ...),
- Faciliter l'accès à l'emploi : anticipation des évolutions, orientation vers les secteurs en tension, animation du lien avec le monde de l'entreprise en prenant appui sur le dialogue social (comités territoriaux pour l'emploi)

Contexte

La DREETS et la Région travaillent en synergie avec les acteurs régionaux de la formation et de l'emploi ainsi qu'avec les partenaires directement concernés par la transition Ecologique de l'emploi, l'économie et les compétences. Les priorités sont définies dans les plans régionaux (CPRDFOP, SRADDET, SRDEII, SRFSS, CPER etc...) et dans la démarche Grand Est région verte

Il s'agit d'accompagner prioritairement les mutations des grandes filières historiques, en particulier **l'industrie et la construction**, avec un zoom sur l'automobile, la production d'énergies décarbonées : nucléaire et énergies renouvelables, réseaux électriques et les usages liés.

Réfèrent(s) : Brice PHILIPPE (RGE) – Yves SCHNEIDER (DREETS)

Porteur : Groupe de Travail Emplois & Compétences

Partenaire(s) : Opérateurs de formation, services académiques, ADEME, Rectorat (DRAIO, DRAFPIC...), France Travail, OPCO, Entreprises, Campus des Métiers et des Qualifications

Indicateurs/Objectifs

- Suivi du nombre d'actions de promotion des métiers mises en œuvre
- Suivi quantitatif (nombre) et qualitatif (secteurs ciblés, contenus, objectifs) des actions de formation mises en œuvre par Région, France Travail, OPCO, lycées en lien avec les services académiques)

Moyens régionaux

- Dispositifs courants en matière d'information sur les métiers (ex : site Orient'Est, actions menées par le service public régional de l'orientation), d'équipement des lycées et d'achats de formation (Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), programme régional de formation des demandeurs d'emploi, évolution annuelle de l'offre de formation initiale scolaire, offre de formation des OPCO).
- Campus des métiers et des qualifications du Grand Est : 9 campus labellisés début 2026, dont dédiés 2 au secteur du bâtiment et 6 dédiés aux filières industrielles
- Projets lauréats de l'AMI CMA : un se dédie à l'hydrogène, un se dédie à l'installation photovoltaïque, un se dédie à la transition énergétique et à la décarbonation de l'industrie ; financements croisés entre l'Etat, la Région, les OPCO et des fonds privés

Calendrier de réalisation : les actions prévues en 2025 et 2026

- Intégrer la TE dans les travaux du CRE (fait en 2025) puis dans les Comités locaux (2026)
- Programmer les actions et leur communication en ciblant par public (approche personae)
- Former les demandeurs d'emploi en lien Maisons de Région + France Travail et acteurs locaux
- Suivre les travaux des filières (organisations professionnelles, réseaux d'entreprises, CMQ...) ou animer sous l'impulsion de la Région le lien « compétences » (besoins des entreprises, réponses formation) ; ex : matériaux biosourcés ou géosourcés
- Monter en compétences des développeurs économiques de la Région pour accompagner les sites dans la conception de trajectoires de décarbonation réalisées progressivement de la fin de l'année 2024 jusqu'au premier semestre 2025



Mettre en place un observatoire des emplois et des formations de la transition écologique

Présentation de l'action

Objectifs :

- Recueillir et analyser les données locales afin de poser un diagnostic : contexte local, mutations économiques, contexte des grands secteurs d'activités, etc.
- Contribuer à établir un plan d'action régional voir local sur la base des données dès qu'elle auront été fiabilisées, afin d'adapter l'offre de formation et d'anticiper les évolutions des compétences professionnelles pour les actifs et les demandeurs d'emploi.

Description de l'action :

- 1) Mettre en place un observatoire des emplois et de formations de la transition écologique (dans le cadre de l'OREF)
- 2) Mener les analyses locales selon les possibilités du système d'informations
- 3) Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional voire local

Contexte

Les systèmes d'information évolue pour permettre de suivre l'importance des liens entre la transition écologique, les métiers et les formations.

Cette évolution devrait pleinement se concrétiser en 2026 sous réserve de la fiabilisation des données obtenues par une mise à jour du système d'information sur les aspects suivants : métiers, métiers en tension, offres d'emplois, demandeurs d'emploi et formations.

Référent(s) : Yves SCHNEIDER (DREETS) - Pascal DEPRESZ (Région)

Porteur : Groupe de Travail Emplois & Compétences

Partenaire(s) : ORF, France Travail, OPCO, Rectorat

Indicateurs/Objectifs

- Mettre en place avec l'OREF un premier suivi des Emplois et Formations labellisés « TE » pour fin 2025.
- Fiabilisation des données et analyses courant 2026
- Préparation d'un plan d'action local

Moyens régionaux

- Mobilisation de l'OREF Grand Est, de la DREETS, du rectorat, des OPCO, de la Région et des réseaux partenaires
- Inspiration des travaux réalisés par l'ONISEP : répertoire des formations de la transition énergétique, analyse des métiers de la transition écologique

Calendrier de réalisation

Les actions prévues en 2025 et 2026 :

- Premier suivi des Emplois et Formations labellisés « TE » pour fin 2025.
- Préparation d'un plan d'action Mars 2026
- Validation puis mise en œuvre courant 2026

Liens

- [OREF Grand Est](#)



Accompagner et former les dirigeants d'entreprises vers un modèle d'affaire régénératif pour l'environnement (CEC)

Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner principalement des dirigeants d'entreprises du Grand Est dans une démarche visant à passer d'un modèle d'affaire classique à un modèle d'affaires à minima neutre pour l'environnement ou régénératif si possible. Une feuille de route sera établie et mise en œuvre par les participants.

Description de l'action :

-Les participants sont principalement des entreprises (cœur de cible du dispositif) de toutes tailles et de tous secteurs confondus, et ont en commun de vouloir questionner profondément leurs modèles d'affaires pour les rendre à la fois compatibles avec les enjeux écologiques et sociaux tout en étant pérennes économiquement.

Le parcours se déroule en 6 sessions sur 10 mois, jalonné de rencontres avec des experts inspirants, d'apports pédagogiques, de travail en intelligence collective et d'échanges entre pairs.

Pendant le parcours, les participants vont travailler sur leurs feuilles de route, de manière méthodique, avec une ambition de redirection forte. En parallèle, ils travailleront sur des projets coopératifs qu'ils auront eux-mêmes choisis pour rendre le territoire du Grand Est plus résilient.

Contexte

Les services de la DREETS, de l'ADEME et la Région Grand Est ont un accord de partenariat avec la CEC afin de rendre concrète l'action en faveur de la Transition Ecologique (TE) pour les entreprises participantes et de créer une dynamique par essaimage.

Référent(s) : Yves SCHNEIDER (DREETS) - Pascal DEPRESZ (Région)

Porteur : Groupe de Travail Emplois & Compétences

Partenaire(s) : ADEME, Convention des entreprises pour le Climat (CEC), Entreprises

Indicateurs/Objectifs

Première session, démarrée en Avril 2025, visant la réalisation de 23 parcours dans la cadre de la Convention des entreprises pour le Climat en 2025 – Fin du parcours au premier trimestre 2026 avec mise en œuvre des feuilles de route

Démarrage d'un second parcours en 2026. Visant la participation de 50 à 90 entreprises

Calendrier de réalisation

- Accompagner le premier parcours CEC démarré en avril 2025 jusqu'à la publication en Mars 2026 des 23 premières feuilles de route du parcours.
- Accompagner les 2 parcours suivants en 2026 et 2027.
- Créer une communauté d'alumni pour accélérer la diffusion et le recrutement

Liens

- Définition du parcours : [Qu'est-ce qu'un Parcours CEC ?](#)
- Retour sur des Parcours inspirants : [CEC, parcours Expansciences](#)
- [Parcours Grand EST- exemple de SEMIN](#)



88





Présentation des actions

Objectifs :

Accompagner la transition énergétique et écologique des établissements publics de santé – programmes Hôpital du Futur#2

Accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux dans la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique – projet Impact Changement Climatique Adaptation Recommandation secteur sanitaire et médico-social

Soutenir les rénovations exemplaires dans les établissements médico-sociaux pour le bien vieillir en Grand Est

Description de l'action :

Projet ICCARsms : Acquérir et partager les connaissances des vulnérabilités des établissements de santé vis à vis du changement climatique en Grand Est et réaliser des ateliers au sein des établissements volontaires

AAP « bien vieillir » : soutien de projets de rénovation énergétique exemplaire des bâtiments médico-sociaux publics ou privés non lucratifs à destination des personnes âgées.

Programme HdF#2 : Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en mai 2024, pour accompagner les projets d'envergure des établissements de santé sur 3 volets : éco-conception des soins, bâtiment et énergie bas carbone, gestion des déchets d'activité de soins.

Contexte

Stratégie régionale en la matière : Feuille de route santé 2021-2027 de la Région Grand Est et Schéma Régional de Santé de l'ARS Grand Est

Référent(s) : Aurélie de Monpezat (ARS), Tiphaine Gambini (Conseil Régional), Zoé Fontier (SGARE)

Porteur : COSTRAT pour Hôpital du futur #2 ; OHS pour ICCARsms ; Région pour AAP « bien vieillir »

Partenaire(s) : ARS, Conseil régional, Biovalley, 9 ES lauréats de HdF#2, 3 ES expérimentant ICCARsms

Indicateurs

- Nombre et typologie des projets accompagnés
- Couverture du territoire

Moyens financiers

- Programme HdF : enveloppe globale de plus de 7,9 millions d'euros (CR et ARS) sur 3 ans pour soutenir le déploiement des 9 projets lauréats
- Projet ICCARsms : fonds innovation de l'ARS et Banque des Territoires
- AAP « bien vieillir » : fonds Région

Calendrier

Pour HdF

- 31 décembre 2026 : finalisation des projets accompagnés

Pour ICCARsms

- Décembre 2025 : webinar de restitution de l'enquête et du projet (voire janvier 2026 si décalage du projet)
- 2025 : ateliers sur les risques climatiques dans les établissements volontaires et méthodologie d'évaluation des vulnérabilités auprès de 3 établissements volontaires (CHR Metz (08), CH Bélar (08), OHS (54))



Présentation de l'action

Objectifs :

Le projet « Sport et transition écologique: agir ensemble pour demain » porté par la CRDS du Grand Est vise à accompagner les structures sportives dans leur adaptation au changement climatique.

Description :

Le projet s'articule autour de 3 axes:

1/ Acculturer, sensibiliser et outiller le mouvement sportif à l'adaptation au changement climatique : appel à projets, mise en place de 80 ateliers et formation de 10 référents départementaux sur le territoire.

2/ Créer un évènement dédié itinérant dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR) du Grand Est afin de promouvoir un tourisme sportif durable et valoriser nos territoires naturels ;

3/ Accompagner les structures sportives dans leurs démarches RSO, promouvoir les initiatives telles que Mob Sport, mise en place avec le concours de Sport et Cycles.

Contexte

La Conférence Régionale du Sport Grand Est a retenu pour 2025, le projet « Sport et Transition écologique: agir ensemble pour demain », au titre de son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Financement (CPOF). Cet outil partenarial va permettre de co-construire des actions communes et de mobiliser des moyens financiers en faveur de l'adaptation des structures sportives au changement climatique.

Référent(s) : Sophie SAINT-AUBIN, Stéphanie LEMBRE, Jean-Nicolas BIRCK, Sébastien BEL

Porteur : Conférence régionale du Sport Grand Est

Partenaire(s) : CROS (comité régional olympique et sportif)

Indicateurs retenus

- Nombre d'ateliers de formation menés
- Nombre d'événements phares organisés au sein des PNR
- Nombre de personnes formées

Moyens financiers régionaux

- Crédits de l'Agence Nationale du Sport 2025 via la DRAJES
- Région Grand Est (Direction de l'Environnement et la Biodiversité)
- AFDAS pour le financement des démarches RSO
- Parcs Naturels régionaux

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

Elaboration du CPOF et signature officielle en décembre 2025

Les étapes / actions prévues 2026

- Lancement de l'AMI et formation des 10 référents départementaux (1^{er} semestre)
- Déploiement des ateliers de sensibilisation (2^d semestre)

Promouvoir l'organisation d'écomanifestations dans le sport

Présentation de l'action

Objectifs :

Inciter et accompagner l'exemplarité en matière de respect de l'environnement dans le domaine du sport. Soutenir les évènements sportifs justifiant d'au moins 4 mesures de réduction de leur impact carbone parmi 14 actions proposées. Encourager le mouvement sportif à généraliser les actions écoresponsables pour repenser les évènements sportifs, quelle que soit leur taille.

Description :

Construit à partir de la charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènements élaborée par le Ministère des Sports en collaboration avec le WWF, le référentiel régional inscrira donc l'obligation d'intégrer des actions écoresponsables (4 au minimum) par les organisateurs afin de pouvoir être éligibles et bénéficier d'une subvention régionale, via 7 thématiques identifiées (avec 2 actions proposées par thématique) : Sensibilisation aux actions écoresponsables - Tri sélectif / Recyclage – Ressources en eau et énergie - Restauration durable - Réduction des déchets - Accessibilité au site – Communication.

Contexte

- Répondre aux objectifs de la Région Grand Est au travers de sa Feuille de route « adaptation au changement climatique » dans la continuité du Rapport Développement Durable Grand Est 2023
- Répondre aux objectifs du Plan National d'Adaptation du sport au Changement Climatique 2024-2 du Ministère en charge des Sports et des Recommandations aux organisateurs d'évènements sportifs européens issus de la stratégie Bas carbone du Ministère. S'appuyer sur le label « Développement Durable, le sport s'engage » du CNOSF pour les manifestations sportives
- Développer la signature des chartes d'engagements volontaires en direction de tout organisateur d'évènement qui s'engage à évaluer le niveau d'atteinte des objectifs.

Référent(s) : Claire MANIGOLD, Sophie SAINT-AUBIN, Jean-Nicolas BIRCK, Sébastien BEL

Porteur : Région Grand Est, service des sports et les porteurs de projets d'évènements sportifs ; DRAJES Grand Est

Partenaire(s) : SDJES, CROS

Indicateurs retenus

- Nombre d'éco-manifestations sportives soutenues
- Nombre d'organiseurs signataires de la charte à N+2 et N+4

Moyens financiers régionaux

- Conseil régional Grand Est
- DRAJES Grand Est

Calendrier de réalisation :

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Evolution de la bonification des aides aux compétitions sportives de niveau national en Grand Est, lancée en 2022 vers une éco-conditionnalité stricte depuis 2025.
- Rédaction et mise en ligne d'un Guide du sport écoresponsable en région Grand Est
- Supports réalisés par la DRAJES/le CROS

Les étapes / actions prévues 2026 :

- Poursuivre et accentuer le contrôle des dossiers
- Appel à projets en direction du mouvement sportif pour inciter à la conclusion des chartes





Accompagner la transformation des structures culturelles (création)

Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner la transformation écologique des structures culturelles de la création (spectacle vivant, arts visuels) en Grand Est, en particulier celles soutenues par l'État (DRAC) et la Région.

Description de l'action :

- Systématiser la réalisation de diagnostics ou d'autodiagnostic environnementaux adaptés à la taille des structures
- Inscire les structures dans la démarche RSE (responsabilité sociale et environnementale)
- Accompagner les structures dans la recherche de financements dédiés (Fonds verts, appels à projets divers, fonds européens ...)
- Former aux enjeux de la transition écologique et favoriser la montée en compétences des acteurs (avec l'appui des réseaux dédiés nationaux et régionaux)
- Mettre en relation les structures culturelles avec les acteurs de l'économie circulaire, mutualiser les actions entreprises y compris avec les collectivités territoriales
- Faire connaître et valoriser les actions menées

Enjeux territoriaux spécifiques

Accompagner les nombreuses structures culturelles présentes en Grand Est avec une attention particulière à celles situées ou actives dans les différentes zones rurales et dans les Quartiers politique de la ville. Prendre en compte la situation transfrontalière notamment sur les mobilités des publics.

Documents de référence

Conseil régional : convergence des schémas, plan d'adaptation au changement climatique, outils de pilotage (budget climat, éco ambition des dispositifs), démarche VERB (« Vers une économie régionale bas carbone » / Shift Project / focale Grand Est), Plan culture, ruralité et vitalité

État : Plan CACTE (Cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique), plan MPMD (Mieux Produire Mieux Diffuser), «Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition dans la culture», Plan culture et ruralité

Référent(s) : Laura VREYSEN, Laurent MATHIEU, Philippe SCHILAUSSKY (DCPM) / Florence FORIN, Jean-Yves HERVÉ (DRAC)

Porteur : Conseil régional (DCPM) / DRAC

Partenaire(s) :

Objectifs / Indicateurs

- Taux de conventions pluriannuelles d'objectifs adaptées
- Taux de diagnostics et bilans carbone réalisés
- Taux d'équipes de direction de structures labellisées ou assimilées formées aux enjeux de la transition écologique
- Création d'un outil d'évaluation des engagements écoresponsables des structures

Calendrier de mise en œuvre

- Avant 2025 : recensement des initiatives et des bonnes pratiques, définition d'un cadre méthodologique
- 2025 / 2026 : adaptation progressive des documents stratégiques
- 2027/2028 : effectivité de l'écoconditionnalité des aides

Moyens financiers

Aides Région : Climaxion, appels à projets dédiés, aides à l'investissement

Aides Etat : Fonds vert, appels à projet (Alternatives vertes, CNM), aides à l'investissement

Autres : aides collectivités territoriales, Banque des Territoires, ADEME (Bilan carbone), aides européennes





Présentation de l'action

Objectifs :

Favoriser et accompagner l'exemplarité en matière de respect de l'environnement des manifestations culturelles, en particulier celles soutenues par l'État et la Région ou directement mises en œuvre par les dispositifs de la Région

Description de l'action :

Introduction progressive et continue de critères d'éco-ambition des aides régionales, avec un point d'étape en 2025. Mise en œuvre progressive à partir de 2025 par l'État du plan CACTE (cadre d'adaptation pour la conduite de la transformation écologique), en lien étroit avec les collectivités territoriales. Identification des ressources existantes, production éventuelle de ressources manquantes pour faciliter l'organisation d'éco-manifestations. Enclenché en parallèle de l'éco-ambition des dispositifs, le chantier sur les mobilités des publics de la culture a bénéficié d'un accompagnement externe qui a permis de réaliser une étude sur un panel de 10 structures représentatives de la diversité des territoires. A l'issue d'une restitution transversale, un groupe de travail interservices mêlant culture, sport, tourisme et mobilités a été mis en place pour passer au crible chacune des recommandations à mettre en œuvre.

Enjeux territoriaux spécifiques

- Accompagner un nombre de manifestations assez conséquent au regard de la densité de population régionale et un maillage territorial réparti entre des pôles urbains et différentes zones rurales.
- Réfléchir à la situation transfrontalière par rapport à l'impact sur les mobilités de publics.

Moyens financiers

Pas de budget supplémentaire fléché sur les lignes de soutien aux manifestations. A absorber sur les budgets existants.

Référent(s) : Laura VREYSEN, Laurent MATHIEU, Philippe SCHILAUSSKY (DCPM) / Florence FORIN, Jean-Yves HERVÉ (DRAC)

Porteur : Conseil régional (DCPM) / DRAC

Partenaire(s) :

Objectifs / Indicateurs

- Nombre de projets engagés dans une transition, type d'actions mises en œuvre (choix concerté avec Région et DRAC), identification des freins, nombre de manifestations labellisées.
- Prise en compte des spécificités des structures dans la définition des indicateurs et bilan général annuel pour établir une carte évolutive des actions mises en œuvre.

Calendrier de mise en œuvre

- Phase 1, réalisée (2022-2023) : valorisation des dispositifs « éco-ambitieux » existants (Région)
- Phase 2, 2024 : éco-ambition des 2/3 des autres dispositifs (Région)
- phase 3, 2025 et suivantes : finalisation de l'éco-ambition dans un processus d'évaluation continue (faire évoluer les indicateurs) ; travail mené en commun Région / DRAC

Documents de référence

Conseil régional : convergence des schémas, plan d'adaptation au changement climatique, outils de pilotage (budget climat, éco ambition des dispositifs), démarche VERB (« Vers une économie régionale bas carbone » / Shift Project / focale Grand Est)

Etat : Charte développement durable des festivals, plan CACTE, plan MPMD (Mieux Produire Mieux Diffuser), contrats de filière (cinéma et livre), « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition dans la culture (janvier 2024) »





Démultiplier les aires terrestres éducatives

Levier(s) : Restauration des espaces naturels

Présentation de l'action

Objectifs :

Renforcer l'éducation et l'action à l'école, au collège et au lycée notamment par le déploiement du réseau des aires éducatives à grande échelle.

Description :

C'est une démarche d'éducation au développement durable portée depuis plusieurs années auprès des élèves de la maternelle jusqu'au lycée.

Une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CE2 au lycée, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement).

Inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain, etc. Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire, de la biodiversité, mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen. Elle contribue également à les reconnecter avec la nature. C'est une démarche partenariale qui s'appuie sur la collaboration entre plusieurs acteurs : l'OFB, l'éducation nationale, les acteurs de l'éducation à l'environnement et les structures gestionnaires des parcelles mises à disposition.

Les enseignants sont sensibilisés et accompagnés dans la démarche.

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité
- L'école premier lieu d'engagement pour la transition écologique et Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées – MENJ - 2023

Référent(s) : D. Monnier, B. Grandmougin, chefs de mission académiques EDD

Porteur : OFB, éducation nationale

Partenaire(s) : Association de protection de l'environnement, Collectivités/communes

Indicateurs retenus

- Nombre d'académies ayant intégré la biodiversité dans leur programme de formation à destination des enseignants avec pour cible 100 % des académies en 2027.
- Pourcentage de zones protégées participant à la sensibilisation des publics scolaires avec pour cible 100 % en 2030.
- Nombre d'aires éducatives avec pour cible 18 000 aires en France d'ici 2030, ce qui représente environ 700 pour le Grand Est.

Moyens financiers régionaux

- Financement par l'OFB

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Appel à projet et inscription année 2025/2026 du 1 juin au 3 octobre 2025

Les étapes / actions prévues 2026

- Appel à projet et inscription à partir du 1^{er} juin 2026





Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser et valoriser l'engagement des écoles, collèges et lycées face aux enjeux climatiques et environnementaux
- 100 % des écoles, collèges et lycées labellisés E3D à l'horizon 2030.
- Faire contribuer les universités aux engagements sur les ODD, le climat et la biodiversité. 100 % des établissements universitaires munis d'un schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale à l'horizon 2025, avec une mise en place des actions à l'horizon 2030.

Description :

La labellisation E3D est un label porté par le ministère de l'éducation nationale qui permet de valoriser et reconnaître les actions menées en faveur du développement durable dans les écoles et les établissements scolaires.

La mise en place de schéma directeur DDRS est une politique portée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace pour que les établissements académiques portent les démarches DDRS dans toutes les dimensions, du cœur de métier aux fonctions support. Les établissements sont libres de leur stratégie, sous condition de (1) réduire l'empreinte carbone, (2) promouvoir la sobriété énergétique, (3) évaluer l'impact environnemental de leur fonctionnement.

Contexte

Le label E3D existe depuis 2013 et l'école premier lieu d'engagement pour la transition écologique.

Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées – MENJ – 2023

Circulaire de septembre 2020 sur le renforcement de l'éducation au développement durable

Site Éduscol: <https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable>

Schéma Directeur "Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale" (SD DD&RSE)

Référent(s) : Chef de mission au développement durable

Porteur : Rectorat de Région Académique et Rectorats des académies du Grand Est

Partenaire(s) : Associations, Collectivités, Services et opérateurs de l'État, Universités

Indicateurs/Objectifs

- Nombre et pourcentage d'écoles et d'établissements scolaires labellisés E3D par départements
- Nombre d'établissements universitaires ayant adopté un schéma DDRS et l'ayant inscrit dans leur COMP

Moyens financiers régionaux

- DITE pour les lycées
- COMP pour les établissements académiques

Calendrier de réalisation

Les étapes / actions réalisées en 2024-25 :

- Adoption des schémas directeurs par l'ensemble des établissements universitaires du Grand Est

Les étapes / actions prévues 2026 :

- Incorporation des schémas/objectifs DDRS dans les COMP des universités



